



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 mars 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (1999) sur la Somalie et l'Érythrée

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et conformément à l'alinéa j) du paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
sur la Somalie et l'Érythrée
(*Signé*) Claude **Heller**



**Lettre datée du 26 février 2010, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
751 (1992) concernant la Somalie par le Groupe
de contrôle sur la Somalie**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport qu'a établi le Groupe de contrôle sur la Somalie conformément à l'alinéa j) du paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008) du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur
du Groupe de contrôle sur la Somalie

(Signé) Matt **Bryden**

(Signé) Arnaud **Laloum**

(Signé) Jörg **Roofthoof**

**Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie
établi en application de la résolution 1853 (2008)
du Conseil de sécurité**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	5
Résumé	6
I. Introduction	9
A. Mandat	9
B. Méthode suivie	10
C. Description des conditions de sécurité	11
D. Dynamique clanique	12
E. Description des principaux acteurs	13
II. Actes mettant en péril le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et le processus de paix.	21
A. Attaques perpétrées à l'encontre du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM	21
B. Appui érythréen aux groupes d'opposition armés	24
C. Réseaux d'appui de la diaspora	28
D. Groupes armés et fraude à l'immigration	38
III. Actes de groupes armés menaçant la paix et la sécurité.	40
A. Milices des mers : événements récents, tendances et constantes.	40
B. Piraterie et vols à main armée en mer	41
C. Milices pirates et réseaux	43
IV. Autres menaces contre la paix et la sécurité	48
A. Puntland	49
B. Somaliland	51
V. Violations de l'embargo sur les armes.	52
A. Violations constatées	53
B. Appui aux services de sécurité somaliens.	59
C. Non-respect des dispositions	61
D. Organisations internationales, régionales et sous-régionales.	64
E. Sociétés de sécurité privées	65

VI.	Obstruction de l'aide humanitaire	66
A.	Aide alimentaire et détournement	67
B.	Enlèvement de travailleurs humanitaires	75
VII.	Coopération avec les États et les organisations.	76
VIII.	Observations et conclusions	78
IX.	Recommandations	79
Annexes		
I.	Arms and ammunition.	83
II.	Weapons, equipment and other items seized from Somali pirates during anti-piracy operations in 2009.	95
III.	Piracy business model.	108
IV.	Correspondence with the Government of Eritrea	109

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BMI	Bureau maritime international
FDPO	Forces de défense populaires de l'Ouganda
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation maritime internationale
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UTI	Union des tribunaux islamiques

Résumé

En dépit des profonds changements politiques qu'a connus la Somalie en 2009 et 2010, la situation sur le plan de la sécurité n'a pour l'essentiel guère évolué. Le conflit reste une sinistre illustration de ce que l'on appelle la « guerre hybride », à savoir un mélange de moyens conventionnels, de tactiques et de formations non conventionnelles, d'actes de violence et de coercition aveugles et de troubles d'ordre criminel, qu'aggrave dans le cas de la Somalie l'intervention de puissances régionales. Le fragile Gouvernement fédéral de transition s'est efforcé – en vain – de faire échec à un mouvement insurrectionnel complexe associant extrémisme religieux, opportunisme politique et financier et intérêts claniques. Sous le couvert de la défense d'une idéologie, les groupes d'opposition armés se sont en substance mués en milices claniques – comme elles, ils ne cessent de nouer et dénouer des alliances et de se fractionner. Le sud de la Somalie demeure ainsi une mosaïque féodale, placée sous le contrôle de groupes armés rivaux – un vide politique et sécuritaire où nul n'est suffisamment fort pour soumettre l'autre. Quant aux régions relativement stables du Puntland et du Somaliland, au nord, elles subissent de plus en plus les retombées du conflit qui sévit au sud, puisqu'elles sont devenues le théâtre d'assassinats ciblés et d'attentats à la bombe.

Le marasme militaire tient moins à la puissance de l'opposition qu'à la faiblesse du Gouvernement fédéral de transition, dont les forces de sécurité demeurent inefficaces, désorganisées et corrompues, en dépit de l'assistance que leur offrent d'autres pays, dans le domaine de la formation notamment. Ces forces sont un alliage de milices indépendantes fidèles aux hauts responsables de l'administration et d'officiers qui profitent de la guerre et se refusent à se plier à un commandement unifié. Pendant la période couverte par le mandat du Groupe de contrôle, les forces gouvernementales, après avoir mené une seule offensive d'envergure, ont dû se replier immédiatement de toutes les positions dont elles étaient parvenues à prendre le contrôle. C'est à l'AMISOM, petite opération de soutien à la paix mise en place par l'Union africaine, bien plutôt qu'à sa propre armée, que le Gouvernement doit sa survie. Les milices claniques rangées sous la bannière d'Ahlu Sunna wal Jama'a dans la région de Galguduud se sont révélées nettement plus efficaces sur le champ de bataille, où elles ont infligé de cinglants revers aux forces d'Al-Shabaab.

Les forces d'opposition, quoique généralement plus disciplinées et motivées et mieux organisées que leurs adversaires, ne font pas l'unanimité auprès de la population et sont tout aussi exposées aux querelles intestines. Hizbul Islam, coalition de quatre milices claniques placées sous la houlette de Hassan Dahir Aweys, s'est désintégré fin 2009, quelques mois après sa création en février de la même année. Harakat al-Shabaab al-Mujahideen (plus connu sous le nom d'Al-Shabaab) est une coalition tentaculaire de djihadistes ainsi que de personnes appartenant aux milieux d'affaires et à des milices claniques, dont les membres se sont heurtés entre eux au sujet de questions telles que le rôle des combattants étrangers, le recours à des combattants-suicides et l'opportunité du dialogue politique.

Les affrontements de faible intensité auxquels persistent à se livrer tous ces groupes sont alimentés par l'afflux constant dans le pays d'armes, de munitions et de matériel militaire ou à double usage. Ces articles continuent d'être acheminés en Somalie, à un rythme relativement soutenu, en violation de l'embargo général et complet sur les armes imposé en 1992. Le Yémen et l'Éthiopie restent les premières sources d'approvisionnement, même si des marchandises fournies au Gouvernement fédéral de transition par les États-Unis d'Amérique, l'Ouganda et d'autres parties ont également pénétré les marchés d'armes somaliens. L'Érythrée, qui pendant un temps a beaucoup soutenu les groupes d'opposition armés, semble avoir réduit son assistance militaire, mais elle continue d'offrir un appui politique et diplomatique, parfois même financier. Si les types d'armes et de munitions acheminés en Somalie n'ont guère changé, le Groupe de contrôle a cependant constaté que des groupes d'opposition armés employaient désormais un certain nombre de mortiers lourds et d'armes antichars filoguidées.

Les efforts déployés pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie pâtissent cruellement d'une économie de guerre subversive qui corrompt et affaiblit les institutions de l'État. Le Gouvernement fédéral de transition, qui n'avait déjà guère les moyens de rémunérer ses agents et les forces de sécurité, subit les revers de la corruption, qui est endémique : les chefs militaires comme les soldats vendent leurs armes et leurs munitions, parfois même à l'ennemi. Les recettes tirées du port et de l'aéroport de Mogadiscio sont détournées. Certains ministres et députés du Gouvernement, abusant des privilèges liés à leurs fonctions, prennent part à des opérations frauduleuses à grande échelle concernant la délivrance de visas et orchestrent le trafic de migrants vers l'Europe et d'autres destinations en échange de sommes colossales.

La piraterie est le signe le plus manifeste de l'économie de guerre : malgré la présence de forces navales internationales, les attaques perpétrées contre des navires au large des côtes somaliennes se sont multipliées en 2009, en partie en raison du taux de réussite remarquable des actes de piraterie menés en 2008 (38 % des navires attaqués ayant pu être interceptés), de leur forte rentabilité et du niveau de risque relativement faible, mais aussi grâce à la complicité de responsables de haut rang de l'administration du Puntland. Plusieurs candidats aux élections internes de janvier 2009, à l'issue desquelles Abdirahman Faroole a accédé à la présidence du Puntland, avaient accepté de chefs pirates d'importantes contributions à leur campagne. Plusieurs chefs pirates notoires demeurent d'ailleurs en liberté dans cette région, et il arrive que de hauts responsables interviennent pour faire libérer des personnes arrêtées dans le cadre d'opérations de lutte contre la piraterie. Parallèlement, les mesures prises par la communauté internationale ont eu pour effet de repousser certaines activités de piraterie vers le centre de la Somalie, déjà en proie à l'anarchie.

L'économie de guerre fait en outre obstacle à l'aide humanitaire. Certaines ressources humanitaires, notamment l'aide alimentaire, ont été détournées au profit de l'armée. Une poignée d'entreprises somaliennes travaillant pour des organisations humanitaires sont devenues très influentes après s'être constituées en cartel. Or, certaines font directement parvenir leurs bénéficiaires – voire l'aide elle-même – à des groupes d'opposition armés. Ainsi, la famille Adaani, qui compte parmi les trois principaux sous-traitants du Programme alimentaire mondial en Somalie, finance depuis longtemps des groupes armés et est une proche alliée du chef de Hizbul Islam.

Lorsqu'elle n'a pu obtenir du Gouvernement fédéral de transition des concessions en contrepartie de la fermeture du port privé se trouvant à Eel Ma'aan (ce qui aurait privé les pouvoirs publics de recettes vitales), elle a fait appel à Hizbul Islam pour obtenir la réouverture de l'installation. D'autres membres du cartel qui régit l'acheminement de l'aide alimentaire en Somalie ont abusé plus subtilement, mais non moins funestement, des ressources humanitaires.

Les dimensions internationales du conflit somalien prennent rapidement de l'importance. Tous les pays limitrophes (Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya) sont impliqués militairement ou prévoient de le devenir dans les prochains mois. Un nombre croissant de pays apportent un appui militaire au Gouvernement fédéral de transition, avec ou sans l'aval du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992). Parallèlement, les personnes qui défendent l'idéologie d'Al-Shabaab, militent en faveur de ce groupe ou collectent des fonds pour lui, œuvrent ouvertement auprès de la diaspora somalienne, et leur influence a pris une ampleur inquiétante. De jeunes somaliens appartenant à différentes ethnies, en nombre certes restreint mais non négligeable pour autant, ont été mus à se rendre en Somalie pour y combattre ou commettre des attentats-suicides, ou encore à se livrer à des actes de violence dans leur pays d'origine.

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1853 (2008), le Conseil de sécurité a confié au Groupe de contrôle sur la Somalie la mission :

a) De poursuivre les tâches visées aux alinéas a) à c) du paragraphe 3 de la résolution 1587 (2005);

b) D'accomplir en outre les tâches visées aux alinéas a) à c) du paragraphe 23 de la résolution 1844 (2008);

c) De continuer d'enquêter, en concertation avec les organismes internationaux compétents, sur toutes activités, y compris dans les secteurs financier, maritime et autres, qui produisent des recettes utilisées pour commettre des violations de l'embargo sur les armes;

d) De continuer d'enquêter sur tous les moyens de transport, itinéraires, ports maritimes, aéroports et autres installations utilisés à l'occasion des violations de l'embargo sur les armes;

e) De continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste de personnes et d'entités qui violent, en Somalie ou ailleurs, les mesures mises en œuvre par les États Membres en application de la résolution 733 (1992) et des alinéas a) à c) du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008), ainsi que de ceux qui les soutiennent activement, aux fins de la prise éventuelle de mesures par le Conseil, et de soumettre ces renseignements au Comité, selon les modalités et le calendrier que celui-ci jugerait opportun;

f) De continuer de formuler, sur la base de ses enquêtes, des recommandations fondées sur les rapports précédents (S/2003/223 et S/2003/1035) du Groupe d'experts nommé en application des résolutions 1425 (2002) et 1474 (2003), et sur les rapports antérieurs (S/2004/604, S/2005/153, S/2005/625, S/2006/229, S/2006/913, S/2007/436, S/2008/274 et S/2008/769) du Groupe de contrôle nommé en application des résolutions 1519 (2003), 1558 (2004), 1587 (2005), 1630 (2005), 1676 (2006), 1724 (2006), 1766 (2007) et 1811 (2008);

g) De collaborer étroitement avec le Comité à l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour mieux faire appliquer l'embargo sur les armes, ainsi que les mesures édictées aux paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution 1844 (2008);

h) D'aider à déterminer les domaines où les capacités des États de la région pourraient être renforcées pour faciliter l'application de l'embargo sur les armes, ainsi que des mesures édictées aux paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution 1844 (2008);

i) De présenter un rapport à mi-parcours au Conseil, par l'intermédiaire du Comité et dans les six mois suivant sa création, et de présenter au Comité des rapports d'activité mensuels;

j) De présenter pour examen au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, au plus tard 15 jours avant l'expiration du mandat du Groupe de contrôle, un rapport final sur toutes les tâches énumérées ci-dessus.

2. Au paragraphe 19 de sa résolution 1907 (2009), le Conseil de sécurité a décidé d'élargir encore le mandat du Groupe de contrôle sur la Somalie, qu'il a chargé :

a) D'aider le Comité à surveiller l'application des mesures imposées aux paragraphes 5, 6, 8, 10, 12 et 13 de la résolution 1907 (2009), notamment en lui transmettant toute information concernant des violations;

b) D'examiner toute information intéressant l'application des paragraphes 16 et 17 de la résolution 1907 (2009) qui devrait être portée à l'attention du Comité;

c) D'insérer dans ses rapports au Conseil de sécurité toutes informations utiles pour la désignation par le Comité d'individus et d'entités conformément aux critères décrits au paragraphe 15 de la résolution 1907 (2009);

d) De se concerter s'il y avait lieu avec d'autres groupes d'experts des comités des sanctions dans l'accomplissement de ces tâches.

3. Le Groupe de contrôle, installé à Nairobi, était composé des experts suivants : Matt Bryden (Canada), expert régional et coordonnateur; Gregory Beals (États-Unis d'Amérique), expert en groupes armés¹; Arnaud Laloum (France), expert en armements; Charles Lengalenga (Zambie)², expert financier; et Jörg Roofthoof (Belgique), spécialiste des transports et des affaires maritimes. Il a reçu l'aide d'un consultant, M. Jarat Chopra.

4. Le Groupe de contrôle s'est rendu dans les pays suivants : Belgique, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie et Suède.

5. Conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008), le Groupe de contrôle a tenu le Conseil et son Comité créé par la résolution 751 (1992) au courant de ses activités pendant la durée de son mandat en leur présentant chaque mois des rapports d'activité par l'entremise du Secrétariat de l'ONU et en faisant au Comité un exposé à mi-parcours le 21 octobre 2009.

B. Méthode suivie

6. Pendant le présent mandat, le Groupe de contrôle a continué d'appliquer les normes en matière de preuve et les processus de vérification décrits dans ses précédents rapports. La méthode adoptée, identique à celle suivie pour établir les précédents rapports (S/2008/274 et S/2008/769), a consisté à :

a) Collecter des informations sur les événements et les problèmes, autant que possible auprès de sources multiples;

¹ Gregory Beals a quitté ses fonctions en juin 2009.

² Charles Lengalenga a quitté ses fonctions en janvier 2010.

b) Collecter autant que possible des informations auprès de sources ayant une connaissance de première main des événements;

c) Rechercher une certaine cohérence entre les informations revenant souvent et établir des comparaisons avec les nouveaux renseignements et les tendances émergentes;

d) Prendre systématiquement en compte les connaissances spécialisées et les jugements de l'expert du Groupe de contrôle directement concerné ainsi que l'avis collectif du Groupe pour ce qui est de la crédibilité de l'information et de la fiabilité des sources;

e) Collecter des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou documentaires pour étayer les renseignements rassemblés.

7. Les membres du Groupe de contrôle se sont rendus à Mogadiscio, à Hargeysa et à Berbera. Du fait des problèmes d'organisation et de sécurité rencontrés, notamment l'impossibilité d'obtenir l'autorisation d'accéder aux vols assurés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, les membres du Groupe de contrôle n'ont pu faire davantage de déplacements en Somalie.

8. Le Groupe de contrôle s'est délibérément et systématiquement employé à entrer en contact avec les personnes impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes, par l'entremise d'individus ayant une connaissance directe des détails de ces violations ou connaissant des gens directement au courant de ces détails.

9. Conformément à son mandat, le Groupe de contrôle a tout fait pour satisfaire aux plus hautes exigences en matière de preuve applicables dans le cas d'un organe non juridictionnel. En l'absence de recours judiciaire, il a estimé que ne laisserait subsister aucun doute raisonnable les informations obtenues auprès d'au moins trois sources de première main fiables et indépendantes ou communiquées volontairement par celles-ci, en plus des constatations faites sur place par un expert, le cas échéant. Avant de formuler un avis réfléchi et unanime, le Groupe de contrôle a exercé son bon sens pour déterminer la pertinence des renseignements collectés auprès de sources primaires et secondaires.

10. Le Groupe de contrôle a interrogé des fonctionnaires en poste dans la région et, le cas échéant, des représentants des missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organisations humanitaires. Ses membres se sont entretenus avec plusieurs responsables du Gouvernement fédéral de transition, notamment le Premier Ministre, les Ministres des affaires étrangères, de la défense, de la coopération et de la planification internationales, de l'environnement et de la parité des sexes, le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité, le chef du service de l'immigration et le Directeur du port de Mogadiscio. Ils ont également contacté nombre d'importants représentants de la société civile, de la sphère politique et des groupes armés somaliens.

C. Description des conditions de sécurité

11. D'une manière générale, le terme qui qualifie sans doute le mieux le conflit qui a secoué la Somalie en 2009 et 2010 est celui de « guerre hybride », généralement définie comme un mélange de moyens conventionnels, de tactiques et

de formations non conventionnelles, d'actes de terrorisme, d'actes de violence et de coercition aveugles et de troubles d'ordre criminel. Le nord de la Somalie (Somaliland et Puntland), s'il est demeuré relativement stable, a cependant de plus en plus souvent subi les retombées du conflit sévissant au sud, notamment en devenant le théâtre d'attentats commis au moyen d'engins explosifs improvisés. Dans le sud du pays, le Gouvernement fédéral de transition s'est efforcé sans succès de faire échec à une insurrection complexe orchestrée par des extrémistes, des opportunistes politiques et des milices claniques. Des forces étrangères ont joué un rôle auprès des deux parties au conflit : le Gouvernement fédéral de transition a dû sa survie principalement à l'appui et à la protection des troupes ougandaises et burundaises opérant sous l'égide de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)³, tandis que l'opposition a bénéficié sur le plan militaire de l'aide de combattants, de formateurs et de conseillers non somaliens.

12. Dans le sud de la Somalie, le conflit entre le Gouvernement fédéral de transition et une coalition peu structurée d'insurgés est resté enlisé pendant la majeure partie de l'année 2009. Une offensive orchestrée en mai et juin à Mogadiscio par les forces de l'opposition n'a pas permis de déloger le Gouvernement, principalement parce que celui-ci bénéficiait de la protection de l'AMISOM et de l'appui militaire et financier d'acteurs extérieurs. Une contre-offensive lancée en juillet, si elle a mis en évidence la faiblesse des forces d'opposition dans la capitale, n'a cependant pas permis de pérenniser les premières réalisations obtenues. En octobre 2009, Al-Shabaab est parvenu à faire échec aux forces locales qui tentaient de le déloger de la ville portuaire de Kismayo. Depuis, il contrôle sans partage cette ville, importante plate-forme logistique et source de recettes.

13. Il semblerait toutefois que fin 2009, l'équilibre militaire dans le centre et le sud de la Somalie se soit modifié au détriment de l'opposition. En effet, Hizbul Islam s'est désintégré et les forces d'Ahlu Sunna wal Jama'a, galvanisées par leur alliance avec le Gouvernement fédéral de transition, ont infligé une série de défaites à Al-Shabaab dans les régions de Galguduud et Hiraan. Face à l'enlisement de la situation et à l'accentuation de la pression militaire en Somalie, les forces de l'opposition ont dynamisé leurs réseaux d'appui en dehors du pays et, dans le cas d'Al-Shabaab, menacé les pays qu'elles estimaient être du côté du Gouvernement fédéral de transition de représailles sous forme d'actes de terrorisme.

D. Dynamique clanique

14. D'une certaine manière, le conflit en Somalie correspond à une lutte entre des groupes ayant des programmes politiques et des idéologies divergents. Ainsi, Al-Shabaab et Hizbul Islam se réclament tous deux de versions salafistes de l'islam, tandis qu'Ahlu Sunna wal Jama'a représente plusieurs branches soufies de l'école Shafi'i. Le Gouvernement fédéral de transition quant à lui embrasse divers points de vue, toutes tendances confondues, comme le font les autorités du Somaliland et du Puntland.

³ L'AMISOM opère actuellement en vertu de la résolution 1910 (2010) du Conseil de sécurité.

15. Toutefois, ce conflit est aussi le fruit de la dynamique clanique qui a dominé la guerre civile somalienne au fil des 20 dernières années. Des affrontements dans le centre du pays ont ainsi récemment mis aux prises plusieurs milices claniques (Habar Gidir Ayr, Marehaan et Dir), regroupées sous l'égide d'Ahlu Sunna wal Jama'a, et des milices d'Al-Shabaab (Murosade et Duduble principalement). Dans la région de Hiraan, le clan Hawaadle, à l'est du Chébéli, appuie généralement le gouvernement, tandis que les membres des factions Gaalje'el et Gugundhaabe, sur la rive ouest du fleuve, sont employés comme fantassins par Al-Shabaab. Dans la vallée du Djouba, la bataille que se sont livrée Al-Shabaab, Raas Kaambooni et Anoolé en vue de prendre le contrôle de Kismayo s'est inscrite sous de nombreux aspects dans le droit fil de la lutte multidimensionnelle opposant les factions Marehaan, Ogaden et Harti (et beaucoup de petites communautés), qui déstabilise la région depuis deux décennies.

16. L'analyse de ces multiples dynamiques conflictuelles est indispensable pour comprendre la situation qui règne en Somalie sur le plan de la sécurité, en particulier la composition des divers groupes armés, leur direction, leur organisation, leurs capacités et leurs alliances.

E. Description des principaux acteurs

Gouvernement fédéral de transition

17. Le Gouvernement fédéral de transition administre plusieurs forces de sécurité officielles, à savoir :

- *La Force de sécurité nationale somalienne*. Ses effectifs doivent atteindre 8 000 hommes pendant la période de transition. En octobre 2009, avec l'aide du commandant de la force de l'AMISOM, les unités des anciennes forces nationales somaliennes et les troupes somaliennes entraînées à Djibouti ont été réorganisées en formations de la taille de bataillons. Au 1^{er} novembre 2009, quelque 2 900 soldats travaillaient pour le Gouvernement fédéral de transition et pouvaient être déployés; il y avait vraisemblablement d'autres combattants, qui n'avaient pas encore été répertoriés;
- *La Force de police somalienne*. Ses effectifs doivent atteindre 10 000 hommes pendant la période de transition;
- *L'Agence nationale de sécurité*. Dirigée par le général Mohamed Cheikh Hassan, elle est chargée de recueillir et d'analyser des renseignements, de lutter contre le terrorisme et de contrôler l'immigration.

De plus, le Gouvernement fédéral de transition bénéficie de l'appui de diverses milices, dont certaines opèrent ouvertement sous l'autorité des forces ci-dessus. D'après une évaluation internationale du secteur de la sécurité réalisée fin 2009, quelque 5 000 à 10 000 milices alliées au Gouvernement opéraient à Mogadiscio⁴.

18. Dans la pratique, les forces gouvernementales sont pour la plupart composées de combattants occasionnels, structurées comme le sont les clans et caractérisées par des modes de commandement largement axés sur des personnalités. Il est fréquent

⁴ Le Groupe de contrôle pense qu'il s'agit là d'une surestimation.

que les fonctions militaires et de police se recourent. Le secteur de la sécurité, qui manque de structure et d'organisation, est dépourvu d'une chaîne hiérarchique fonctionnelle, problème qui serait lié, si l'on en croit l'évaluation effectuée, soit à l'absence d'engagement politique de la part des responsables du Gouvernement fédéral de transition, soit à l'insuffisance des procédures communes de commandement et de contrôle, et au manque de ressources. D'après le rapport d'évaluation, l'armée reste marquée par la culture, la mentalité et les comportements propres aux milices. Les responsables du Gouvernement affirment qu'un plan de sécurité national est en train d'être élaboré pour lutter contre ces problèmes : il n'en existait pourtant aucun à l'heure où le Groupe de contrôle a achevé son enquête. Le Gouvernement fédéral de transition n'est encore jamais parvenu à déployer au combat des unités de la taille de régiments ou de brigades.

19. De ce fait, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, que la population somalienne n'estime guère, ne sont notamment pas en mesure de gagner du terrain ni de tenir leurs positions. Elles n'ont donc remporté que peu de succès militaires durables pendant la période couverte par le mandat, et il s'est trouvé un endroit au moins où la ligne de front n'était qu'à 500 mètres de la présidence.

Ahlu Sunna wal Jama'a

20. Ahlu Sunna wal Jama'a a été créé en 1991, dans le sillage de l'effondrement du régime de Siad Barré, avec l'appui du général Mohamed Farah Aydiid, pour faire obstacle à l'influence grandissante de mouvements réformistes militants tels qu'Al-Ittihad Al-Islami. Jusqu'à la mi-2008, Ahlu Sunna wal Jama'a, qui n'avait ni représentation politique ni aile militaire, ne jouait qu'un rôle secondaire. En juillet 2008 toutefois, il s'est heurté aux milices d'Al-Shabaab dans le centre et le sud-ouest de la Somalie, où Al-Shabaab avait essayé d'interdire les rites religieux soufis. Puis en décembre, avec l'appui du Gouvernement fédéral de transition, alors dirigé par le Premier Ministre Nur Adde, ses responsables, après avoir demandé et obtenu le soutien militaire de l'Éthiopie, ont lancé une campagne visant à expulser les milices d'Al-Shabaab des régions centrales. Fin 2009, Ahlu Sunna wal Jama'a était la principale force progouvernementale dans le sud de la Somalie, et la plus efficace aussi. Le Groupe de contrôle estime que ces forces hétérogènes comptent environ 2 000 combattants dans leurs rangs.

21. Comme la plupart des autres factions somaliennes, Ahlu Sunna wal Jama'a regroupe diverses milices locales, y compris des adeptes de sectes soufies et des personnes défendant des intérêts claniques ou politiques ou encore des intérêts extérieurs. La principale aile, qui est aussi la plus efficace, opère dans l'ouest de la région de Galguduud et ses membres sont principalement issus des clans de Habar Gidir Ayr, de Dir et de Marehaan. Des groupes affiliés opèrent également dans l'est des régions de Galguduud et du Moyen-Chébéli (Abgaal Wa'eyse), dans la région de Gedo (Marehaan), et depuis la fin de l'année 2009, dans la région de Hiraan (Hawaadle). D'autres dirigeants de milices, dont certains sont alliés à l'Éthiopie (comme Barre Aden Shire « Hiiraale »⁵ et Yuusuf Ahmed Hagar « Dabageed »⁶), se

⁵ Entretien mené par le Groupe de contrôle, 17 septembre 2009.

⁶ <http://horseedmedia.net/2010/01/dabgeed-waxaan-ahay-guddoomiyaha-ahlu-sunna-ee-hiiraan/> et http://www.hiiraan.com/news/2010/Jan/wararka_maanta10-8570.htm.

sont présentés comme étant membres d’Ahlu Sunna wal Jama’a afin de rallier davantage de soutien sur les plans national et international. Malgré tous les efforts déployés pour regrouper les activités menées, Ahlu Sunna wal Jama’a n’a pas de chaîne hiérarchique unifiée et pâtit d’un manque de cohésion interne, en partie en raison d’âpres querelles concernant les ressources externes⁷.

22. Les relations entre Ahlu Sunna wal Jama’a et le Gouvernement fédéral de transition sont difficiles, voire même parfois ambiguës. En juillet 2008, les responsables d’Ahlu Sunna wal Jama’a ont appuyé la version préliminaire de l’accord de Djibouti et, le 21 juin 2009, Abdulqaadir Ma’alin Nuur, représentant cette faction, et Omar Abdirashid Sharmarke, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, ont signé une déclaration conjointe dans laquelle ils s’engageaient à coopérer sans réserve. Fin 2009 toutefois, l’accord n’avait toujours pas été mis en œuvre et les relations entre les deux parties étaient tendues. L’appui sélectif offert par le Gouvernement à Ahlu Sunna wal Jama’a pendant cette période n’a fait que compliquer la situation. Fin août 2009 par exemple, alors qu’il n’avait pas prêté assistance aux forces d’Ahlu Sunna wal Jama’a dans l’ouest de la région de Galguduud, le Gouvernement fédéral de transition a envoyé des troupes à l’aide de combattants du groupe appartenant au clan Abgaal du Président Charif qui étaient en difficulté près d’Eel Dheer⁸.

23. Le 30 novembre 2009, les deux parties ont conclu un accord de coopération plus étoffé, fondé sur une requête écrite dans laquelle le Gouvernement fédéral de transition sollicitait l’aide matérielle du Gouvernement éthiopien, notamment des armes et des munitions pour Ahlu Sunna wal Jama’a à Galguduud. S’il est vrai qu’Ahlu Sunna wal Jama’a reçoit depuis décembre 2008 un appui militaire de l’Éthiopie, ce qui va à l’encontre de l’embargo sur les armes imposé à la Somalie (voir les paragraphes 200 à 203 ci-dessous), les faits récents semblent cependant indiquer que ce groupe peut désormais être considéré comme une institution locale légitime du secteur de la sécurité, reconnue et appuyée par le Gouvernement fédéral de transition, et il peut donc prétendre à une assistance extérieure.

Groupes d’opposition armés

24. Entre 2004 et 2008, l’opposition a pris la forme d’une insurrection populaire et complexe à laquelle a participé un important échantillon représentatif de la société somalienne opposé au Président Abdillahi Yusuf et à l’occupation éthiopienne. Depuis le retrait des forces éthiopiennes et l’élection de Cheikh Charif Cheikh Ahmed à la présidence, l’opposition populaire au Gouvernement fédéral de transition s’est dans une large mesure atténuée et l’opposition armée n’est désormais plus l’œuvre que d’un nombre restreint de groupes militants. Ceux-ci ont toutefois su exploiter les doléances des clans et des régions pour asseoir leur présence et leur influence dans la majeure partie de la Somalie.

25. La structure, l’organisation et la composition des groupes d’opposition armés fluctuent. Ces groupes subissent tensions et divisions internes et sont dépourvus de

⁷ Document d’Ahlu Sunna wal Jama’a, 3 janvier 2010.

⁸ Voir « Shixnad Hub iyo Saanad Militeri oo Ka Degey Degmooyinka Dhuuso mareeb iyo Ceeldheer », à l’adresse : <http://www.raxanreeb.com/?p=17207>, ainsi que de multiples entretiens menés par le Groupe de contrôle.

structures hiérarchiques clairement définies, sans compter que les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres changent rapidement et de manière souvent imprévisible, la coopération cédant le pas à la concurrence, parfois même à l'hostilité mutuelle. La défection de combattants (qui passent d'une milice à l'autre), dont se vantent régulièrement toutes les parties à des fins de propagande, n'est qu'un produit naturel de ces opérations de fusion et de fission répétées.

26. Les deux principaux acteurs de l'opposition sont Harakat al-Shabaab al-Mujahideen (plus connu sous le nom d'Al-Shabaab⁹) et Hizbul Islam¹⁰. Bien qu'ils aient parfois œuvré de concert et que certains de leurs membres s'efforcent de les unifier, ces deux groupes poursuivent des objectifs politiques et idéologiques distincts et leurs relations sont de plus en plus souvent entachées de frictions et de conflits.

Harakat al-Shabaab al-Mujahideen

27. Al-Shabaab a été fondé par d'anciens membres d'Al-Ittihad Al-Islami, groupe militant actif en Somalie entre 1991 et 1997. Certains éléments d'Al-Shabaab opérait à titre indépendant depuis 2002 environ, mais c'est en 2005 que le groupe a commencé à faire parler de lui, lorsqu'il a profané un ancien cimetière italien à Mogadiscio et y a établi une base. En 2006, le groupe s'est imposé comme aile militaire de l'Union des tribunaux islamiques (UTI). Après la défaite de celle-ci face aux forces éthiopiennes en janvier 2007, Al-Shabaab s'est mis à agir de manière de plus en plus indépendante, rejetant l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, dont l'UTI faisait partie, qui avait été constituée en septembre 2007 et était basée à Asmara.

28. Bien qu'allié auparavant à Cheikh Charif, Al-Shabaab a réprouvé le processus de paix de Djibouti, qui a réconcilié une aile de l'Alliance et le Gouvernement fédéral de transition et a abouti en janvier 2009 à l'élection à la présidence de Cheikh Charif Cheikh Ahmed. Pour les responsables d'Al-Shabaab, le Président Charif et le Gouvernement fédéral de transition étaient coupables « d'apostasie », et ils n'ont eu de cesse d'en faire la cible de tactiques de guérilla, d'engins explosifs improvisés et de tentatives d'assassinat sélectif. Néanmoins, le Groupe de contrôle estime que tandis que les partisans de la ligne dure rejettent le dialogue et tout esprit de compromis, d'autres éléments d'Al-Shabaab ont une vision des choses autrement pragmatique et pourraient prendre part à l'action politique.

29. Sur le plan de l'organisation, Al-Shabaab demeure une entité relativement peu structurée et hétérogène, rassemblant des personnes s'autoproclamant « combattants du djihad », des membres de milices claniques et du milieu des affaires et des combattants étrangers. Les décisions sont prises par une structure de direction collective, dont une choura (conseil) composée de personnalités importantes. Les membres les plus éminents d'Al-Shabaab comprennent :

⁹ Mouvement de jeunesse moudjahidin.

¹⁰ Parti islamique.

- Ahmed Abdi aw Mohamud « Godane » (également connu sous le nom de Mukhtar Abdirahman abu Zubeyr), commandant opérationnel, désigné chef suprême (émir) en décembre 2007¹¹;
- Ibrahim Haji Jama Mee'aad « Al-Afghani » (également connu sous le nom d'Abubakar al-Seyli'i), Gouverneur régional de l'administration de Kismayo;
- Mukhtar Roobow Ali, porte-parole et commandant régional (remplacé après sa démission par Ali Mohamud Raghe « Dheere » en mai 2009);
- Ali Mohamud Raghe (également connu sous le nom d'Ali Dheere), porte-parole (depuis mai 2009);
- Fu'aad Mohamed Khalaf « Shangole », commandant régional;
- Hussein Ali Fidow, responsable des affaires politiques et régionales (Mogadiscio);
- Hassan Yaqub Ali, porte-parole régional (Kismayo).

30. Les extrémistes au sein d'Al-Shabaab s'emploient, sans trop de succès, à rapprocher leur organisation d'Al-Qaida¹². Plusieurs dirigeants du groupe ont suivi un entraînement ou ont combattu à l'étranger, principalement en Afghanistan, et ils ont commencé à employer en Somalie des tactiques utilisées dans le cadre de conflits auxquels ils avaient pris part¹³. Entre 2003 et 2006, des membres d'Al-Shabaab ont été impliqués dans le meurtre de plusieurs agents humanitaires étrangers. Depuis 2007, le groupe s'en prend à des responsables d'administrations publiques, à des militants de la société civile et à des journalistes, victimes d'assassinats sélectifs, d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés et d'attentats-suicides.

31. L'existence de tensions entre les différentes factions du mouvement est apparue très clairement en décembre 2009, dans le sillage de l'attentat à la bombe perpétré contre l'hôtel Shamo, lorsque le bruit a couru que l'organisation venait de se scinder, donnant naissance à une nouvelle aile, Millat Ibrahim, dirigée par des dissidents opposés à l'usage de tactiques aussi extrêmes et aveugles. Compte tenu des signes de solidarité manifestés publiquement par la suite par les responsables du groupe, le Groupe de contrôle estime toutefois que les rapports faisant état d'une scission étaient certainement exagérés¹⁴.

¹¹ Le 9 décembre 2006, un tribunal régional à Hargeysa (Somaliland) a condamné Godane et Ibrahim Haji « Al-Afghani » par contumace à 25 ans d'emprisonnement pour actes de terrorisme.

¹² En mars 2009, Oussama ben Laden a fait diffuser un message audio en signe de soutien à Al-Shabaab, sous le titre « Poursuivez le combat, ô défenseurs de la Somalie ». Le 20 septembre 2009, Al-Shabaab a distribué une vidéo de propagande de 48 minutes intitulée « Labayka Ya Usama » (Me voici à ton service, Oussama). Début 2010, plusieurs responsables d'Al-Shabaab ont affirmé entretenir une relation solidaire avec Al-Qaida dans la péninsule arabique.

¹³ Le 29 février 2008, Harakat al-Shabaab al-Mujahideen a été désigné par le Département d'État des États-Unis organisation terroriste étrangère en vertu de la section 219 de la loi sur l'immigration et la nationalité. Le 29 août 2009, le Gouvernement australien a lui aussi désigné Al-Shabaab comme étant une organisation terroriste en vertu du chapitre 102 du Code pénal.

¹⁴ Le 1^{er} janvier 2010, Al-Shabaab a organisé un défilé dans les casernes de Maslax au nord de Mogadiscio, auquel participaient de hauts dirigeants du groupe (Ali Dheere, Mukhtar Roobow et Fu'aad Shangole, notamment), manifestement soucieux de prouver leur unité.

32. De même, l'importance de la présence de combattants étrangers dans les rangs d'Al-Shabaab a été gonflée. S'il est indéniable que plusieurs centaines d'étrangers se battent aux côtés d'Al-Shabaab et offrent conseils et services techniques à divers niveaux de l'organisation, il ne semble cependant pas qu'ils aient contribué de manière décisive au moindre affrontement ces derniers mois ni influencé le déroulement du conflit.

33. Les forces militaires d'Al-Shabaab se composent des trois grandes catégories de combattants ci-après :

- Une force centrale comptant moins de 2 500 Somaliens et plusieurs centaines de combattants étrangers;
- De nombreuses milices claniques locales alliées à Al-Shabaab, qui ne peuvent toutefois être aisément déployées hors de leur zone d'origine;
- Des combattants occasionnels recrutés pour des opérations ponctuelles et rémunérés « à la tâche ».

34. Ces chiffres sont certes modestes et la qualité des troupes bien inégale, mais les forces d'Al-Shabaab, bien qu'éparpillées sur un vaste périmètre géographique, sont extrêmement mobiles et peuvent être rassemblées au pied levé avec beaucoup d'efficacité.

35. L'unité tactique de la force centrale d'Al-Shabaab est généralement de la taille d'un peloton (de 30 à 50 combattants) et est équipée d'armes héritées de la guerre froide, notamment des fusils d'assaut, des armes automatiques PKM, des roquettes et, lorsque cela est nécessaire, des canons sans recul B-10. Comme d'autres milices somaliennes, les unités d'infanterie d'Al-Shabaab disposent parfois d'armes automatiques montées sur des véhicules et de canons antiaériens légers adaptés à l'appui au sol. Généralement, Al-Shabaab n'utilise ses armes à tir courbe (mortiers) qu'à Mogadiscio. En plus de mettre en péril les positions du Gouvernement fédéral de transition et de l'Union africaine, l'utilisation de mortiers s'est révélée efficace pour pousser les forces de l'AMISOM à procéder à des tirs de représailles souvent aveugles, ce qui est précisément le but recherché par Al-Shabaab.

Hizbul Islam

36. Sitôt créé en février 2009, Hizbul Islam a entamé son lent et inexorable processus de désintégration. Hizbul Islam était à l'origine une alliance de quatre groupes d'opposition armés :

- L'Alliance pour la seconde libération de la Somalie – aile d'Asmara¹⁵;
- Le Front islamique somalien (également connu sous le nom de JABISO)¹⁶;
- Les Forces de Raas Kaambooni¹⁷;

¹⁵ Isbahaysiga Dib-u-Xoreynta Soomaaliya. L'Alliance est décrite dans le rapport présenté par le Groupe de contrôle en décembre 2008 (S/2008/769).

¹⁶ Jabhadda Islamiga Soomaaliyeed. Le Front islamique somalien est décrit dans le rapport présenté par le Groupe de contrôle en décembre 2008 (S/2008/769).

¹⁷ Mucaskar Raas Kaambooni.

- Les Forces d'Anoole (également connues sous le nom de Forces d'Al-Furqaan)¹⁸.

37. Omar Imaan Abdulqaadir, proche allié de Hassan Dahir Aweys (encore installé à Asmara à l'époque), a été le premier à présider l'Alliance. Lorsque Hassan Dahir Aweys lui-même est revenu en Somalie en avril 2009, il a pris de facto la tête de Hizbul Islam, et les premières grandes opérations militaires ont été lancées (voir la section II.A. ci-dessous).

38. En dépit de sa rhétorique religieuse et nationaliste, Hizbul Islam avait essentiellement une structure clanique. Les milices de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et du Front islamique somalien étaient principalement issues de sous-clans Hawiye, guère réputés pour leurs prouesses militaires. Anoole avait fait appel aux dernières communautés Harti vivant dans la vallée du Djouba. Quant aux forces de Raas Kaambooni, qui se composaient presque exclusivement de membres du sous-clan de Mohamed Subeer (région de l'Ogaden), elles rassemblaient le plus grand nombre de combattants de l'alliance.

39. En octobre 2009, Hizbul Islam a été mis en déroute lorsque le groupe de Raas Kaambooni a entrepris d'expulser Al-Shabaab de Kismayo. Anoole a fini par déclarer sa neutralité, tandis que l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et le Front islamique somalien, qui menaient avec Al-Shabaab des opérations contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM à Mogadiscio, ont refusé d'aider Raas Kaambooni. La plupart des membres du sous-clan de Hassan Dahir Aweys (Habar Gidir Ayr) ayant refusé d'approuver le programme antigouvernemental proposé, Hassan Dahir Aweys s'est retrouvé très isolé et privé de forces militaires d'importance¹⁹.

40. En novembre 2009, Hizbul Islam se réduisait dans les faits à deux de ses parties constituantes, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et le Front islamique somalien, toutes deux composées de milices issues de petits sous-clans Hawiye, et sa zone d'opérations se limitait à Mogadiscio, Afgooye et certaines parties de la région de Hiraan.

41. Conscient du fait que Hizbul Islam était un allié de plus en plus faible et de moins en moins fiable, Al-Shabaab a offert à Aweys, lors de réunions tenues à proximité d'Afgooye en octobre 2009, la possibilité soit de rallier Al-Shabaab, soit de se livrer au Gouvernement fédéral de transition. Aweys a opté pour l'indépendance et, au début de l'année 2010, Hizbul Islam ne jouait plus qu'un rôle accessoire dans la lutte pour le pouvoir engagée dans le sud de la Somalie.

Forces de Raas Kaambooni

42. Les forces de Raas Kambooni sont une milice clanique principalement constituée de combattants issus du sous-clan de Mohamed Subeer dans l'Ogaden. Parmi leurs dirigeants figurent Ahmed Mohamed Islaan « Madoobe », Ibrahim Shukri et Abdinaasir Seeraar. En octobre 2009, une faction de la milice de Raas

¹⁸ Mucaskar Caanoole.

¹⁹ Une partie du sous-clan Ayaanle, auquel Aweys appartenait, a continué de soutenir celui-ci, permettant à sa milice de s'établir dans certaines parties de la région de Galguduud et du district de Mataabaan (région de Hiraan).

Kaambooni dirigée par les commandants Mohamed Muhumed Ali « Dulyadeen » (voir S/2008/769), Abdiqani Mohamed Yusuf « Kaboje'el » et Isse Kaambooni a fait scission de la force principale et a rallié Al-Shabaab à Kismayo. Début février 2010, sous la houlette du Vice-Président de Hizbul Islam, Hassan Abdillahi Hirsi « Turki », ce groupe dissident a déclaré avoir fusionné avec Al-Shabaab.

43. Les forces de Raas Kaambooni placées sous le commandement d'Ahmed Madoobe, bien qu'elles n'aient pas fait le poids face à Al-Shabaab et à ses alliés locaux en novembre 2009, étaient tout de même en relativement bon état après avoir battu en retraite, et elles demeurent une force de combat viable. Il est possible qu'elles reviennent sur le devant de la scène dans le cadre d'opérations plus vastes menées dans l'Ogaden pour reprendre à Al-Shabaab le contrôle du Bas-Djouba.

Forces d'Anoole/Al-Furqaan

44. Les forces d'Anoole sont également une milice clanique constituée de combattants du sous-groupe Harti des Daarood (Majeerteen/Warsengeli/Dhulbahante), souvent appelés dans la vallée du Djouba « Harti Waamo ». La milice d'Anoole est dirigée par Mohamed Mire, membre du sous-clan Edegfa'le de Majeerteen.

45. Bien que le camp d'entraînement militaire du groupe à Laagta Anoole (estuaire de l'Anole) soit de petite taille par rapport aux camps d'autres milices dans la région, de plus en plus de combattants y sont formés. Le camp d'entraînement d'Al-Furqaan, mis sur pied en octobre 2007, se trouve entre les villages de Buulo Xaaji et de Qudhaa, à 110 kilomètres de Kismayo. Les forces d'Anoole contrôlent également un certain nombre d'îles et de villages dans la région du Bas-Djouba.

Front uni de libération de la Somalie occidentale

46. Issu de la branche d'Al-Ittihad Al-Islami se trouvant dans la région de l'Ogaden, le Front uni de libération de la Somalie occidentale opère principalement en Éthiopie, où il lutte contre le gouvernement en place et s'efforce d'établir une autorité islamique dans la région somali (Éthiopie). Dirigé par Ibrahim Cheikh Muhumed et composé presque exclusivement de combattants du clan de l'Ogaden, le Front a organisé la réunion de mars 2009 de son Comité central dans un lieu tenu secret en Somalie (probablement dans le Bas-Djouba, sous les auspices de Hassan Turki)²⁰.

47. Outre les factions somaliennes mieux connues, le Groupe de contrôle a appris qu'un petit nombre de combattants du Front uni de libération de la Somalie occidentale, dirigés par un commandant du nom de Mohamed Arab Hiirey, se battaient sans doute eux aussi contre le Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio, dans les rangs de Hizbul Islam.

48. Comme d'autres factions somaliennes, le Front uni de libération de la Somalie occidentale reçoit le soutien de militants appartenant à la diaspora somalienne, notamment au Kenya. Le Groupe de contrôle a été informé que certains hauts responsables du Front auraient fait des déplacements à destination et en provenance de Nairobi pendant la période couverte par le mandat.

²⁰ Ahmed Nasir Nashaad a été élu à la présidence du Comité central.

II. Actes mettant en péril le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et le processus de paix

49. Dans sa résolution 1844 (2008), le Conseil de sécurité a mis en évidence trois facteurs mettant en péril la paix et la sécurité en Somalie, tout particulièrement les actes qui menacent par la force le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM ou l'Accord de paix de Djibouti conclu en août 2008. À cet égard, les violations les plus graves ont été le fait d'Al-Shabaab et de l'alliance éphémère connue sous le nom de Hizbul Islam, qui ont orchestré sans relâche des opérations militaires contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM.

50. Le Groupe de contrôle a également enquêté sur toute une série d'autres menaces pesant sur la paix et la sécurité qui n'étaient pas répertoriées dans la résolution 1844 (2008). Il s'agit notamment de l'action de groupes criminels armés, tels que les milices maritimes commettant des actes de piraterie et des vols à main armée en mer, et d'actes visant à ébranler les régions stables de la Somalie. Les enquêtes ont porté non seulement sur les auteurs de ces actes, mais aussi sur les personnes finançant leurs activités, les facilitateurs et les partisans actifs, en Somalie comme à l'extérieur du pays.

A. Attaques perpétrées à l'encontre du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM

51. Pendant toute la période couvrant le mandat du Groupe, Al-Shabaab et Hizbul Islam ont représenté les menaces militaires les plus graves à l'encontre des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Tant Al-Shabaab que l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie (ASLS-Asmara) ont rejeté publiquement l'élection de Cheikh Charif Cheikh Ahmed en qualité de Président du Gouvernement fédéral de transition et ont depuis lors lancé des opérations continues contre les positions du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Al-Shabaab s'est également livré à des assassinats ciblés, a utilisé des engins explosifs improvisés et commis des attentats-suicides à la bombe. Même si les dirigeants du Hizbul Islam ont parfois approuvé ces tactiques, il n'est pas certain que l'organisation y ait eu effectivement recours.

52. La création du Hizbul Islam en février 2009 a été le signal d'une multiplication des activités militaires de l'opposition. Le Hizbul Islam devait servir de structure pour le retour d'Hassan Dahir Aweys qui était en Érythrée, où il avait été basé pendant plus d'un an afin de relancer l'opposition militaire au Gouvernement fédéral de transition. Aweys s'est rendu par avion d'Asmara à Mogadiscio le 23 avril et a pris de facto la direction du Hizbul Islam²¹. Une semaine plus tard, deux chargements d'armes et de munitions en provenance d'Asmara auraient été livrés par voie aérienne aux forces de l'opposition via l'aéroport Bale Dogle à l'ouest de Mogadiscio²². Pendant la deuxième semaine de mai, Al-Shabaab

²¹ Plusieurs rapports de presse font état de ce vol le 22 avril, mais selon les enquêtes du Groupe de contrôle sur la Somalie il aurait eu lieu le 23 avril.

²² Ces livraisons ont été largement commentées dans la presse et confirmées par des sources de renseignement fiables, mais le Groupe de contrôle n'a pu obtenir de vérification définitive et indépendante de ces vols.

et l'Hizbul Islam ont conjointement lancé leur plus importante opération militaire pour 2009.

53. L'offensive conjointe Hizbul Islam-Al-Shabaab de mai 2009 menaçait à l'origine de renverser le Gouvernement fédéral de transition, dont la défaite a été essentiellement évitée grâce à la protection de l'AMISOM et aux livraisons d'armes et de munitions du Gouvernement américain²³. Une contre-offensive du Gouvernement fédéral de transition en juillet, soutenue par l'AMISOM, est brièvement parvenue à contrôler Mogadiscio, mais les forces du Gouvernement fédéral de transition n'ont pas réussi à consolider leurs avancées et la capitale est revenue au *statu quo ante*, avec les forces de l'opposition stationnées à environ 500 mètres de la présidence. Depuis, il n'y a eu aucun affrontement décisif et la situation militaire est toujours dans l'impasse.

Étude de cas 1 **Capital Airlines**

Le dimanche 19 avril 2009, un Somalien inconnu représentant une compagnie non enregistrée est entré dans les bureaux du capitaine Himat Vaghela, Directeur de Capital Airlines Limited, une compagnie d'aviation kényane basée à l'aéroport Wilson de Nairobi. L'homme voulait se renseigner sur les possibilités de nolisier un avion pour aller chercher sept hommes d'affaires à Asmara et les ramener à temps pour leur correspondance Nairobi – Mogadiscio sur African Airways, le 22 avril.

Le jour suivant, comme convenu, le Somalien anonyme est revenu dans les bureaux de Capital avec 25 500 dollars pour payer le vol. Vaghela qui ne connaissait pas l'homme et qui a également affirmé qu'il ne lui avait pas été envoyé par une personne de sa connaissance a toutefois accepté l'argent sans signer de contrat quel qu'il soit et n'a conservé dans ses archives aucun élément d'information permettant d'identifier son nouveau client, pas même un nom ou un numéro de téléphone. Le seul document faisant état de la transaction était un reçu portant une signature illisible pour le compte de « Farah Trading and Transport ».

Le mardi 21 avril 2009, Capital a envoyé un Beech/Raytheon 200 (1300 Super King) portant le numéro d'immatriculation 5Y-JAI pour prendre ses passagers en Érythrée. À l'arrivée à Asmara, les pilotes ont tous les deux affirmé avoir été informés par les autorités aéroportuaires qu'ils ne pourraient ravitailler l'appareil en raison d'une pénurie de carburant, et qu'un avis aux aviateurs avait été publié à cet effet^d. En dépit de cette information, ils ont immédiatement déposé un plan de vol au départ indiquant une autonomie de cinq heures et demie pour le vol de retour – soit l'autonomie maximale de l'avion lorsque les réservoirs sont pleins. Avant de se rendre à leur hôtel, les pilotes ont été priés de remettre leur passeport aux services d'émigration érythréens.

²³ Lettres en date du 26 mai et du 19 juin 2009 adressées au Comité des sanctions pour la Somalie par le Gouvernement américain et demandant des dérogations à l'embargo sur les armes.

Depuis leur hôtel à Asmara, les pilotes ont informé leurs clients somaliens qu'un vol de retour direct sur Nairobi ne serait pas possible et qu'ils devraient faire escale à Djibouti pour ravitailler l'avion. Les clients somaliens ont catégoriquement refusé cette offre et ont exigé de rentrer directement à Mogadiscio. Deux Érythréens, dont l'un travaillait pour la Direction de l'aviation civile érythréenne et détenait une copie du plan de vol que le capitaine avait déposé à son arrivée à Asmara, ont participé à ces discussions. La modification du plan entraînait un retard au décollage et des coûts supplémentaires, et par conséquent la nécessité de consulter le capitaine Vaghela à Nairobi. En outre, compte tenu de la pénurie de carburant pour l'aviation à Asmara, il n'y avait guère d'autre possibilité que de faire escale à Djibouti. Toutefois, Capital a accepté le nouveau plan de vol sans aucune compensation immédiate.

La pénurie de carburant a été résolue le jour suivant avec l'assistance des autorités aéroportuaires d'Asmara, lesquelles ont aidé les pilotes et leurs clients à entrer dans l'aéroport par une voie d'accès spéciale. Tôt le lendemain matin à l'hôtel Asmara Palace, un des clients somaliens a rendu les passeports à l'équipage et le groupe s'est apprêté à partir.

Le jeudi 23 avril à environ 3 h 30, l'avion a quitté l'aéroport d'Asmara pour atterrir directement à Mogadiscio, sur la piste K50. Cinq passagers somaliens se trouvaient à bord, y compris Hassan Dahir Aweys et son proche associé Omar Shukri. À leur arrivée sur la piste d'atterrissage K50, les passagers de l'avion ont été accueillis par un comité de réception composé de dirigeants et de combattants du Hizbul Islam accompagnés de plusieurs Land Cruisers. Quelques semaines plus tard, l'Hizbul Islam, dorénavant sous la direction de facto d'Aweys, a uni ses forces à celles d'Al-Shabaab et a lancé l'attaque la plus agressive jamais perpétrée en 2009 contre le Gouvernement fédéral de transition et les forces de l'Union africaine.

Selon le capitaine Vaghela, Capital n'a jamais pu recouvrer ses coûts additionnels – de l'ordre de 5 000 dollars – concernant la mission. Le client mystérieux avait tout simplement disparu et Vaghela n'avait pas de nom, de numéro de téléphone, de contrat ou autre renseignement sur le vol lui permettant de le retrouver. Les tentatives du Groupe de contrôle pour identifier Farah Trading and Transport ont mené à une boîte postale appartenant à de multiples clients, y compris une entreprise automobile apparemment fictive qui servait de couverture à un réseau de pornographie en ligne mettant en scène des mineurs.

Les multiples demandes de coopération présentées par le Gouvernement kényan au sujet de cette affaire sont restées sans réponse. De même, African Express Airlines n'a pas donné suite aux demandes du Groupe de contrôle concernant les listes de réservation et de passagers, lesquelles lui auraient permis de vérifier certaines des informations reçues.

L'épisode Capital Airlines illustre bien plusieurs aspects clefs : le rôle moteur d'Aweys au sein de l'opposition armée au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM; l'appui direct et déclaré de l'Érythrée en faveur de son retour et le renforcement consécutif de l'Hizbul Islam en prévision de son offensive de mai 2009; ainsi que la mesure dans laquelle les cadres réglementaires faibles de certains États de la région, en l'occurrence le Kenya, ouvrent la voie à des violations des sanctions du type de celles perpétrées par Capital Airlines.

^a Aucun des pilotes n'avait eu préalablement connaissance d'une telle consigne et l'OACI a par la suite confirmé au Groupe de contrôle qu'il n'en a pas été publié.

B. Appui érythréen aux groupes d'opposition armés

54. Le 15 mai 2009, dans une déclaration de son Président, le Conseil de sécurité s'est dit préoccupé par les informations indiquant que l'Érythrée fournissait des armes aux groupes d'opposition somaliens et a demandé au Groupe de contrôle d'enquêter. Le 23 décembre 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1907 qui élargit le mandat du Groupe de contrôle et exige notamment de tous les États Membres et en particulier de l'Érythrée qu'elle cesse d'armer, d'entraîner et d'équiper les groupes armés et leurs membres, dont Al-Shabaab, qui visent à déstabiliser la région. Le Groupe de contrôle a par conséquent accordé une attention particulière à cette question et, au cours de son mandat, formulé plusieurs demandes pour se rendre en Érythrée, dont aucune n'a reçu l'agrément du Gouvernement érythréen²⁴.

55. Sur la base de ses enquêtes, le Groupe de contrôle a conclu que le Gouvernement érythréen avait continué de fournir un appui politique, diplomatique, financier et – semble-t-il – une aide militaire aux groupes d'opposition armés en Somalie pendant la durée du mandat, en violation de la résolution 1844 (2008). Fin 2009, probablement en réponse à la pression internationale, l'ampleur et la nature de l'appui érythréen avaient diminué ou étaient devenues moins visibles, mais n'avaient pas dans l'ensemble cessé.

56. En outre, le Groupe de contrôle sait bien que par le passé l'Érythrée a fourni un appui à des groupes d'opposition armés non somaliens dans la corne de l'Afrique, y compris (mais non limité) au Front de libération des Oromos, au Front national de libération des Ogadens et au Front de libération de la Somalie occidentale. Ces activités sont interdites en application des dispositions des alinéas b) et d) du paragraphe 15 de la résolution 1907 (2009).

²⁴ Pour la correspondance entre le Groupe de contrôle et le Gouvernement érythréen, voir l'annexe IV.

Politique de l'Érythrée à l'égard de la Somalie

57. On ne peut comprendre l'engagement érythréen en Somalie sans tenir compte de la politique régionale plus large d'Asmara, et surtout de son différend permanent avec l'Éthiopie. Depuis la fin des hostilités entre les deux pays en 2000, Asmara a cherché à contrer l'influence de l'Éthiopie dans la région et soutenu des groupes armés en Éthiopie qui s'opposent au Gouvernement actuel. Depuis 2006, voire même auparavant, l'Érythrée a soutenu l'opposition au Gouvernement fédéral de transition, qu'elle considère comme un instrument du Gouvernement éthiopien.

58. Dans ce contexte, la politique déclarée du Gouvernement érythréen a été de s'opposer à l'accord de Djibouti du 18 août 2008, niant la légalité et la légitimité du Gouvernement fédéral de transition établi en application de ce processus, et d'appeler à l'expulsion des forces de l'AMISOM basées à Mogadiscio. À cet effet, le Gouvernement érythréen apporte un appui politique, financier et matériel important et soutenu, y compris des armes, des munitions et une formation aux groupes d'opposition armés en Somalie depuis au moins 2007.

59. Le Gouvernement érythréen admet qu'il ne reconnaît pas le Gouvernement fédéral de transition, mais nie soutenir « un parti contre l'autre s'agissant de la question de la Somalie »²⁵. Cette position contredit les précédentes déclarations du Gouvernement érythréen qui décrivent le Gouvernement fédéral de transition comme illégal, illégitime et imposé de l'extérieur²⁶, tout en affirmant que l'appui d'Asmara aux groupes d'opposition armés somaliens est un « droit reconnu par la loi et une obligation morale »²⁷. Fin mai 2009, lors de la plus importante offensive menées par Al-Shabaab et l'Hisbul Islam contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM, le dirigeant de l'ASLS-Asmara, Hassan Dahir Aweys a exprimé sa gratitude envers l'Érythrée : « l'Érythrée nous soutient et l'Éthiopie est notre ennemie – nous avons par le passé aidé les deux pays mais l'Éthiopie ne nous a pas remercié »²⁸.

Appui politique

60. Au cours de l'année 2007, le Gouvernement éthiopien a financé la création de l'ASLS en tant que mouvement d'opposition²⁹. Selon les représentants de l'ASLS présents à Asmara à ce moment là et qui ont participé à ces événements, des hauts fonctionnaires, notamment Ali Abdou, Ministre de l'information, Yemane Ghebreab, Chef des affaires politiques du Front populaire pour la démocratie et la justice ainsi qu'un officier supérieur du renseignement militaire connu sous le nom de Te'ame³⁰

²⁵ De Shabait.com (25 novembre 2009) site Internet du Ministère érythréen de l'information, accessible à l'adresse <http://www.shabait.com/news>.

²⁶ Voir notamment les communiqués de presse du Gouvernement érythréen en date du 24 février 2009, du 22 avril 2009, du 14 mai 2009, du 26 juin 2009, du 10 juillet 2009 et un entretien du 20 mai 2009 avec le Président Isaias Afwerki par Shabelle.net.

²⁷ Déclaration du Président Isaias Afwerki à la « Conférence d'Asmara sur la reconstitution de la Somalie », telle que diffusée par le Ministère de l'information du Gouvernement érythréen, le 12 mai 2009.

²⁸ Entretien avec Reuters, 22 mai 2009.

²⁹ Le Gouvernement érythréen a versé 60 dollars à chaque délégué en sus de leurs frais de logement.

³⁰ Également connu sous le nom de Te'ame Mekelle ou Meqelle, et dont on pense qu'il a le grade de colonel ou de général de brigade.

ont joué un rôle direct dans la prise de décisions concernant des nominations clefs de l'ASLS. Le Gouvernement érythréen a notamment pesé sur plusieurs nominations clefs à l'ASLS, à savoir pour que Yousouf Indha'adde occupe le poste de ministre de la défense (ou des affaires militaires); que Yousouf Hassan Ibrahim « Dheeg » occupe celui de ministre des affaires étrangères et Abdifatah Mohamed Ali celui de ministre des finances. Les dirigeants de l'ASLS se sont opposés à ces nominations lors de débats avec des hauts fonctionnaires, mais leurs avis ont été rejetés. En fait, le chef militaire de la branche d'Asmara de l'ASLS, Yousouf « Indha'adde », a été nommé sur instruction du Gouvernement érythréen.

61. De novembre 2007 à avril 2009, l'Érythrée a accueilli les hauts responsables de l'ASLS (devenue par la suite la faction d'Asmara de l'ASLS), y compris Hassan Dahir Aweys, alors que ses forces menaient des attaques répétées contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM. Étant donné que le passeport somalien n'est pas reconnu comme un titre de voyage valide par la plupart des pays, le Gouvernement érythréen a fourni des passeports érythréens aux responsables de l'ASLS ainsi qu'à au moins un haut responsable du groupe Al-Shabaab, Mukhtar Roobow³¹. Suite à la scission de l'ASLS et à la formation de la nouvelle administration du Gouvernement fédéral de transition présidé par Charif Cheikh Ahmed le 31 janvier 2009, l'Érythrée a continué d'accueillir et de soutenir l'ASLS-Asmara, dirigé par Hassan Dahir Aweys, et par conséquent contribué à la constitution d'une nouvelle alliance de l'opposition, l'Hizbul Islam (voir l'étude de cas 1, section II.A ci-dessus).

Appui financier

62. Outre un appui militaire, le Gouvernement érythréen a fourni un appui financier constant aux groupes d'opposition armés somaliens, y compris l'ASLS-Asmara, l'Hizbul Islam et Al-Shabaab. La fourniture d'espèces permet aux groupes d'opposition armés d'acheter des armes aux forces gouvernementales, c'est-à-dire de s'armer tout en désarmant leurs adversaires³².

63. Suite à la formation de l'ASLS en septembre 2007, l'aide financière du Gouvernement érythréen, a essentiellement été fournie par l'intermédiaire de l'ASLS. Toutefois, selon les responsables de l'ASLS, au cours de l'année 2008, l'Érythrée a noué des liens directs avec d'autres groupes d'opposition, y compris Al-Shabaab et les forces de Raas Kaambooni. Le colonel Te'ame a indiqué aux responsables de l'ASLS : « Nous avons l'expérience de ce type de lutte et nous devons entretenir des relations directes avec les groupes de chacune des régions ». Selon les mêmes sources, chaque groupe reçoit tous les mois un montant de 40 000 à 50 000 dollars, outre des fonds supplémentaires pour des opérations de grande envergure. En 2009, le groupe de contrôle a été informé de contributions en espèces faites par le Gouvernement érythréen aux personnalités de l'opposition ci-après :

³¹ Selon le Gouvernement américain, le passeport érythréen n° 0310857 a été délivré à Roobow le 21 août 2006. Communiqué de presse HP-1283 du Trésor américain, « Treasury targets Somali Terrorists », 20 novembre 2008, accessible à l'adresse <http://www.treas.gov/press/releases/hp1283.htm>.

³² Voir le rapport du Groupe de contrôle établi en décembre 2008 (S/2008/769) et Amnesty International, « Somalia: International Military and Policing Assistance Should be Reviewed », janvier 2010.

- Yousouf Mohamed Siyaad « Indha'adde » (ASLS-Asmara, régions centrales, qui a ensuite rejoint le Gouvernement fédéral de transition en tant que Ministre de la défense)³³;
- Issa « Kaambooni » (forces de Raas Kaamboni, région de la Basse Juba, arrêté au Kenya fin 2009);
- Mukhtar Roobow (Al-Shabaab, régions de Bay et de Bakool);
- Mohamed Wali Cheikh Ahmed Nuur (Hizbul Islam, région de Gedo).

64. Les transferts d'espèces sont habituellement effectués par des diplomates érythréens ou des agents des services de renseignements, souvent dans des pays étrangers. Les agents des services de renseignement du Gouvernement fédéral de transition ont informé le Groupe de contrôle qu'ils avaient arrêté un ressortissant allemand, qui servait de passeur de fonds pour le Gouvernement érythréen, à son arrivée à l'aéroport international de Mogadiscio en juillet 2009. Le Groupe de contrôle a reçu de nombreux rapports de sources somaliennes concordantes et fiables ainsi que d'agences de renseignements étrangères identifiant plusieurs responsables érythréens impliqués dans ces transactions. Les paiements sont effectués directement aux représentants des groupes armés somaliens (en Érythrée ou en Somalie) ou transférés aux commandants sur le terrain via des réseaux hawalas (sociétés de transferts d'argent) ou des hommes d'affaires somaliens.

65. L'argent en espèces destiné aux groupes d'opposition est également acheminé par l'intermédiaire des ambassades au Kenya, à Djibouti et à Doubaï. Il s'agit de versements mensuels d'un montant de 40 000 à 50 000 dollars pour chaque groupe, plus des fonds supplémentaires pour des opérations particulières. Environ 1,6 million de dollars auraient transité par le seul Kenya en 2008. En septembre 2008, un de ces passeurs (un responsable du Gouvernement érythréen) s'est rendu par voie terrestre du Kenya à la région de la Basse Juba, où il a remis un montant de près de 60 000 dollars à un haut responsable des forces de Raas Kaamboni.

66. Le 23 avril 2009, le Gouvernement fédéral de transition a facilité le retour d'Hassan Dahir Aweys en Somalie afin qu'il prenne la direction de l'Hizbul Islam. Aweys et quatre autres individus se sont rendus d'Asmara à Mogadiscio, et ont atterri à l'aéroport K50, au sud-ouest de la ville, où d'autres responsables et militants de l'Hizbul Islam les attendaient. Aweys a quitté Asmara avec environ 200 000 dollars, qu'il a ensuite distribués à plusieurs responsables de l'Hizbul Islam.

67. Le Groupe de contrôle a reçu des informations crédibles indiquant que l'Érythrée continuait d'envoyer des armes en Somalie par de petits navires accostant au port de Laasqoray dans le nord de la Somalie pour réexpédition aux forces des Shabaab dans le sud de la Somalie par Mohamed Sa'iid Atom (voir section IV.A. ci-après). En mai 2009, l'Érythrée aurait envoyé des armes légères et des armes antichars de fabrication ukrainienne au Hizbul Islam via le port de Kismayo.

³³ Selon des responsables de l'Union africaine, lorsque Indha'adde a rejoint le Gouvernement fédéral de transition, il était en possession de documents faisant état de transferts personnels d'espèces effectués par l'Érythrée à des responsables de l'opposition armée somalienne qui sont actuellement détenus par le Gouvernement fédéral de transition. Le Groupe de contrôle n'a pas pu inspecter ces documents.

68. En août 2009, les autorités kényanes ont reconnu avoir expulsé deux Érythréens, dont un diplomate dénommé Negash, pour des raisons de sécurité. Negash serait entré au Kenya par une frontière terrestre, puis aurait voyagé par voie de terre jusqu'en Somalie où il aurait rencontré des responsables des forces du Hizbul Islam/Raas Kaamboni et des Al-Shabaab. En justifiant l'expulsion, un ministre du Gouvernement kényan a également mentionné un attentat-suicide à la bombe perpétré en juin 2009 et qui a tué un ministre du Gouvernement fédéral de transition ainsi qu'un ancien ambassadeur de Somalie en Éthiopie, affirmant que le matériel utilisé pour fabriquer la bombe avait été fourni par un diplomate érythréen³⁴.

Formation

69. L'Érythrée maintient des camps d'entraînement pour les membres des groupes d'opposition armés somaliens depuis au moins 2006, et a parfois déployé des formateurs et/ou des conseillers militaires pour aider les groupes d'opposition armés en Somalie. Elle maintient également des camps d'entraînement pour les membres des groupes d'opposition éthiopiens, ce qui est interdit par la résolution 1907 (2009).

70. De multiples sources somaliennes et internationales ont décrit au Groupe de contrôle les camps d'entraînement des combattants de l'ASLS près d'Assab, dans l'est de l'Érythrée. En mai 2008, lorsque l'ASLS s'est scindée en deux factions, le Gouvernement érythréen a déplacé près des deux tiers de ses activités d'entraînement dans un autre camp situé à l'ouest, près de Teseney. Des chargements d'armes et de munitions destinés à la Somalie ont été transportés clandestinement en passant par l'est de l'Éthiopie. Les soldats éthiopiens auraient saisi certaines de ces armes et de ces munitions près de la frontière.

C. Réseaux d'appui de la diaspora

71. La distinction entre les résidents somaliens et les communautés de la diaspora est particulièrement floue. De nombreux somaliens vivant à l'étranger maintiennent des liens tellement étroits avec leur pays qu'ils sont essentiellement des « binationaux », qui se rendent régulièrement en Somalie et qui y jouent un rôle actif dans les domaines sociaux et politiques. De nombreux ministres et députés somaliens possèdent un passeport étranger. Plusieurs responsables clés des Al-Shabaab et du Hizbul Islam ainsi qu'un nombre croissant de leurs troupes ont vécu à l'étranger et conservent des rapports étroits avec leurs pays d'accueil.

72. L'appui de la diaspora somalienne aux groupes d'opposition armés a été le plus intensif pendant l'occupation éthiopienne et s'est considérablement affaibli depuis que Cheikh Charif a été élu président. Cependant, des réseaux qui ont subsisté, y compris des extrémistes irréductibles ayant des liens transnationaux, continuent d'alimenter l'insurrection. Ces réseaux de sympathisants et d'activistes mobilisent un appui politique et financier, servent de dispositifs de recrutement et fournissent des conseils aux recrues et combattants potentiels. Compte tenu de leur

³⁴ Communication électronique, 12 décembre 2009. Le Groupe de contrôle n'a pas été en mesure de vérifier cette affirmation de manière indépendante.

importance, ces réseaux ont suscité un intérêt sans précédent au niveau international au cours des 18 derniers mois en raison de plusieurs cas de terrorisme qui ont défrayé la chronique, mais ils sont plus vastes, mieux établis et leurs objectifs sont plus diversifiés que ne le laissent supposer ces quelques cas.

Kenya

73. Le Kenya abrite l'une des plus importantes communautés somaliennes en dehors de la Somalie, mais il est impossible de donner des chiffres précis, en partie parce qu'il est difficile de faire la différence entre les kényans d'origine somalienne et les réfugiés de longue date ou les migrants de Somalie. Le système kényan d'enregistrement des citoyens qui est déficient aggrave encore le problème, étant donné qu'il peut aussi bien refuser de délivrer des documents à de vrais kényans de souche somali qu'en octroyer à des somaliens qui ne sont pas kényans contre des pots de vin et des faveurs.

74. L'importante communauté somalienne du Kenya, sa proximité de la Somalie et la frontière notoirement poreuse entre les deux pays sont tous des éléments qui contribuent à faire du Kenya une base d'appui importante pour les groupes d'opposition armés somaliens. Les membres des Al-Shabaab et du Hizbul Islam voyagent assez librement de et vers Nairobi, où ils collectent des fonds, recrutent et se procurent des traitements pour les combattants blessés. L'un des piliers de ce réseau d'appui est une communauté de riches religieux et hommes d'affaires, associés à un petit nombre de centres religieux connus pour leurs allégeances extrémistes, en particulier la mosquée Abubakar as-Saddique sur la 6^e rue, la mosquée Al-Hidaya, la Madrassa Beit-ul-Mal et la Masjid-ul-Axmar à Nairobi. Les réseaux organisés autour de ces institutions fournissent depuis longtemps une direction idéologique et une base de ressources aux militants somaliens.

75. Cheikh Mohamed Abdi Omar « Umal » est actuellement l'iman de la mosquée Abubakar as-Saddique. Umal, un associé de longue date de Mohamed Cheikh Osman³⁵, est un religieux et homme d'affaires de souche éthiopienne qui a été l'un des ardents défenseurs de l'Union des tribunaux islamiques en 2006-2007. Quand l'Union s'est scindée en 2008 en raison du processus de paix de Djibouti, Umal s'est vigoureusement opposé aux pourparlers de paix et a par conséquent rejeté l'élection de Cheikh Charif en qualité de Président du Gouvernement fédéral de transition en janvier 2009. Il a également manifesté son opposition au Gouvernement fédéral de transition en mobilisant la communauté et en collectant des fonds. Le Groupe de contrôle a reçu des informations fiables, détaillées et précises concernant la participation d'Umal début 2009 aux réunions de représentants des groupes armés de Somalie, conjointement avec des membres importants des milieux d'affaires d'Eastleigh, afin d'examiner les questions logistiques et de collecter des fonds pour la lutte armée.

³⁵ Mohamed Cheikh Osman est l'ancien porte-parole basé au Royaume-Uni d'Al-Ittihad Al-Islami qui est à présent l'émissaire du dirigeant du Hizbul Islam, Hassan Dahir Aweys. Les autres fondateurs basés au Kenya, y compris Adan Garweyne et « Boqolsoon », ont été tués en Somalie alors qu'ils combattaient pour l'Al-Ittihad Al-Islami au début des années 90. Opérant à partir d'une mosquée d'Eastleigh, ils ont régulièrement mené des campagnes de collecte de fonds pour financer leur cause.

76. Toutefois, compte tenu de l'intérêt qu'il suscitait dans la presse kenyane et internationale, vers la mi-2009, Umal a commencé à changer de politique pour devenir un défenseur manifeste du Gouvernement fédéral de transition. En janvier 2010, il est allé encore plus loin et a dénoncé la pratique du *takfir* consistant à désigner d'autres musulmans en tant qu'apostats pour justifier de verser leur sang, lançant ainsi un défi direct aux Al-Shabaab³⁶.

77. D'autres figures extrémistes ont depuis lors succédé à Umal en tant que défenseurs et idéologues du jihad, en particulier le neveu et protégé d'Umal, Hassan Mahad Omar, mieux connu par son public comme Cheikh Hassaan Hussein Adam et par ses disciples des Al-Shabaab comme Abu Salmaan. Hassaan et ses associés du centre religieux informel connu sous le nom de Masjid-ul-Axmar ne sont pas simplement des sympathisants des Al-Shabaab mais en fait des figures clefs dans le cadre de leurs activités de sensibilisation pour recruter de nouveaux membres et collecter des fonds. L'approche de la collecte de fonds adoptée par Hassaan est particulièrement agressive : lors d'un sermon prononcé le 4 février 2008, il a déclaré :

Tout musulman a pour devoir de financer le jihad. S'il ne peut se joindre physiquement au jihad, alors il doit le financer. Les petites sommes d'argent que vous donnez pour le jihad ne sont pas des dons de charité mais une responsabilité individuelle qui incombe à chacun d'entre vous. Elle est obligatoire contrairement aux aumônes collectées pour les Moudjahidin. Si les aumônes destinées aux Moudjahidin sont trop maigres alors il est permis de collecter par la force des fonds supplémentaires. Il est également permis de tuer de cinq balles quiconque fait de l'obstruction.³⁷

78. En avril 2009, Hassaan a conduit une liste de religieux invités à participer à un débat sur Internet soutenu par le site Web alqimnah.net affilié aux Al-Shabaab et le forum en ligne Dacwatuawxiid; le débat a également mis en vedette Mukhtar Roobow et Fu'aad Shangole, dirigeants des Al-Shabaab ainsi que Omar Imaan Abubakar et Abdullahi Ali Hashi, dirigeants du Hizbul Islam³⁸.

Étude de cas 2

Masjid-ul-Axmar (La mosquée rouge)

Masjid-ul-Axmar (la mosquée rouge) est un petit centre religieux informel situé près de la mosquée d'Al-Hidaya dans le quartier d'Eastleigh à Nairobi. Les responsables de la Masjid-ul-Axmar participent activement à des activités de propagande, de collecte de fonds et de recrutement pour le compte d'Al-Shabaab, conjointement avec des dirigeants connus des Shabaab. Le Groupe de contrôle a également été informé que des dirigeants des Shabaab de Mogadiscio avaient été reçus à plusieurs reprises par des dirigeants de ce groupe en 2009.

³⁶ http://www.halgan.net/view_article.php?articleid=13012.

³⁷ <http://www.youtube.com/watch?v=YO32tllVtpM&feature=related>.

³⁸ <http://www.alqimnah.net/archive/index.php?t-4742.html>.

Cheikh Hassaan Hussein, un religieux de 31 ans qui selon le Gouvernement kényan aurait obtenu la nationalité kényane sous des prétextes fallacieux est l'un des principaux responsables du centre. Hassaan s'est violemment opposé aux pourparlers de paix de Djibouti, dénonçant les opposants en tant qu'apostats.

Le 12 février 2009, après la signature de l'accord de paix de Djibouti et l'élection de Cheikh Charif à la présidence, Hassaan a promulgué un édit religieux (fatwa) appelant à attaquer les troupes nouvellement constituées du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. L'édit a tout d'abord été affiché sur un site de discussion des Shabaab le 17 février 2009, puis sur alqimmah, le site web d'Al-Shabaab.

En mars 2009, les dirigeants d'Al-Shabaab étaient profondément divisés au sujet des actions de Mukhtar Roobow dans les régions de Bay et de Bakool. Lorsque Al-Shabaab avait pris le contrôle des régions de Bay et de Bakool deux mois auparavant, il avait également réussi à capturer Mohamed Ibrahim Habsade, un membre du parlement du Gouvernement fédéral de transition et du sous-clan Mirifle/Leysaan, comme Roobow. Alors que le plus haut dirigeant d'Al-Shabaab exigeait que Habsade soit décapité en public, Roobow l'a libéré et l'a laissé partir indemne. En outre, Roobow a ignoré les nominations des responsables des autorités régionales par la direction d'Al-Shabaab et a nommé ses propres fidèles à ces postes. Certains dirigeants d'Al-Shabaab ont demandé le renvoi de Roobow et des sanctions militaires à son encontre, mais fin février, le groupe a décidé d'un commun accord d'envoyer une équipe composée de cinq membres rencontrer Cheikh Hassaan Hussein à Nairobi.

Hassaan a estimé que la décision prise par Roobow de relâcher Habsade était correcte dans la mesure où elle empêchait des dissensions et des conflits plus graves entre le clan des Rahanweyne et les Moudjahidin. Ce faisant, il a montré qu'il était non seulement un dirigeant idéologique d'Al-Shabaab mais qu'il participait aussi directement à leurs prises de décisions politiques et opérationnelles internes.

Un autre dirigeant clef de la Masjid-ul-Axmar est Mohamed Ma'alim Nahar, frère d'un défunt commandant d'Al-Shabaab connu sous le nom de Abu Uteyba, lequel circule librement entre Nairobi et Mogadiscio. Nahar participe régulièrement à des forums en ligne avec d'autres dirigeants au Markaz-al-Salahudiin, le principal centre de recrutement et d'entraînement des Shabaab à Mogadiscio.

Une de ces séances vérifiée par le Groupe de contrôle a permis de collecter un montant de 20 000 dollars devant être versé sur un compte bancaire aux Émirats arabes unis. Afin de remercier une donatrice particulièrement généreuse, on lui a promis que le prochain kamikaze prierait pour elle avant d'aller à la mort. Lors d'autres sessions, organisées à la suite des deux attentats-suicides contre le quartier général des forces de l'AMISOM le 17 septembre 2009, Nahar a tenu les

auditeurs informés du nombre de morts et les a remercié de leurs contributions à la lutte.

^a <http://www.xog-waran.com/xog-waran02Juley2009Gothenburg.html>.

Liens européens

79. Début juillet 2009, Hassaan a visité un autre centre d'appui à l'opposition, la Suède, où il a assisté à la dix-septième Convention islamique somalienne organisée par la mosquée Bellevue à Gothenburg. La participation de Hassaan a déclenché des manifestations de Somaliens en Suède opposés aux Al-Shabaab, mais a été défendue par l'administration de la mosquée et les organisateurs de la conférence³⁹.

80. Yassiin Baynah, Secrétaire général de l'ASLS-Asmara et membre fondateur du Hizbul Islam comptait également parmi les participants les plus en vue de la Convention islamique somalienne. Baynah et Omar Shukri, un proche assistant d'Hassaan Dahir Aweys, figuraient parmi les membres d'un groupe de Somaliens arrêtés par les autorités suédoises en février 2008, accusés de financer le terrorisme mais qui avaient par la suite été relâchés pour absence de preuves. Baynah et Shukri sont tous les deux retournés en Somalie où ils ont joué un rôle clef dans la création du Hizbul Islam⁴⁰. Fin avril 2009, Shukri est réapparu en compagnie d'Hassan Dahir Aweys qu'il a accompagné au cours de son voyage de retour d'Asmara à Mogadiscio (étude de cas 1, section II.A. ci-dessus)⁴¹. Entre-temps, Baynah a continué de gérer une agence de voyage prospère à Stockholm, spécialisée dans le transport des pèlerins à la Mecque pour le pèlerinage annuel du Hadj, mais fin 2009, il a été condamné par un tribunal de district de Stockholm pour évasion fiscale, liée à la mise en place d'un service de transfert d'argent clandestin.

81. Le Groupe de contrôle a également appris que les dirigeants du Hizbul Islam, y compris Baynah, pratiquaient des collectes de fonds pour les groupes d'opposition armés en marge de la conférence de Gothenburg. De même, en marge de la première convention islamique somalienne tenue les 27 et 28 juin 2009 en Belgique, les partisans du Hizbul Islam, ont organisé une campagne de collecte de fonds, qui a permis de recueillir plus de 25 000 Euros pour l'organisation.

Activisme sur Internet

82. L'Internet continu de jouer un rôle important pour ce qui est de la propagande, du recrutement et de la collecte de fonds par les groupes armés somaliens (voir S/2008/769). Le Groupe de contrôle a continué de surveiller et d'enquêter sur certains des sites Web et forums les plus en vue, notamment :

³⁹ Voir par exemple, « Gothenburg : intervention de Xasaan Xuseen lors de la conférence sur l'Islam et la paix » (<http://islamineurope.blogspot.com/2009/07/gothenburg-xasaan-xuseen-speaks-at.html>).

⁴⁰ Baynah et Shukri possèdent tous les deux des titres de voyage suédois.

⁴¹ Shukri circulerait toujours librement entre la Somalie et la Suède.

Al-Shabaab ⁴²	alqimmah.net somalimemo.com ansarnet.info halganka.wordpress.com dacwatutawxiid.wordpress.com youtube.com/user/QolkaDacwatuTawxiid
Hizbul Islam	jabiso.net somalimirror.com cadaalada.com halgan.net
Ahlu Sunna wal Jama'a	shaaficiyah.com www.aklusunna.org

83. Alqimmah.net, créé en septembre 2007 en tant que tribune pour Golaha Ansaarta Mujaahidiinta (le Conseil des partisans des Moudjahidin) est le forum en ligne le plus actif d'Al-Shabaab. Alqimmah non seulement diffuse du matériel relatif aux Shabaab mais participe également à sa production, ce qui en fait une partie intégrante de l'appareil de propagande (*da'awa*) d'Al-Shabaab.

84. Le 22 juillet 2009, alqimmah.net a diffusé un enregistrement sonore de 42 minutes intitulé *Sharif Muslim, Sharif Murtad* (Charif le musulman, Charif l'apostat), dont il revendique la réalisation et la production⁴³. Dans cet enregistrement, le Président Charif est présenté comme le dirigeant d'un régime hérétique et l'AMISOM comme une force d'envahisseurs infidèles, et les auditeurs sont engagés à apporter leur soutien à un djihad dirigé contre eux. La section de la propagande d'Al-Shabaab a par la suite affirmé avoir largement diffusé cet enregistrement dans toute la Somalie.

85. Moins d'un mois plus tard, le 15 août 2009, alqimmah a affiché un lien vers un ouvrage intitulé *La science des explosions et des explosifs*, ayant pour auteur un dénommé Abu Hafs al-Lubnaani⁴⁴, apparemment dans le but de mettre à la disposition des partisans et des sympathisants d'Al-Shabaab des connaissances utiles pour la fabrication de bombes.

86. Le 30 août 2009, alqimmah a affiché une décision religieuse (*fatwa*)⁴⁵ de 47 pages publiée en arabe par le cheikh Hassaan Hussein (voir plus haut, étude de cas 2) contre le processus de paix de Djibouti. Cette *fatwa* fournissait aux groupes islamiques somaliens en général et à Al-Shabaab en particulier de prétendues justifications religieuses pour mener une djihad contre le Gouvernement somalien, régime apostat.

⁴² Les sites Web cités dans le rapport de décembre 2008 du Groupe de contrôle (S/2008/769) et qui sont dorénavant dormants ou défunts comprennent kataaib.net, baraawecity.wordpress.com et abushabaab.wordpress.com.

⁴³ Alqimmah.net, 23 juillet 2009, « Sharif Muslim, Sharif Murtad » (<http://alqimmah.net/showthread.php?t=6600>).

⁴⁴ <http://www.alqimmah.net/showthread.php?t=8793>.

⁴⁵ <http://www.alqimmah.net/showthread.php?s=518dd346c94c9e71d3963fc6e25a71db&t=9498>.

87. Le 20 juin 2010, alqimmah a affiché un *nasheed* (hymne religieux) djihadiste de six minutes intitulé *Nairobi Tutafika*⁴⁶, chanté par des militants d'Al-Shabaab menaçant de s'introduire au Kenya et de prendre le chemin de Nairobi. Dans l'introduction à cet enregistrement, alqimmah a déclaré que le chant était motivé par l'arrestation à Nairobi, trois semaines auparavant, du prédicateur jamaïcain Abdulla al-Faisal, qui avait été accusé d'incitation à la haine raciale et emprisonné en Grande-Bretagne. Chanté en swahili, et parsemé de discours sur fond sonore de tirs d'armes à feu, il visait apparemment à inspirer les partisans d'Al-Shabaab au Kenya à pratiquer un activisme plus vigoureux.

88. Le site Web alqimmah.net est enregistré en Suède au nom d'Abdu-Raouf (Ralf) Wadman (également connu sous le nom d'Usama el-Swede), un Suédois converti à l'islam et basé à Gothenburg, qui a été associé à toutes sortes de personnalités et de causes extrémistes. Musa Said Yusuf « Godir » est l'un de ses administrateurs. Le 28 mai 2008, Godir a été arrêté à Londres, en même temps qu'Ahmed Said Mohamed « Faarax-Deeq », administrateur d'un autre site Web affilié à Al-Shabaab et accusé de diverses infractions au regard de la législation antiterroriste britannique.

89. Les deux hommes ont ultérieurement été disculpés, puis libérés⁴⁷. La nuit du 28 juillet 2009, des participants à un forum en ligne d'Al-Shabaab ont célébré la libération de Faarax-Deeq qui a brièvement pris la parole. Le 9 août 2009, un groupe de Somaliens comprenant des membres et des partisans d'ARS-Asmara a organisé une réception en l'honneur de Faarax-Deeq et de Godir à Leicester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Cette fête avait notamment pour objectif de remercier les membres d'une équipe de base, comprenant le porte-parole d'ARS-Asmara, Zakaria Mohamud Haji Abdi, des efforts qu'ils avaient déployés pour assurer la libération des deux hommes⁴⁸.

90. Une telle coopération « virtuelle » entre groupes d'opposition armés n'est pas inhabituelle. Al-Shabaab et Hizbul Islam ont régulièrement organisé des forums conjoints, témoignant d'un plus grand degré de coopération sur l'Internet que sur le terrain. Ainsi, à la fin de mars 2009, le cheikh Fu'ad Mohamed Khalaf (Al-Shabaab), Ma'allin Burhan (Al-Shabaab) et Abdullahi « Khadaab » Haji Yusuf (Secrétaire général d'Hizbul Islam) ont participé à un forum de ce type. De manière analogue, Abdullahi « Khadaab » (Hizbul Islam), Abdullahi Ali Hashi (Hizbul Islam) et Mukhtar Roobow (Al-Shabaab) ont participé à la fin de mai 2008 à une manifestation d'une durée de trois jours consacrée à la mobilisation de fonds.

91. Al-Shabaab a également utilisé de tels forums sur Internet pour mettre en relief sa coopération avec les *Muhaajirun* – combattants étrangers qui se sont associés à son combat. Au cours de la deuxième semaine de juillet 2009, par exemple, Fu'aad Shangole et Ma'allin Burhan ont décrit aux participants à un forum en ligne le déroulement d'une cérémonie tenue au Centre islamique Salahudiin pour remercier

⁴⁶ « Nous arriverons à Nairobi »; consultable à l'adresse <http://www.alqimmah.net/showthread.php?p=25882#post25882>.

⁴⁷ Le Procureur a fait appel à la date de la rédaction du présent document et l'affaire est toujours en instance.

⁴⁸ Voir article et images à alcarab.com, 10 août 2009, consultable à l'adresse <http://alcarab.com/warka/?id=3741>.

les étrangers et, selon certaines informations, célébrer le mariage d'une cinquantaine d'entre eux avec des femmes somaliennes afin de les intégrer dans la société somalienne. Ce message visait indubitablement à donner à d'éventuels volontaires étrangers l'assurance qu'ils pouvaient s'attendre à un accueil tout aussi chaleureux s'ils s'associaient à la cause.

Mobilisation de fonds

92. La nuit du 30 août 2009, Al-Shabaab a commencé sur son forum en ligne une manifestation de deux semaines consacrée à la mobilisation de fonds destinés à ses combattants dans les régions d'Hiraan, de Bay/Bakool et de Gedo. Le Centre islamique Salahudiin d'Al-Shabaab à Mogadiscio a directement coordonné et facilité cette manifestation, à laquelle ont participé des centaines de membres de la diaspora. Le Gouverneur (Al-Shabaab) de Bay/Bakool, Mahad Omar Abdikarim, le Gouverneur d'Hiraan, Abukar Ali Aden, et le Gouverneur adjoint de Gedo, Ma'allin Osman, ont fait part au forum des difficultés qu'éprouvaient les moudjahidin et leur famille dans ces régions victimes de la sécheresse et du conflit. Les participants au forum ont annoncé des contributions d'un montant supérieur à 40 000 dollars.

93. Par ailleurs, les dirigeants d'Al-Shabaab ont demandé aux participants au forum d'informer les membres de la diaspora somalienne de cette mobilisation de fonds par le bouche à oreille en indiquant que les contributions en espèce devaient être envoyées au moyen d'un *hawala* à un nom et un numéro de téléphone qui étaient ceux de leur représentant à Mogadiscio.

Recrutement

94. L'activisme sur l'Internet et les réseaux d'appui de la diaspora sont également utilisés à des fins de recrutement. Au cours du mandat du Groupe de contrôle, l'attention de la communauté internationale a été appelée en particulier sur le recrutement dans les rangs d'Al-Shabaab de jeunes gens et de jeunes femmes d'origine somalienne des pays occidentaux – dont certains ont ultérieurement été utilisés pour commettre des attentats-suicides à la bombe. D'autres affaires avaient trait à l'encouragement ou à l'incitation à commettre des actes terroristes en territoire étranger.

95. Al-Shabaab a cherché à exploiter cette publicité en exhibant des jeunes de la diaspora à des fins de propagande. Le 5 avril 2009, un groupe d'une douzaine de combattants d'Al-Shabaab affirmant qu'ils étaient revenus d'Europe et d'Amérique du Nord ont tenu une conférence de presse à Kismayo⁴⁹. L'un d'entre eux, qui s'est présenté sous le nom d'Abdifatah, a déclaré qu'il était revenu des États-Unis pour poursuivre des études à Markaz-al-Salahudiin à Mogadiscio et qu'il connaissait personnellement les auteurs des attentats à la bombe à Boosaaso et Hargeysa. Le Groupe de contrôle pense qu'Abdifatah, qui est toujours en Somalie et porte désormais un nouveau pseudonyme, est devenu une personnalité de haut rang dans les rangs d'Al-Shabaab.

96. Le recrutement dans les rangs de l'Union des tribunaux islamiques, dont Al-Shabaab fait partie, a commencé en 2006, voire avant, quand un groupe de jeunes

⁴⁹ <http://www.alqimmah.net/showthread.php?t=4619>.

Somaliens britanniques se sont rendus à Mogadiscio pour se battre. D'après plusieurs sources, leur dirigeant, dénommé Magan Mohamed Haashi « Abu Maryam », a été tué alors qu'il se battait pour Al-Shabaab dans le district de Hodan⁵⁰.

97. En 2007, et peut-être même plus tôt, le recrutement avait également commencé parmi les jeunes de souche somalienne dans la région de Minneapolis-Saint Paul aux États-Unis. Mais cette tendance était restée largement inaperçue jusqu'à la mort du premier Américain connu pour avoir commis un attentat-suicide à la bombe, Shirwa Ahmed, à Boosaaso, en octobre 2008.

98. Au moment du décès de Shirwa, d'autres recrues américano-somaliennes se trouvaient déjà en Somalie. D'après les dossiers de tribunaux américains, Salah Osman Ahmed s'est rendu en Somalie en décembre 2007, où il s'est entraîné avec Al-Shabaab. Après son retour aux États-Unis, il a été mis en examen en février 2009, quand il a plaidé coupable du chef d'accusation de fourniture d'un appui matériel à des terroristes⁵¹. Abdifatah Yusuf Isse a été mis en accusation de la même façon.

99. De nouvelles recrues ont continué à arriver tout au long de 2008. Un jeune de 17 ans, Burhan Hassan, a quitté Minneapolis pour la Somalie le 4 novembre 2008, dans le but de s'entraîner avec Al-Shabaab et de se battre pour ce groupe, et il a été tué le 5 juin 2009 à Mogadiscio. Zakaria Ma'ruf, parent d'un homme politique somalien, Ali Khalif Galaydh, a quitté Minneapolis au printemps de 2008 pour se rendre en Somalie, où il a rejoint Al-Shabaab. En mai et juin 2009, il aurait été vu à Nairobi, au centre islamique Abubakar as-Saddique à Eastleigh. Zakaria est retourné à Mogadiscio, où il a été tué en juillet 2009.

100. Le 3 décembre 2009, un jeune Somalien de souche venu du Danemark a fait détoner un gilet explosif alors qu'il participait à une cérémonie de fin d'études pour les étudiants en médecine de l'Université Banaadir. La bombe a fait 24 morts, principalement des étudiants. Parmi les autres victimes on comptait 2 médecins, 3 journalistes et 4 ministres du Gouvernement fédéral de transition. Il y a eu en outre une soixantaine de blessés. Bien que le porte-parole d'Al-Shabaab, Ali Mohamud Raghe, ait publiquement nié la responsabilité du groupe dans cet attentat, le Groupe de contrôle a entendu des dirigeants d'Al-Shabaab proclamer cet attentat-suicide comme une victoire sur des forums en ligne, et informer les participants que la femme de l'auteur de l'attentat, qui a également été entraînée en vue d'opérations-suicides, n'avait pas participé à celle-ci à la dernière minute parce qu'elle était enceinte, mais attendait une autre occasion.

101. Le Gouvernement suédois estime qu'au moins 20 Suédois de souche somalienne se sont joints à des groupes d'opposition armés. L'un d'entre eux, Shu'ayb Ali Hassan, originaire d'un faubourg de Stockholm (Rinkeby), a initialement été recruté dans la faction Anoolle d'Hizbul Islam. Il aurait demandé un transfert à Al-Shabaab, qui compte un plus grand nombre de jeunes de la diaspora avec qui il pourrait entretenir des relations. Il a été tué le 2 juillet 2009, alors qu'il se battait pour Al-Shabaab à Mogadiscio.

⁵⁰ Une version est présentée à l'adresse <http://www.alqimmah.net/showthread.php?t=3988>.

⁵¹ <http://www.nytimes.com/2009/07/14/us/14somalis.html>.

102. D'autres disparitions analogues ont désormais été signalées par des familles de souche somalienne au Canada et au Royaume-Uni, et d'autres seront vraisemblablement révélées à l'avenir.

Passage de l'appui aux opérations

103. Il semblerait qu'au cours de 2009, certains partisans d'Al-Shabaab dans la diaspora auraient commencé à s'intéresser non seulement à l'appui, mais également aux opérations.

104. En Australie, un groupe de jeunes gens accusés d'avoir planifié une attaque contre une base militaire à Sydney avaient demandé des encouragements et un appui à un homme qui, d'après le Groupe de contrôle, serait Ahmed Abdirahman Siiro, ancien Gouverneur (Al-Shabaab) de la région du Bas-Chébélé, qui est maintenant conseiller principal des dirigeants d'Al-Shabaab. En Suède, un caricaturiste aurait reçu des appels téléphoniques menaçants, en provenance de Somalie, d'un homme qui s'exprimait en suédois⁵². L'ambassade des États-Unis en Afrique du Sud a brièvement fermé ses portes en septembre 2009 suite à une menace d'extrémistes somaliens. Le 1^{er} janvier 2010, un autre Somalien, qui aurait des liens avec Al-Shabaab et Al-Qaida East Africa, a été blessé par balle et arrêté au Danemark lors d'une attaque contre un dessinateur danois; l'intéressé aurait précédemment été détenu au Kenya parce que la police le soupçonnait de planifier une attaque contre une délégation en visite dirigée par la Secrétaire d'État des États-Unis⁵³.

105. Le Groupe de contrôle pense que cette tendance va se poursuivre dans le proche avenir, car la frustration des dirigeants d'Al-Shabaab devant l'impasse actuelle – ou leur crainte d'éventuels revers politiques et militaires – les incite à externaliser le conflit et à frapper ceux qu'ils considèrent comme des partisans du Gouvernement fédéral de transition, du Puntland ou du Somaliland.

Recrutement, liens de famille et fraude

106. Bien que des Somaliens d'une vaste gamme de clans aient été recrutés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, il n'y a pas de doute que les recruteurs tirent parti des relations familiales pour identifier d'éventuelles recrues, gagner leur confiance et exploiter la solidarité de la communauté pour échapper à l'attention des autorités.

107. À Minneapolis, par exemple, il ressort des enquêtes menées par le Groupe de contrôle que plus de la moitié des 20 jeunes dont on sait qu'ils ont disparu avaient au moins un parent issu du sous-clan Harti des Daarood. Trois des cinq jeunes Somaliens du Minnesota qui ont été tués lorsqu'ils se battaient pour Al-Shabaab appartenaient au sous-clan Omar Mohamud des Harti/Majeerteen, et la mère du quatrième était également issue du sous-clan des Harti. En Suède, Shu'ayb Ali Hassan, qui lui-même était un membre du clan des Rahanweyne, avait initialement été recruté dans les rangs de combattants Harti par des membres de sa famille du côté maternel qui faisaient partie du sous-clan Siwaaqroon des Harti/Majeerteen.

⁵² <http://www.thelocal.se/24198/20100104/>.

⁵³ À l'occasion un forum en ligne intitulé Huda-Wa-Nuur (direction et lumière) le 6 février 2010, Hassan Hussein a loué le suspect pour ses actes. Ce forum était organisé par alqimmah.net et le Centre islamique somalien Dacwatutawxiid (consultable à l'adresse <http://alqimmah.net/showthread.php?p=26677#post2667>).

108. La tendance clanique des recrutements au sujet de laquelle le Groupe de contrôle a mené une enquête semble avoir été accentuée par la dislocation sociale ou familiale. Dans au moins quatre des cas sur lesquels le Groupe de contrôle s'est penché, les jeunes avaient été admis aux États-Unis sur la base de faux prétextes, notamment qu'ils vivaient avec des familles qui n'étaient pas la leur.

D. Groupes armés et fraude à l'immigration

109. Les activités des groupes armés somaliens en dehors des frontières de la Somalie sont facilitées par la pratique très répandue de la fraude à l'immigration. Le Groupe de contrôle a appris que des membres d'Al-Shabaab, de Hizbul Islam et de milices privées avaient profité de cette pratique pour pénétrer dans plusieurs pays d'Europe et probablement aussi d'Amérique du Nord et d'Asie.

110. La pratique de la fraude au visa est un abus inqualifiable des privilèges officiels et de la bonne volonté internationale envers la Somalie. De nombreux gouvernements honorent les demandes de visa des responsables somaliens par courtoisie diplomatique et pour aider le Gouvernement fédéral de transition dans les efforts qu'il fait pour obtenir l'appui de la diaspora somalienne et de la communauté internationale. D'autres proposent des visas pour aider des familles touchées par la guerre ou des étudiants dans le besoin à trouver une vie meilleure. Utilisant ce privilège, les ministres, parlementaires, diplomates et « intermédiaires » somaliens ont fait de l'accès aux visas un secteur de croissance qui n'est peut-être égalé que par la piraterie, chaque visa se négociant aux alentours de 10 000 à 15 000 dollars. Ceux qui peuvent se permettre de payer de telles sommes sont notamment ceux qui tirent des revenus de la piraterie et les chefs de groupes armés.

Mode d'emploi : ministres, parlementaires, diplomates et intermédiaires

111. La fraude au visa impliquant des responsables du Gouvernement fédéral de transition et des parlementaires est parmi les plus éhontées. Les hommes politiques prétendent devoir effectuer un voyage officiel, ayant été invités à rencontrer un groupe de la diaspora ou à participer à une conférence, accompagnés par une délégation factice de fonctionnaires (et parfois par des membres de leur famille). Ces demandes sont généralement accompagnées d'une note verbale ou d'un autre document de l'ambassade de Somalie et souvent d'une lettre émanant d'un ministre, du Président du Parlement ou de l'un de ses adjoints. Si la demande est approuvée, les autres membres de la délégation paient jusqu'à 15 000 dollars cette possibilité de se rendre à l'étranger. Beaucoup ne reviennent pas.

112. Les diplomates de l'ambassade de Somalie à Nairobi, dont l'ambassadeur Mohamed Ali Nur « Ameriko », joueraient un rôle central dans cette combine. Un haut responsable de l'ambassade a confirmé au Groupe de contrôle l'existence du problème mais il accuse les hauts responsables gouvernementaux, dont le Premier Ministre et le Président du Parlement, d'imposer ces demandes à l'ambassade. L'Ambassadeur « Ameriko » a nié toute participation à une fraude, soulignant que l'ambassade n'avait pas qualité pour examiner les demandes de visa des ministres du Gouvernement fédéral de transition ou des parlementaires. Il a cependant confirmé au Groupe de contrôle qu'il avait reçu d'autres ambassades des plaintes concernant cette pratique et les avait transmises à son gouvernement.

113. L'ambassade d'Italie au Kenya a également été impliquée dans cette pratique. De nombreux émigrants somaliens n'utilisent l'Italie que comme porte d'accès à l'Europe et s'établissent dans des pays tiers. Le coût peut varier mais le prix moyen d'un visa pour l'Italie serait de 12 000 à 13 000 dollars pour un homme et 15 000 dollars pour une femme. Le montant est versé sur le compte séquestre d'une société de transfert de fonds jusqu'à ce que le client arrive à destination à Rome. La somme est alors partagée plus ou moins équitablement entre l'intermédiaire et les fonctionnaires d'ambassade concernés⁵⁴. Dès son arrivée en Italie, le client est pris en charge par un deuxième réseau de trafiquants, qui lui fournit souvent un faux titre de résidence en Italie (pour 3 000 dollars de plus) et organise son passage vers un autre pays d'Europe. Les cas sur lesquels le Groupe de contrôle a enquêté tendent à indiquer que la Suède est une destination prisée.

114. Comme suite à une demande du Groupe de contrôle, l'Ambassadeur d'Italie auprès du Gouvernement fédéral de transition, Stefano Dejak, a décrit les mesures qu'il prenait pour faire échec à cette pratique. En février 2009, il a fait part de sa préoccupation dans une lettre adressée au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et, en mai 2009, il a proposé une réunion de l'équipe spéciale de l'Union européenne sur la question, les deux fois sans succès. En septembre 2009, il a de nouveau envoyé un courrier électronique au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, signalant que le nombre de demandes de visa frauduleuses présentées par des parlementaires somaliens continuait de croître et qu'il venait d'en rejeter une cinquantaine. Il a toutefois indiqué que son autorité se limitait aux demandes d'ordre politique et ne couvrait donc pas les demandes de visa ordinaires déposées auprès de la section consulaire de l'ambassade d'Italie au Kenya, où la plupart des demandes étaient traitées.

115. D'après les investigations du Groupe de contrôle, plusieurs hauts responsables du Gouvernement fédéral de transition seraient impliqués dans la fraude au visa, dont le Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche Abdirahman Ibrahim Adan Ibbi, la Ministre des affaires féminines et de l'égalité des sexes Fowsiya Mohamed Cheikh et le Ministre des affaires constitutionnelles Madobe Nunow Mohamed⁵⁵. Le Ministre des affaires constitutionnelles est un récidiviste : en avril et juin 2009, il a composé les délégations qui devaient se rendre à un atelier de formation constitutionnelle organisé en Allemagne par une institution prestigieuse dans le cadre des activités d'élaboration de la constitution coordonnées par le PNUD en Somalie. Les délégations comprenaient des membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante, des particuliers prétendant être des fonctionnaires ministériels et des proches du Ministre. Huit au moins de ces personnes, dont le fils du Ministre, ont ensuite « disparu ». Le Groupe de contrôle a appris qu'à l'exception de ses proches, ceux qui étaient restés à l'étranger avaient payé au Ministre 14 000 dollars par visa. Cinq de ces personnes ont ensuite demandé l'asile politique aux Pays-Bas. Depuis lors, Nunow a soumis des demandes analogues à d'autres ambassades européennes à Nairobi.

⁵⁴ Selon plusieurs sources du Groupe de contrôle, une attachée consulaire de l'ambassade d'Italie serait un des principaux contacts pour les demandes de visa frauduleuses.

⁵⁵ D'autres ministres du Gouvernement fédéral de transition et du Puntland ont été soupçonnés de fraude mais comme les visas ont été refusés, on ne peut dire s'il y aurait effectivement eu fraude.

116. Un des « intermédiaires » en vue est un parlementaire somalien et ex-membre du Parlement de l'Union africaine, Abdiiaziz Abdullahi Mohamed « Abdi-hukun »⁵⁶. Résident kényan depuis 1997 et parlementaire somalien depuis 2004, Abdiiaziz a un passeport de l'Union africaine bien qu'il ait perdu son siège au Parlement de l'Union africaine il y a plus de cinq ans, ainsi qu'un document de voyage suédois. Avec un autre Somalien résidant en Suède et autrefois basé à Kismayo avec Al-Shabaab, Abdiiaziz aide également les jeunes de la diaspora somalienne à traverser le Kenya pour rejoindre des groupes d'opposition armés somaliens⁵⁷.

117. En avril 2009, Abdiiaziz a demandé à l'ambassade d'Italie des visas pour deux membres de sa famille. Les visas ont été délivrés et les deux intéressés se sont rendus à Milan, mais ils ont ensuite quitté l'Italie avec de faux papiers à destination d'un pays tiers. D'après les investigations du Groupe de contrôle, on pense que les deux hommes étaient en fait des membres d'un groupe d'opposition armé, peut-être Al-Shabaab.

118. Le Groupe de contrôle a eu vent de plusieurs autres cas où des membres de groupes d'opposition armés ont obtenu frauduleusement des visas pour l'Europe, dont au moins un membre d'Al-Shabaab et sept membres de Hizbul Islam. En outre, un des chefs de Hizbul Islam a envoyé sa famille en Suède à la mi-2009 et pourrait les rejoindre plus tard grâce à un programme de regroupement familial. Le membre d'Al-Shabaab aurait aidé des combattants étrangers à sortir de Somalie au début de 2007, après l'intervention de l'Éthiopie, et se serait installé en Suède depuis lors.

119. Les pirates ont également exploité la fraude à l'immigration. Le Groupe de contrôle sait que plusieurs membres d'une milice pirate basée au Puntland ont obtenu des documents d'asile et de voyage en Europe en 2009. L'un d'eux a obtenu l'asile en Suède, un autre s'est rendu via l'Italie aux Pays-Bas et un troisième serait parvenu à entrer au Royaume-Uni. Les trois sont ensuite revenus dans la région pour reprendre leur activité au sein des milices pirates.

120. Ces cas ne sont que la partie visible de l'iceberg. Les renseignements recueillis par le Groupe de contrôle indiquent qu'un grand nombre de pays hors Europe occidentale, dont la Turquie, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud et l'Ukraine, sont également touchés par le phénomène. Le champ d'exploitation des membres des groupes d'opposition armés et des réseaux criminels somaliens est également vaste.

III. Actes de groupes armés menaçant la paix et la sécurité

A. Milices des mers : événements récents, tendances et constantes

121. Malgré l'action coordonnée de 45 pays et sept organisations internationales, les actes de piraterie et les vols à main armée en mer commis depuis la Somalie ont

⁵⁶ Le Groupe de contrôle enquête également sur d'autres « intermédiaires », dont la femme d'un important homme d'affaires somalien résidant à Nairobi qui travaillerait avec l'attachée consulaire de l'ambassade d'Italie.

⁵⁷ Tous deux sont du clan minoritaire Galgale.

augmenté depuis que le Groupe de contrôle a décrit le phénomène dans son rapport de décembre 2008 (S/2008/769). En 2009, le Centre d'information sur la piraterie du Bureau maritime international a recensé pas moins de 217 attaques de pirates somaliens près de la corne de l'Afrique, soit 95 % de plus qu'en 2008⁵⁸. Quarante-sept navires ont été effectivement détournés, ce qui représente un montant estimé à 82 millions de dollars de rançons⁵⁹. À la fin de 2009, 12 navires et 263 membres d'équipage étaient toujours détenus en otage.

122. On peut dire que les efforts de lutte contre la piraterie ont eu pour effet principal de déplacer le terrain de chasse des pirates du golfe d'Aden vers l'océan Indien, de plus loin des côtes somaliennes. Il n'est pas rare que les pirates attaquent à 800 milles marins des côtes somaliennes, l'utilisation de « bateaux mères » leur permettant de rester plus longtemps en mer. En 2009, six navires ont été attaqués et trois détournés à plus de 800 milles marins des côtes somaliennes. Les pirates ont également montré qu'ils pouvaient attaquer des navires plus grands et plus rapides, tels que l'*Asian Glory*, un transporteur de véhicules de 23 mètres de franc-bord battant pavillon britannique, détourné le 1^{er} janvier 2010 à 600 milles marins (1 111 km) des côtes somaliennes, pendant la mousson du nord-est.

123. Une autre évolution dans le *modus operandi* des pirates est le déclin d'Eyl en tant que port d'attache et lieu de détention d'otages au profit de Gara'ad (autre port du Puntland), Xaradheere, Hobyo (centre de la Somalie) et, dans une moindre mesure, Laasqoray (dans l'est de la région de Sanaag, que se disputent le Somaliland et le Puntland).

124. Cette évolution des opérations de piraterie, certes troublante, est moins alarmante que ce qu'on en dit souvent. Le Groupe de contrôle ne dispose d'aucun élément corroborant les nombreux comptes rendus faisant état d'armes, de matériel d'embarquement et de techniques de renseignement sophistiqués⁶⁰. Au contraire, les pirates semblent attaquer la plupart du temps au hasard : dans trois cas au moins connus du Groupe de contrôle, ils ont pris des navires de guerre pour des navires marchands⁶¹.

B. Piraterie et vols à main armée en mer

125. Il est désormais communément admis que la piraterie au large de la corne de l'Afrique ne peut être entièrement vaincue que sur terre et non en mer. On a

⁵⁸ Cependant, le nombre d'attaques de pirates ayant abouti à un détournement effectif n'était que de 22 % en 2009, soit 16 % de moins qu'en 2008.

⁵⁹ Le versement des rançons est généralement confidentiel et il est difficile d'obtenir des chiffres précis. Cependant, selon des sources militaires, le montant moyen de la rançon versée par navire serait passé de 1 250 000 dollars en 2008 à 1 750 000 dollars en 2009. Le montant le plus élevé signalé durant le présent mandat était 5,5 millions de dollars et le plus bas 100 000 dollars.

⁶⁰ On trouvera à l'annexe II une description illustrée des armes et du matériel des pirates.

⁶¹ Il s'agissait du pétrolier ravitailleur allemand FGS *Spessart* (29 mars 2009, dans le golfe d'Aden), de la frégate de surveillance légère *Nivôse* (3 mai 2009, dans l'océan Indien, à 620 milles marins à l'est de Mombasa) et du navire français de commandement et d'approvisionnement *La Somme* (7 octobre 2009, dans le golfe d'Aden, à 250 milles marins des côtes somaliennes). Dans les trois cas, l'attaque a été repoussée, les embarcations et le matériel des pirates ont été saisis et certains d'entre eux ont été arrêtés.

examiné avec attention les causes socioéconomiques de la piraterie et les griefs des communautés de pêcheurs somaliens contre les navires étrangers se livrant à une exploitation illicite et destructrice des ressources marines somaliennes. Le Groupe de contrôle reconnaît que ces arguments sont légitimes – et il les a d’ailleurs mentionnés dans ses rapports de novembre 2003 et décembre 2008 –, mais les enquêtes qu’il a menées durant son mandat ont établi qu’ils étaient d’une importance secondaire et dans certains cas marginale pour ce qui est de comprendre le phénomène de la piraterie et de lui faire échec.

126. La piraterie reste principalement enracinée en deux endroits, la côte du Puntland et celle du centre de la Somalie, à l’est de Xaradheere et de Hobyo. Ces zones ne sont ni particulièrement proches des voies maritimes ni particulièrement pauvres. S’il s’agissait là des principaux facteurs, les bases des pirates seraient apparues tout au long de la côte somalienne, de Loy’addo, près de Djibouti, à Kaambooni, à la frontière kényane. Comme ce n’est pas le cas, une analyse s’impose.

127. L’exploitation des ressources marines somaliennes est une réalité mais elle ne préoccupe absolument pas les pirates somaliens et leurs commanditaires. En 2009, seuls 6,5 % des navires attaqués par les pirates somaliens étaient des navires de pêche et un seul, l’*Artxa*, se trouvait effectivement dans les eaux territoriales somaliennes au moment de l’attaque⁶². Ce chiffre est étonnamment bas, les navires de pêche étant généralement plus faciles à arraisonner que les cargos, mais on notera qu’ils rapportent souvent moins de rançon⁶³. On notera également que beaucoup de navires de pêche étrangers se livrant à l’exploitation illicite et excessive des ressources marines somaliennes y sont en fait « autorisés » par les autorités locales et sont donc dans une certaine mesure protégés des pirates.

128. La côte du Somaliland est la plus proche des voies maritimes internationales, par le Bab-el-Mandeb et le golfe d’Aden, et devrait donc offrir de meilleurs terrains de chasse aux pirates mais, à l’inverse de ceux du Puntland, les autorités et responsables locaux du Somaliland ont adopté une position ferme et résolue à l’encontre de la piraterie. Lorsqu’il s’est rendu à Hargeysa et à Berbera en octobre 2009, le Groupe de contrôle a pu observer les efforts que les autorités somaliennes faisaient pour lutter contre la piraterie. Malgré des moyens très limités⁶⁴, les garde-côtes patrouillent le long de 850 kilomètres de côtes et entretiennent une douzaine de postes d’observation qui sont alertés et informés par la population locale de toute activité suspecte dans cette zone.

⁶² Selon les données du Bureau maritime international, 14 navires de pêche ont été attaqués, dont 11 ont effectivement été détournés. La force navale de l’Union européenne (EU NAVFOR) fait état de 15 attaques contre des navires de pêche, dont 12 détournements. Le Bureau maritime international estime que deux autres navires de pêche, le *Mumtaz I* et le *Samara Ahmed*, ont également été capturés dans les eaux somaliennes, mais la force navale de l’Union européenne n’a pas pu fournir la position de ces navires.

⁶³ Les pirates somaliens préfèrent apparemment utiliser les navires de pêche capturés comme bateaux mères que comme monnaie d’échange.

⁶⁴ Les garde-côtes du Somaliland, créés à la fin de 2005, dépendent du Ministère de l’intérieur du Somaliland. Ils comptent 350 personnes, 3 véhicules, 10 à 15 petites embarcations rapides à moteur hors-bord et 3 patrouilleurs plus imposants équipés de canons antiaériens à l’étrave.

129. En outre, le Groupe de contrôle ne dispose d'aucun élément confirmant les allégations selon lesquelles il y aurait une collaboration structurée entre des groupes de pirates et des groupes armés de l'opposition, notamment Al-Shabaab. Il estime que si de tels liens existent, il s'agit d'arrangements très localisés et réduits pris par certains individus, comme Abdurisaq Cheikh Amhed Geedi, soupçonné d'avoir participé à plusieurs détournements et d'avoir des liens personnels avec Al-Shabaab. Il ne pense pas que ce cas puisse porter à généralisation.

130. En bref, le Groupe de contrôle estime que la piraterie somalienne est pour l'essentiel l'activité criminelle de certaines milices et « familles ». Au centre de la Somalie, la famille Afweyne est parvenue à s'adjoindre des éléments de la population locale, notamment le sous-clan de Habar Gidir Saleebaan, en leur distribuant des richesses. Dans le nord-est de la Somalie, les chefs pirates ont compromis les institutions de l'État aux niveaux local et central en s'assurant le concours de responsables gouvernementaux et en les corrompant.

C. Milices pirates et réseaux

131. À la fin de 2008, le Groupe de contrôle a identifié deux grands réseaux de pirates opérant le long de la côte somalienne, un au Puntland (nord-est de la Somalie) et l'autre au centre de la Somalie, près de Xaradheere et de Hobyo. Il a détaillé l'organisation et la structure de ces réseaux de pirates, nommant leurs chefs, situant leurs bases et décrivant leur *modus operandi* (voir S/2008/769).

132. Au cours du présent mandat, ces milices ont renforcé leurs effectifs et étendu leurs opérations à de nouvelles zones⁶⁵. Au centre de la Somalie, les pirates auraient mené des opérations au départ de zones côtières situées plus au sud, mais ils continueraient d'amarrer les navires détournés près de Xaradheere et de Hobyo. Dans le nord-est de la Somalie, les opérations internationales de lutte contre la piraterie et une certaine pression des autorités locales et responsables locaux ont déplacé une partie des activités de piraterie de leur ancien centre, Eyl, vers Gara'ad au sud et Laasqoray à l'ouest.

Centre de la Somalie

133. Depuis octobre 2009, la zone d'activité principale des pirates s'est déplacée du golfe d'Aden vers l'océan Indien. Ce déplacement a accru l'importance de leurs bases de Xaradheere et Hobyo, dans le sud de la région de Mudug. Xaradheere, située à environ 18 kilomètres de la côte de l'océan Indien et principalement habitée par des membres du sous-clan de Habar Gidir Saleebaan, est la base d'un des chefs pirates les plus influents du centre de la Somalie, Mohamed Hassan Abdi « Afweyne »⁶⁶, un des fondateurs du réseau de pirates du centre de la Somalie, cité dans les rapports précédents du Groupe de contrôle pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans les opérations de piraterie effectuées au départ de Xaradheere et de Hobyo entre 2004 et 2007 (voir S/2006/229 et S/2008/274).

⁶⁵ Le « modèle d'activité » des pirates a également évolué. On trouvera à l'annexe III une description de leur modèle actuel.

⁶⁶ Afweyne est un surnom signifiant « grande bouche » en somali.

134. Afweyne semble avoir été moins actif au cours du présent mandat, mais son fils Abdiqaadir semble avoir repris la direction des opérations. Des sources dignes de foi ont confirmé que durant cette période le père et le fils avaient participé individuellement ou conjointement au détournement d'au moins sept navires : le paquebot *Indian Ocean Explorer* (2 avril 2009), le porte-conteneurs *Hansa Stavanger* (4 avril 2009), le dragueur *Pompei* (18 avril 2009), le vraquier *Ariana* (2 mai 2009), le navire de pêche *Alakrana* (2 octobre 2009), le porte-conteneurs *Kota Wajar* (15 octobre 2009) et le vraquier *Xin Hai* (19 octobre 2009)⁶⁷.

135. Le Groupe de contrôle est préoccupé par des renseignements selon lesquels Afweyne et probablement d'autres chefs pirates se seraient attiré la sympathie du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne. Selon plusieurs médias et des contacts du Groupe de contrôle, Afweyne aurait été invité à Tripoli lors d'une célébration de quatre jours en l'honneur du Président de la Jamahiriya arabe libyenne, du 1^{er} au 4 septembre 2009.

136. Le 23 septembre 2009, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la Jamahiriya arabe libyenne, Mouammar Kadhafi, a déclaré avoir rencontré des pirates somaliens, prenant leur défense et engageant les États à respecter la zone économique exclusive de la Somalie.

La piraterie et l'administration du Puntland

137. Contrairement à ce qui se passe dans la région du centre, où on peut dire qu'elle est due à l'absence d'État et aux seigneurs de la guerre, la piraterie bénéficie dans la région du nord-est de la protection des institutions de l'État. Après 12 années d'évolution plutôt positive au Puntland, le nouveau gouvernement d'Abdirahman Mohamed « Faroole » pousse l'entité sur la voie de la criminalité. Les investigations du Groupe de contrôle, reposant notamment sur des entrevues avec des personnes ayant une connaissance directe des activités de piraterie et des négociations et paiements de rançons, ont établi que de hauts responsables du Puntland, dont le Président Faroole et des membres de son gouvernement, notamment le Ministre de l'intérieur, le général Abdullahi Ahmed Jama « Ilkajir » (voir l'étude de cas n° 3 ci-dessous) et le Ministre de la sécurité intérieure, le général Abdillahi Sa'iid Samatar, ont reçu des sommes provenant de la piraterie ou d'enlèvements.

138. Au cours du présent mandat, le Groupe de contrôle a eu des indications que le Puntland s'efforçait davantage de lutter contre la piraterie. En 2009, le Président Abdirahman Mohamed « Faroole » a condamné publiquement la piraterie à plusieurs reprises et les autorités ont arrêté et condamné plusieurs pirates, confisquant armes et matériel. Malgré ces gestes, la piraterie a augmenté au large des côtes du Puntland, les principaux chefs pirates restent en liberté, apparemment

⁶⁷ Le Groupe de contrôle pense que les milices d'Afweyne ont été impliquées dans les détournements des navires suivants : *Semlow* (26 juin 2005), *Feisty Gas* (actuellement *Gaz Zael*, 10 avril 2005), *Rosen* (25 février 2007), *Danica White* (2 juin 2007), *Playa de Bakio* (20 avril 2008), *Stella Maris* (20 juillet 2008), *Bunga Melati Dua* (18 août 2008), *Centauri* (17 septembre 2008), *Captain Stefanos* (21 septembre 2008), *Faina* (25 septembre 2008), *Stolt Strength* (10 novembre 2008), *Tian Yo n° 8* (15 novembre 2008) et *Sirius Star* (15 novembre 2008).

sans crainte d'être arrêtés et, dans certains cas, les autorités du Puntland ont accordé leur protection à des milices pirates.

Étude de cas n° 3

La milice pirate de l'est de Sanaag

La contrée montagneuse et accidentée de l'est de Sanaag, habitée principalement par des membres du sous-clan des Warsengeli, du clan Harti Daarood, est depuis longtemps associée à la contrebande et au trafic d'armes. Dans son rapport de décembre 2008, le Groupe de contrôle a fait état de l'apparition d'une milice apparentée à Al-Shabaab, dirigée par un ancien trafiquant d'armes Warsengeli (voir sect. IV.A. ci-dessous). Depuis 2008, l'est du Sanaag est également lié à une autre menace à la paix et à la sécurité : la piraterie.

Le 23 juin 2008, des pirates ont capturé dans le golfe d'Aden un yacht allemand, le *Rockall*, et l'ont mis à l'ancre dans le village portuaire de Laasqoray. Le couple de deux retraités allemands qui se trouvait à bord a été débarqué et emmené de force dans les montagnes, où il a été détenu pendant 52 jours avant d'être libéré en échange d'une rançon estimée à un million de dollars⁴.

Le responsable du détournement du *Rockall* est Fu'aad Warsame Seed, alias « Hanaano », membre de la branche Reer Haaji du sous-clan des Warsengeli, âgé de 45 à 50 ans, qui s'est initié à la piraterie à Eyl. Les gains qu'il y a accumulés lui ont permis de rentrer chez lui créer sa propre milice : 50 à 60 hommes équipés de plusieurs véhicules « techniques » à mitrailleuses, de fusils-mitrailleurs PK, de lance-roquettes RPG, de fusils semi-automatiques Heckler et Koch G-3 et de fusils d'assaut AK-47 et SAR-80. Les autres membres importants de cette milice sont Omar Hassan Osman « Baqalyo », fils de Hanaano, et Ali Dhego-Libaax.

Après avoir rendu sa liberté au *Rockall*, Hanaano et sa milice ont détourné le chimiquier turc *Karagöl* (12 novembre 2008), deux navires de pêche égyptiens, le *Mumtaz 1* et le *Samara Ahmed* (10 avril 2009) et le remorqueur italien *Buccaneer* (11 avril 2009).

Après cette série de succès, les pirates de Hanaano ne pouvaient qu'avoir une mauvaise passe. Le 29 avril 2009, 13 hommes armés de fusils d'assaut G-3 et AK-47 se sont dirigés à bord de deux petites embarcations vers le golfe d'Aden à la recherche d'un vaisseau à attaquer. Après quelques jours, un de leurs moteurs hors-bord est tombé en panne, les forçant à rebrousser chemin, mais en cours de route ils sont tombés à court de carburant. Le 5 mai 2009, après six jours de mer, alors qu'ils dérivait à l'est de Berbera, ils ont été repérés par les garde-côtes somaliens et, après une brève fusillade au cours de laquelle deux d'entre eux ont été blessés, ils ont été arrêtés.

Le 15 octobre 2009, Hanaano semble avoir carrément joué de malchance. Ayant pris la mer l'avant-veille à bord de deux petites embarcations et d'un boutre, lui et sept de ses pirates auraient été arrêtés dans les eaux yéménites puis emprisonnés à Sanaa. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement yéménite n'avait cependant pas encore confirmé l'information au Groupe de contrôle.

Le meilleur espoir de libération de Hanaano est probablement entre les mains du Ministre de l'intérieur du Puntland, le général Abdullahi Ahmed Jama « Ilkajiir », ancien officier et membre comme lui du sous-clan des Warsengeli. Ilkajiir est revenu des États-Unis en Somalie à la fin de 2008 pour se présenter à l'élection présidentielle du Puntland. Selon de nombreuses sources indépendantes, Hanaano a versé plus de 200 000 dollars pour soutenir sa campagne électorale. Ilkajiir a finalement perdu les élections face à Abdirahman Mohamed « Faroole », qui bénéficiait de contributions bien plus substantielles de la part des pirates, et a été nommé Ministre de l'intérieur.

La relation entre les deux hommes a ensuite été très utile à Hanaano. Peu après sa nomination, Ilkajiir aurait proposé que Hanaano devienne « commandant des gardes-côtes de l'est du Sanaag ». En août 2009, les équipages égyptiens du *Mumtaz 1* et du *Samara Ahmed* se sont révoltés, ont maîtrisé leurs ravisseurs et les ont ensuite remis aux autorités égyptiennes. Ilkajiir a immédiatement pris la direction des démarches faites par les autorités du Puntland pour faire libérer les pirates – tous membres de la milice de Hanaano – et en septembre 2009, le Gouvernement égyptien les a rapatriés au Puntland^b.

Le 30 novembre 2009, les forces de sécurité du Puntland auraient arrêté Omar Hassan Osman « Baqalyo » à Boosaaso, pour des motifs non liés à la piraterie. Baqalyo aurait été libéré le 5 décembre 2009 sur ordre du Ministre de l'intérieur du Puntland, le colonel Abdullahi Ahmed Jama « Ilkajiir »^c.

^a Selon des sources indépendantes et concordantes interrogées par le Groupe de contrôle, plus de 30 % de la rançon a été retenue par des responsables gouvernementaux du Puntland.

^b Le Groupe de contrôle n'est pas parvenu à obtenir d'autres informations, notamment parce que selon le Gouvernement égyptien, toutes les communications sur la question ont été orales.

^c Le Groupe de contrôle pense que Baqalyo a été arrêté avec Hanaano et se trouve actuellement emprisonné au Yémen.

139. Le chef pirate le plus célèbre du Puntland est probablement Abshir Abdillahi « Boyah », âgé d'environ 44 ans et originaire de la ville côtière d'Eyl⁶⁸. Dans ses

⁶⁸ Boyah, qui a de nombreux surnoms, a été cité dans le rapport de décembre 2008 du Groupe de contrôle (S/2008/769) sous le nom de Farah Hirsi Kulan. Comme le Président Faroole, il est membre de la branche Musa Issa du sous-clan Issa Mohamud du clan des Majeerteen.

rapports précédents, le Groupe de contrôle a indiqué que Boyah était l'un des principaux cerveaux et bailleurs de fonds de la piraterie en 2008. Des sources indépendantes et des rapports de services de renseignements ont confirmé au Groupe de contrôle qu'il participait aux activités de piraterie. Boyah lui-même a reconnu publiquement être le chef d'une milice d'environ 500 pirates. Selon ses propres dires, sa milice aurait détourné entre 25 et 60 navires depuis le milieu des années 90, dont le chimiquier japonais *Golden Nori* (28 octobre 2007) et le yacht de luxe français *Le Ponant* (4 avril 2008), et il aurait reçu pour ces navires des rançons de 1,5 et 2 millions de dollars, respectivement.

140. Non seulement les autorités du Puntland sont au courant des activités de Boyah mais elles les tolèrent. En avril 2009, deux journalistes étrangers ont interviewé Boyah séparément. L'un a dit que le fils du Président Faroole, Mohamed (maintenant conseiller du Président en matière de médias) avait aidé à organiser la rencontre⁶⁹. Pour l'autre interview, Boyah a dû « traverser une foule de soldats du Puntland » pour entrer dans un restaurant local⁷⁰. Dans une interview accordée en août 2008 à Garowe Online, un site Web lié au gouvernement en place au Puntland, Boyah a affirmé que les dirigeants du Puntland étaient complices de la piraterie et recevaient 30 % du montant des rançons. En mai 2009, alors qu'il assistait à une cérémonie avec des responsables locaux à Eyl, il a affirmé que lui et 180 de ses hommes avaient réalisé que la piraterie était illicite et mis fin à leur activité. Depuis lors, les autorités du Puntland n'ont rien fait pour l'arrêter et ont refusé de répondre à la demande d'information du Groupe de contrôle concernant les mesures prises pour réprimer ses activités.

Étude de cas n° 4

Mohamed Abdi Garaad et l'obstruction à l'aide humanitaire

Un autre chef pirate notoire mentionné dans le rapport de décembre 2008 du Groupe de contrôle est Mohamed Abdi Garaad^a, personnage bien connu au Puntland, qui a depuis lors accordé aux médias au moins deux interviews, se décrivant comme le chef de 13 milices pirates comptant au moins 800 hommes. Le Groupe de contrôle pense que Garaad est responsable, à titre principal ou avec d'autres chefs pirates comme Afweyne, du détournement du vraquier japonais battant pavillon panaméen *Stella Maris* (20 juillet 2008) et des navires marchands *BBC Trinidad* (21 août 2008), *Iran Deyanat* (21 août 2008) et *Bunga Melati Dua* (18 août 2008).

Le 8 avril 2009, des pirates commandés par Garaad ont aussi attaqué le *Maersk Alabama*, un porte-conteneur battant pavillon américain et transportant de l'aide alimentaire destinée à la Somalie. Les forces navales américaines sont intervenues et durant le face-à-face de

⁶⁹ Jay Bahadur, « I'm not a pirate, I'm the saviour of the sea » (Je ne suis pas un pirate, je suis le sauveur de la mer), *Times*, 16 avril 2009, disponible en ligne : <http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/africa/article6100783.ece>.

⁷⁰ Jeffrey Gettleman, « For Somali Pirates, Worst Enemy May Be on Shore » (Pour les pirates somaliens, le pire ennemi est peut-être sur la côte), *New York Times*, 9 mai 2009, disponible en ligne : <http://www.nytimes.com/2009/05/09/world/africa/09pirate.html>.

trois jours, Garaad a accordé aux médias deux interviews par téléphone satellitaire, se présentant comme le chef des pirates. À la suite d'une opération militaire américaine durant laquelle trois pirates somaliens ont trouvé la mort, Garaad a menacé de se venger sur les vaisseaux et équipages américains^b.

Cinq jours plus tard, le 13 avril 2009, des pirates des milices de Garaad ont tenté sans succès de détourner le *Liberty Sun*, un navire battant pavillon américain et transportant également de l'aide alimentaire destinée à la Somalie. Dans une interview accordée à l'agence France-Presse, Garaad a déclaré être le responsable de l'attaque, affirmant avoir agi par désir de vengeance : « Le but de cette attaque était entièrement différent. Nous ne voulions pas de rançon. Nous avons aussi chargé une équipe équipée spécialement à cet effet de poursuivre et de détruire tout navire battant pavillon américain en représailles pour l'assassinat brutal de nos compagnons. »

Le lendemain, le 14 avril 2009, le *Sea Horse*, navire battant pavillon togolais, a été détourné par des pirates alors qu'il se rendait à Mumbai (Inde) pour y décharger 7 327 tonnes d'aide alimentaire du PAM destinée à la Somalie. Le navire était censé avoir été affrété mais le PAM a fait savoir au Groupe de contrôle qu'au moment du détournement, le contrat officiel de transport n'avait pas encore été signé. Le navire n'est resté immobilisé que trois jours puisqu'il a été libéré le 17 avril 2009. Ayant reçu des informations contradictoires, le Groupe de contrôle ignore si une rançon a finalement été payée.

Le Groupe de contrôle estime que non contents de menacer la paix et la sécurité de la région, Garaad et sa milice ont commis de nombreuses violations de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui interdit de faire obstacle à l'aide humanitaire. Les autorités du Puntland n'ont pas encore pris de mesures pour arrêter Garaad ou mettre fin à ses activités.

^a Dans son rapport d'avril 2008, le Groupe de contrôle a identifié Garaad sous le nom de « Garaad Mohamud Mohamed ». Comme Boyah et le Président du Puntland Faroole, il appartient à la branche Musa Issa du sous-clan Issa Mohamud du clan des Majeerteen.

^b <http://www.alarabiya.net/articles/2009/04/13/70528.html> et <http://mobile.france24.com>.

^c Agence France-Presse, « Des pirates attaquent un cargo américain à la roquette », 13 avril 2009, disponible en ligne : <http://www.google.com/hostednews/afp/article>.

IV. Autres menaces contre la paix et la sécurité

141. L'influence des groupes d'opposition armés ne se limite pas au sud de la Somalie. Tant Hizbul Islam qu'Al-Shabaab ont des sympathisants au Puntland et au Somaliland, et Al-Shabaab a monté des opérations dans les deux régions. Dans un

long sermon prononcé le 29 septembre 2009 à la mosquée Abu Hureyra, au marché de Bakaaraha à Mogadiscio, Fu'aad Shangole, dirigeant d'Al-Shabaab, a confirmé que son mouvement était déjà engagé dans des opérations au Puntland et au Somaliland et envisageait de mener d'autres « batailles du jihad »⁷¹.

A. Puntland

142. En 2009, la sécurité et la stabilité du Puntland ont été assombries par une poussée de criminalité violente, notamment des assassinats et des attentats à l'engin explosif artisanal. Trois parlementaires, un juge, un ministre et un important agent des renseignements ont été tués, et un autre parlementaire a échappé de justesse à des tueurs chez lui en novembre.

143. Les attentats à la grenade et à l'engin explosif artisanal sont devenus d'une banalité alarmante. Il y a eu au moins sept attentats importants à la grenade, dont quatre auraient visé les forces de sécurité du Puntland. Parmi les principaux attentats à l'engin explosif artisanal, on peut citer les suivants :

- 13 décembre 2009 : une bombe a explosé au passage du véhicule du Vice-Président du Puntland, le général Abdisamad Ali Shire, dans le village de Laag, à une trentaine de kilomètres de Boosaaso⁷²;
- 15 décembre 2009 : au moins trois policiers somaliens auraient été tués par une bombe posée le long de la route dans la ville portuaire de Boosaaso alors qu'ils effectuaient une patrouille de routine à bord de leur véhicule;
- 21 décembre 2009 : une bombe a explosé au passage du véhicule du Président du Parlement du Puntland; son chauffeur est mort et plusieurs autres personnes ont été blessées;
- 4 janvier 2010 : selon le Ministre de la sécurité intérieure du Puntland, les forces de sécurité ont déjoué une attaque à la bombe au port de Boosaaso;
- 30 janvier 2010 : selon le chef de police de la ville de Qardho, les forces de sécurité ont découvert une cache d'explosifs et arrêté deux suspects liés à Al-Shabaab⁷³.

144. On ne peut attribuer tous ces attentats à Al-Shabaab : certains sont de simples actes criminels ou de vengeance. Cependant, l'assassinat d'agents de sécurité et de responsables est caractéristique des opérations d'Al-Shabaab dans le sud de la Somalie et le groupement est soupçonné par les autorités du Puntland d'être impliqué dans plusieurs cas⁷⁴. Par exemple, Mohamed Abdi Aware, un des principaux juges de la Haute Cour de Boosaaso, a été abattu par deux hommes masqués alors qu'il quittait une mosquée après la prière du soir⁷⁵. Récemment, il

⁷¹ Gobolada.com, 30 septembre 2009.

⁷² Le Groupe de contrôle a également reçu des informations selon lesquelles une milice associée à Mohamed Sa'iid Atom opérait dans la région de Laag.

⁷³ Texte du reportage de la radio indépendante somalienne Radio Gaalkacyo, 30 janvier 2010.

⁷⁴ Radio Gaalkacyo, 12 novembre 2009.

⁷⁵ Garowe Online, 13 novembre 2009.

avait siégé dans une affaire où cinq membres d'Al-Shabaab avaient été condamnés à cinq à dix ans de prison⁷⁶.

145. Ibrahim Elmi Warsame, membre du Parlement du Puntland, a été tué à Garowe le même soir par trois hommes masqués. Warsame était notoirement critique envers les groupes islamiques radicaux et avait déposé une motion exigeant que les écoles religieuses soient enregistrées au Ministère de l'éducation et interdisant toute école ne respectant pas les enseignements d'Ahlu Sunna wal Jama'a⁷⁷.

Mohamed Sa'iid « Atom » et les « Moudjahidin de l'est du Sanaag »

146. Le Groupe de contrôle a décrit dans son rapport de décembre 2008 (S/2008/769) plusieurs incidents récents attribués à Mohamed Sa'iid « Atom »⁷⁸, dont les activités constituent une menace croissante contre la paix et la sécurité du Puntland et du Somaliland.

147. Bien que demeurant essentiellement un chef de guerre du clan des Warsengeli, Atom aurait donné à sa milice le nom de « Moudjahidin de l'est du Sanaag »⁷⁹ et se serait rapproché d'Al-Shabaab en 2009. Un grand nombre de milices non Warsengeli auraient rejoint son groupe récemment. Son camp d'entraînement de Galgala est resté actif en 2009 et le Groupe de contrôle a reçu des renseignements concernant deux autres centres d'entraînement dans la région de Bari. De nombreuses sources font état de la présence de plusieurs instructeurs non somaliens au camp de Galgala et selon des témoins, des délégations de groupes d'Al-Shabaab du sud s'y rendraient régulièrement.

148. Des témoins directs ont déclaré au Groupe de contrôle qu'Atom continuait d'importer des armes du Yémen et de recevoir des envois de l'Érythrée, notamment des mortiers de 120 mm, qui ont peut-être été transférés dans le sud de la Somalie. Il s'emploie également à renforcer son infrastructure et son influence et tente notamment de construire une route d'accès à son camp d'entraînement principal près de Galgala. Des anciens du clan des Warsengeli auraient tenté de le détourner de ce projet⁸⁰. En janvier 2010, des informateurs du Groupe de contrôle et des médias locaux ont signalé qu'Atom avait terminé la construction d'un terrain d'aviation près de sa base de Galgala.

149. Entre-temps, Atom semble se préparer à affronter de manière plus directe les autorités du Puntland et du Somaliland. En mars 2009, dans une déclaration à la presse, il a exigé que les autorités du Puntland libèrent plusieurs jeunes Warsengeli emprisonnés, sans quoi ses forces les libéreraient et s'en prendraient aux autorités⁸¹. À la fin de 2009, Atom s'est rendu personnellement à Laascaanood, où il aurait créé une cellule opérationnelle. Depuis lors, plusieurs attentats à l'engin explosif

⁷⁶ http://www.garoweonline.com/artman2/publish/Waraka_19/Gudoomiyaha_Maxkamada_Puntland_Xildhibaan_la_diley.shtml.

⁷⁷ http://www.hiiraan.com/news/2009/Nov/waraka_maanta11-8002.htm.

⁷⁸ Atom serait soupçonné de l'assassinat en janvier 2010 d'un enseignant d'une école coranique de Garowe et de Abdullaahi Ali Karaad, membre du Parlement du Puntland. Voir par exemple <http://somalifans.net/2010/01/05/wararka-1762/> et <http://allidamaale.com/Rayiga-138.htm>.

⁷⁹ http://xamartimes.com/index.php?option=com_content&task=view&id=84&Itemid=2.

⁸⁰ Entrevue accordée au Groupe de contrôle, 13 décembre 2009.

⁸¹ http://xamartimes.com/index.php?option=com_content&task=view&id=84&Itemid=2.

artisanal ont été commis dans cette ville contre les forces du Somaliland mais on ignore si Atom en est responsable ou s'ils sont le fait d'une milice autonome du clan Dhulbahante.

150. Les pourparlers tenus dans le district de Galgala par des responsables du Puntland et des anciens du clan des Warsengeli sur le sort d'Atom et de ses milices ont été suspendus à la fin de janvier sans qu'un accord soit conclu⁸².

B. Somaliland

151. Les opérations d'Al-Shabaab au Somaliland remontent au moins à 2003, lorsque des membres du groupe ont tué quatre agents humanitaires en trois attentats distincts⁸³. En 2006, une équipe d'Al-Shabaab munie d'armes et d'explosifs a été arrêtée alors qu'elle préparait une campagne d'assassinats et d'attentats à la bombe pour perturber les élections législatives. En octobre 2008, Al-Shabaab a utilisé des kamikazes pour attaquer simultanément la présidence somalienne, le bureau de liaison de l'Éthiopie et le bureau du PNUD, tuant 25 personnes⁸⁴.

152. En septembre 2009, l'émir d'Al-Shabaab, Ahmed Abdi « Godane » (Abu Zubeyr), a publié une déclaration enregistrée intitulée « Message au Somaliland », dans laquelle il qualifie le gouvernement d'anti-islamique, dénonce le processus électoral et appelle la population à se soulever contre les autorités⁸⁵. Ce message a été interprété par beaucoup comme un avertissement selon lequel Al-Shabaab s'intéresserait davantage au Somaliland, et les autorités du Somaliland ont depuis lors contrecarré plusieurs opérations, interceptant des envois d'armes, de munitions et d'explosifs.

153. À la fin de septembre 2009, les autorités du Somaliland ont arrêté Mohamed Omar Abdirahman, artificier présumé⁸⁶. En novembre 2009, les autorités ont tenté en vain d'arrêter à Bur'o deux chefs présumés d'Al-Shabaab, Sa'iid Ahmed Abdi « Jaar » et Adan Ahmed Arreh (alias Adaan « Jihad »). À la fin de décembre 2009, le Ministre de l'intérieur du Somaliland a signalé à la presse que la police avait trouvé un sac d'explosifs attaché à un pont sur la route principale allant de Berbera à Bur'o⁸⁷. En janvier 2010, les autorités du Somaliland ont retrouvé des projectiles

⁸² Sources du Groupe de contrôle, <http://www.raxanreeb.com/?p=35756> et <http://www.galgalanews.com/node/490>.

⁸³ En décembre 2006, un tribunal du Somaliland a condamné par contumace Ahmad Abdi Godane et Ibrahim Haji « Al-Afghani » pour leur rôle dans ces attentats.

⁸⁴ Selon le Ministère de l'intérieur du Somaliland, l'enquête a révélé que « des six kamikazes ayant participé aux attentats du 29 octobre, un seul était du Somaliland, les cinq autres venant de Somalie proprement dite » ([http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=34239](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=34239)).

⁸⁵ Disponible en ligne à l'adresse <http://alqummah.net/showthread.php?t=7647>.

⁸⁶ Les notes prises par Mohamed donnent à penser qu'il était membre ou sympathisant d'Al-Shabaab et indiquent qu'il était en contact avec de nombreux membres de plusieurs groupes armés. Cependant, ayant été autorisé par les autorités du Somaliland à inspecter brièvement ses effets personnels, le Groupe de contrôle doute qu'il ait eu le matériel nécessaire pour fabriquer les explosifs, qu'il en ait été capable et qu'il ait été suffisamment motivé pour cela.

⁸⁷ *Somaliland Times*, 19-25 décembre 2009, disponible en ligne à l'adresse <http://www.somalilandtimes.net/sl/2009/412/3.shtml>.

explosifs apparemment destinés à faire sauter une mosquée de Hargeysa, dont l'imam avait critiqué ouvertement Al-Shabaab⁸⁸.

V. Violations de l'embargo sur les armes

154. La Somalie continue de recevoir des armes et des munitions en violation de l'embargo général et complet. En général, il s'agit de livraisons de faible volume, consistant principalement en munitions et en armes légères et de petit calibre. Certaines armes d'infanterie collectives, plus lourdes, continuent aussi d'arriver, dont quelques armes antiaériennes et antichar relativement sophistiquées⁸⁹.

155. Le Groupe de contrôle établit une distinction entre les violations techniques et les violations fondamentales de l'embargo. Les violations techniques consistent en une aide aux institutions de sécurité somaliennes pouvant bénéficier de l'exonération visée à l'alinéa b) de l'article 11 de la résolution 1772 (2007) mais pour laquelle l'exonération n'a pas été demandée à l'avance, au cas par cas, au Comité du conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992). Les violations fondamentales sont celles pour lesquelles l'exonération serait impossible dans tous les cas. Les armes et munitions fournies avec l'autorisation du Comité ou avec violation technique de la résolution 1772 (2007) représentent une part croissante des armes arrivant en Somalie. Comme le Groupe de contrôle l'a noté dans son rapport de décembre 2008, une grande partie de ces armes tombent aux mains des groupes d'opposition armés ou aboutissent sur le marché libre.

156. Les acteurs non étatiques et intergouvernementaux mentionnés dans la présente section (organisations régionales et internationales, organismes d'aide et sociétés de sécurité privées) ne relèvent pas du mandat du Groupe de contrôle. L'absence de toute disposition leur permettant de demander l'exonération visée dans la résolution 1772 (2007) fait qu'on ne sait dans quelle mesure ils respectent l'embargo. Par le passé, le Groupe de contrôle a tenté de résoudre ce problème en engageant les organisations internationales à faire part de leurs intentions au Comité et les entités du secteur privé à demander aux gouvernements hôtes de les appuyer auprès du Comité. Le nombre d'acteurs non étatiques en Somalie étant en augmentation, il faut d'urgence préciser et officialiser ces arrangements.

157. Le Yémen reste le principal partenaire commercial de la Somalie en ce qui concerne les armes et l'Éthiopie est un important fournisseur d'armes, de munitions et d'instructeurs. Le rôle de l'Érythrée a diminué par rapport aux années précédentes, le Gouvernement érythréen mettant davantage l'accent sur l'appui politique et financier aux groupes d'opposition armés. Au cours du présent mandat, l'Ouganda et les États-Unis ont également fourni une assistance militaire substantielle au Gouvernement fédéral de transition.

⁸⁸ <http://allafrica.com/stories/201001110503.html> et <http://reuters.com/article/idUSLDE608072>.

⁸⁹ On trouvera à l'annexe I une description illustrée des armes couramment utilisées dans le conflit somalien.

A. Violations constatées

Sud de la Somalie

158. En raison du conflit de faible intensité qui persiste dans le sud de la Somalie, les différentes parties doivent constamment s'approvisionner en armes, ne serait-ce qu'en quantité limitée, et surtout, en munitions. Les forces armées somaliennes, notamment le Gouvernement fédéral de transition, et les milices utilisent une variété de munitions, allant des cartouches pour différents types de fusils d'assaut, d'armes de poing ou d'armes automatiques (PKM, DShK) aux armes antichars (RPG 2 et 7, Carl Gustav et B-10), en passant par des obus de mortier de différents calibres (60, 81 et 120 mm) et des pièces légères antiaériennes⁹⁰. À la fin de 2009, le Groupe de contrôle a observé un net accroissement de la capacité des armes antichars utilisées par les groupes d'opposition armés. Au début d'octobre 2009, pour la première fois, des missiles guidés antichars de type Saxhorn ont été tirés sur des positions de l'AMISOM⁹¹. Le Groupe de contrôle n'a toujours pas été en mesure de retracer l'origine de ces armes, ni de déterminer comment elles avaient été introduites en Somalie.

159. Alors que certaines parties au conflit, notamment, le Gouvernement fédéral de transition et le groupe Ahlu Sunna wal Jama'a, bénéficient d'une aide militaire extérieure directe, la plupart des factions s'approvisionnent sur les marchés intérieurs qui sont alimentés par des marchands d'armes. Ainsi qu'il est indiqué dans le précédent rapport du Groupe de contrôle (S/2008/274, par. 113 à 116), l'atomisation des marchés aux armes s'est intensifiée depuis l'intervention de l'Éthiopie, lorsque ce commerce est devenu clandestin. Dans l'ensemble, la situation demeure inchangée.

160. Il ressort des enquêtes menées par le Groupe de contrôle que les groupes d'opposition armés à Mogadiscio ont reçu la majorité de leur approvisionnement en armes par voie terrestre depuis Kismayo ou le centre de la Somalie (en passant par le Puntland). Le groupe Al-Shabaab reçoit des fournitures d'armes par le port de Kismayo et d'autres ports naturels de moindre importance situés le long du littoral du Bas-Juba. L'axe méridional reliant les villes de Kismayo, Jamaame, Jilib, Baraawe et Marka qui remonte jusqu'à Mogadiscio en longeant la côte, est une voie d'approvisionnement très importante. Al-Shabaab reçoit aussi des armes par l'intermédiaire de Mohamed Sa'iid « Atom » dans le Puntland, qui achemine les marchandises vers le sud via Gaalkacyo. À Mogadiscio, les opérations menées par Al-Shabaab se répartissent entre des zones de combat reliées à des bases d'approvisionnement locales dans les régions de Dayniile et Suuq Baad.

161. Les groupes d'opposition armés ont aussi reçu des fournitures militaires entre les 10 et 15 décembre 2009 via les ports situés entre Hobyo et Eel Ma'an, au nord

⁹⁰ Les mortiers lourds sont rarement utilisés en Somalie. Toutefois, le 20 décembre 2009, des obus de mortier de 120 mm visant les positions de l'AMISOM sont tombés à Hamarjajab et près du port. À ce jour, le Groupe de contrôle n'a pas été en mesure de vérifier le modèle de ces obus et d'en déterminer l'origine.

⁹¹ Le missile Saxhorn de fabrication soviétique est apparu pour la première fois en 1978 et a depuis été utilisé dans de nombreux pays, dont l'Afghanistan, le Bélarus, la Bulgarie, la Croatie, la Fédération de Russie, la République arabe syrienne et la République de Corée.

de Mogadiscio. Le Groupe de contrôle a aussi reçu des informations de sources sur place faisant état de livraisons d'armes par les aérodromes situés à Bale Dogle et Dayniile mais, compte tenu de l'impossibilité d'accéder à ces sites, il s'avère très difficile de vérifier ces informations.

162. Les groupes d'opposition armés ont aussi affirmé qu'ils obtenaient des armes, des munitions et du matériel des forces gouvernementales et des factions apparentées, en les saisissant lors d'affrontements ou en les achetant⁹². Ces affirmations ont été corroborées par des rapports périodiques faisant état de corruption au sein des forces de sécurité, notamment de la vente d'armes et de munitions par des soldats et des commandants d'unité⁹³. Dans certains cas, il arrive que des responsables liés au Gouvernement fédéral de transition livrent tout simplement des stocks directement à l'opposition : ainsi, en octobre 2009, alors que les relations entre le Gouvernement fédéral de transition et le Gouverneur de la région de Hiraan, Abdullahi Ma'ow, devenaient de plus en plus tendues, celui-ci a offert son soutien militaire au groupe Hizbul Islam avant de rejoindre en fin de compte les rangs de la milice Ahlu Sunna wal Jama'a.

Puntland

163. Le Puntland demeure le principal point d'entrée des armes et des munitions en Somalie, à cause de son littoral qui longe le golfe d'Aden, des relations historiques avec les marchands d'armes installés au Yémen et du fait qu'une grande partie du territoire échappe au contrôle de la police. Le Groupe de contrôle a appris qu'il y avait toujours des marchés aux armes dans la plupart des grandes villes, même si, comme ailleurs en Somalie, ils sont généralement fragmentés, informels et gérés par des hommes d'affaires ayant des contacts au Yémen. Les transactions sur ces marchés sont d'une portée financière limitée et concernent essentiellement des armes de petit et de moyen calibre et des munitions. Il reste que les activités des milices regroupant de nombreux pirates le long de la côte du Puntland et l'escalade de la violence dans les régions de Galguduud et Hiraan en 2009 ont créé une demande supplémentaire sur les marchés aux armes dans le Puntland.

164. S'il est vrai que l'essentiel des armes en provenance du Puntland est acheminé vers le sud, le Groupe de contrôle a aussi été informé de mouvements d'armes de moindre ampleur en direction du nord. L'arrivée sur les marchés du Puntland de fusils d'assaut de type AK-47, encore emballés, qui proviendraient des stocks d'armes du Gouvernement fédéral de transition, en est un bon exemple⁹⁴. Des

⁹² Voir par exemple l'entretien organisé par la BBC, le 17 janvier 2010, avec le porte-parole du groupe Al-Shabaab, Ali Mohamud Raghe, sur le site Web : http://www.bbc.co.uk/somali/news/story/2010/01/100117_afhayeenka.shtml.

⁹³ En décembre 2009, les forces de l'AMISOM ont arrêté trois soldats de l'armée du Gouvernement fédéral de transition ayant suivi un entraînement à Djibouti, qu'ils soupçonnaient d'avoir vendu des armes ou des renseignements à des insurgés. Ces soldats ont été remis aux autorités pénitentiaires.

⁹⁴ Il semble, d'après des sources fiables, que ces armes faisaient partie d'un chargement livré au Gouvernement fédéral de transition par les Forces de défense populaires de l'Ouganda, mais le Groupe de contrôle n'est pas parvenu à obtenir des échantillons et à connaître les numéros de série des armes pour pouvoir vérifier cette information.

membres du Groupe de contrôle ont, à plusieurs occasions, inspecté les armes connues localement sous le nom de « Cheikh Charifs » et estimé leur valeur.

Somaliland

165. Le Somaliland abrite aussi un trafic d'armes sur des petits marchés informels concentrés dans les grandes villes, où les armes sont largement disponibles. Il reste que les initiatives récemment prises par les autorités pour tenter de réglementer la vente et la détention d'armes commencent à avoir quelques effets. Un nombre croissant d'habitants du Somaliland ont fait enregistrer leurs armes à feu et le prix des armes et des munitions a augmenté par rapport à d'autres régions du pays.

166. Les armes qui se trouvent au Somaliland proviennent essentiellement des marchés aux armes situés au Yémen. En déstabilisant le trafic d'armes à travers le golfe d'Aden, les opérations antipiraterie auraient contribué à faire augmenter les prix. Une grande quantité d'armes reste sur le territoire, où le marché intérieur est florissant : d'après une enquête récente, 74 % des ménages au Somaliland possèdent des armes légères : essentiellement des fusils d'assaut et des pistolets⁹⁵. D'autres armes sont destinées à être réexpédiées dans l'est de l'Éthiopie, où le Front national de libération de l'Ogaden reste actif, ou vers le sud du pays.

167. Le trafic d'armes prédomine dans les régions contestées de l'est de Sanaag et de Sool, où il n'existe aucune autorité gouvernementale efficace. Cela s'explique en partie par le fait que les trafiquants peuvent circuler librement de la côte longeant le golfe d'Aden au sud de la Somalie sans rencontrer d'administration régionale ou locale. Cela est aussi dû à la présence de divers groupes armés qui opèrent dans ces régions, notamment des milices claniques, des groupes apparentés à Al-Shabaab et des milices liées à des représentants du clan Dhulbahante, qui cherchent à obtenir l'autonomie de leur région.

168. Enfin, le Puntland et le Somaliland maintiennent d'importantes forces militaires dans la région de Sool, où elles s'affrontent à l'est de Laascaanood. Il est probable que toute escalade dans le conflit qui les oppose s'accompagnerait d'une accumulation des stocks des deux côtés.

Systèmes antiaériens portables à dos d'homme

169. Le nombre limité de systèmes antiaériens portables à dos d'homme dont peuvent disposer les groupes d'opposition armés en Somalie continue de poser un grave problème sur le plan de la sécurité. Le Groupe de contrôle a été informé que de nouveaux systèmes en provenance de l'Érythrée seraient livrés au début de 2009.

170. En octobre 2008, les forces de l'AMISOM basées à l'aéroport international de Mogadiscio ont observé un petit groupe de combattants de l'opposition prenant position près de l'extrémité sud de la piste. Elles ont attaqué avec succès ce groupe, dont l'un des combattants disposait d'un missile sol-air SA-7b⁹⁶. La poignée et le dispositif de lancement ont été enlevés par des militaires ougandais à des fins

⁹⁵ Groupe de déminage danois, « Community, safety and small arms in Somaliland », 2009.

⁹⁶ Ce missile antiaérien porté à l'épaule était fabriqué en URSS et dans les autres pays du bloc de l'Est. Version modernisée du missile SA-7a, le missile SA-7b a été mis en service pour la première fois en 1968.

d'enquête, mais le Groupe de contrôle a pu inspecter le missile et les batteries à Mogadiscio.

171. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a confirmé au Groupe de contrôle que les pièces récupérées à Mogadiscio avait été fabriquées en Union soviétique, en 1979, dans des usines implantées à Degterevo et Kovrov⁹⁷. Toutefois, ni le Gouvernement russe ni le Gouvernement ougandais n'ont fourni de renseignements supplémentaires, qui pourraient aider à remonter la filière grâce à laquelle ces armes sont arrivées en Somalie⁹⁸.

172. Au début de 2009, les autorités du Somaliland ont récupéré 10 missiles SA-7b auprès d'un marchand d'armes somalien. Ces armes faisaient partie d'une cargaison de 18 missiles en provenance de l'Érythrée, qui ont été acheminés par voie aérienne à Guuri'eel dans le centre de la Somalie, où huit d'entre eux ont été remis à la milice Habar Gidir Ayr qui fait partie d'Al-Shabaab. Le marchand avait gardé les 10 missiles restants pour son propre profit et était finalement arrivé au Somaliland, où ils ont été saisis. D'après les autorités du Somaliland, tous les missiles, sauf un, ont par la suite été remis à l'armée éthiopienne à des fins d'enquête. Le Gouvernement éthiopien n'a pas répondu aux demandes d'information émanant du Groupe de contrôle⁹⁹.

Engins explosifs improvisés

173. Les armes et les tactiques des groupes d'opposition armés en Somalie n'ont guère changé ces dernières années, à l'exception notable, toutefois, des engins explosifs improvisés, domaine dans lequel les tactiques et les techniques ont rapidement évolué dans une période de temps relativement brève. Le Groupe de contrôle estime que cette tendance est à mettre au compte des combattants étrangers et des Somaliens ayant suivi un entraînement à l'étranger, qui ont apporté des compétences et des techniques nouvelles sur le champ de bataille.

174. Parmi les engins explosifs improvisés rudimentaires que le Groupe de contrôle a inspectés figuraient des mines antichars et des obus d'artillerie modifiés de manière à être activés à distance, comportant éventuellement des objets métalliques (boulons, limaille) soudés au tubage afin de renforcer l'effet de fragmentation. Il y avait aussi des objets courants (boîtes de lait en poudre, bidons d'essence, extincteurs d'incendie, etc.) qui étaient remplis d'explosifs et reliés à un détonateur à distance. L'explosif utilisé le plus couramment en Somalie est le TNT, que l'on peut trouver dans les mines et les obus de grande puissance et qui peut être recyclé sous forme de poudre pour produire des engins explosifs improvisés¹⁰⁰.

⁹⁷ Lettre du Gouvernement de la Fédération de Russie, datée du 24 septembre 2009.

⁹⁸ Dans une lettre datée du 10 décembre 2009 concernant les armes récupérées à Hargeysa, le Gouvernement de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était impossible « de désigner un client et un utilisateur final » car les documents y relatifs ont été détruits après l'expiration de la durée de vie utile de ces armes (17 ans).

⁹⁹ Lettre datée du 16 décembre 2009, adressée au Gouvernement éthiopien.

¹⁰⁰ À l'exception de l'attentat-suicide perpétré à Hargeysa en octobre 2008 à l'aide d'un véhicule transportant 250 à 300 kilogrammes de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul. Cet explosif de faible intensité peut être fabriqué de façon artisanale et est utilisé comme engrais. En Afghanistan, 95 % des engins explosifs improvisés sont fabriqués avec ce mélange, ce qui a

175. Ces engins explosifs rudimentaires sont de plus en plus souvent remplacés par des systèmes plus sophistiqués. Des téléphones mobiles sont ainsi utilisés comme mécanismes de mise à feu et des kamikazes peuvent conduire des véhicules chargés d'explosifs ou porter eux-mêmes des explosifs. Les tactiques utilisées ont aussi été considérablement améliorées, notamment pour ce qui est des explosions multiples, simultanées ou en série.

176. Le premier attentat-suicide enregistré en Somalie s'est produit en 2006. Entre 2006 et décembre 2009, il y a eu 21 attentats-suicides confirmés, ainsi que plusieurs autres cas présumés¹⁰¹. Quatre d'entre eux ont été perpétrés au cours de la période considérée :

- Février 2009 : attaque visant le quartier général du contingent burundais de l'AMISOM à Mogadiscio (11 soldats de la Mission tués);
- Juin 2009 : attaque visant l'hôtel Medina, à Beledweyne (assassinat du Ministre de la sécurité, Omar Haashi; 35 personnes tuées);
- Septembre 2009 : attaque visant le quartier général de la force de l'AMISOM à Mogadiscio (17 soldats et 4 civils tués);
- Décembre 2009 : attaque visant l'hôtel Shamo (24 personnes tuées, dont 4 ministres).

177. Les deux attaques dirigées contre les forces de l'AMISOM, au quartier général du contingent burundais, le 22 février 2009, et au quartier général de l'AMISOM, le 17 septembre 2009, ont été soigneusement planifiées et exécutées, nécessitant un important travail de collecte de renseignements et la reconnaissance préalable des cibles visées. Il s'agissait de deux opérations suicides complexes donnant lieu à l'utilisation d'engins explosifs improvisés transportés sur des véhicules ou par des kamikazes et à des attaques par tirs indirects. Ces attentats, qui ont été revendiqués par Al-Shabaab portaient cependant la marque des opérations d'Al-Qaida dans d'autres endroits du monde, ce qui donne à penser que les membres d'Al-Shabaab se sont appuyés sur l'expertise de spécialistes des explosifs ayant suivi une formation à l'étranger ou ont récemment acquis ces compétences.

Combattants étrangers

178. Les combattants d'Al-Shabaab s'emploient activement à gagner des recrues étrangères à leur cause. La propagande du mouvement est largement diffusée dans au moins trois langues – le somali, l'anglais et l'arabe – et quelques sites Web spécialisés la véhiculent aussi dans d'autres langues. Des forums d'Al-Shabaab sur l'Internet (voir sect. II.C ci-dessus) visent aussi à recruter des étrangers, en fournissant des informations et en indiquant comment ils peuvent se joindre à la lutte armée¹⁰².

amené les forces de l'OTAN à lancer un programme de rachat d'engrais (site Web : www.globalsecurity.org).

¹⁰¹ D'après un article non publié de Stig Jarle Hansen, de juin 2009, intitulé « Revenge or reward; the case of Somalia's suicide bombers ».

¹⁰² À titre d'exemple, en mars 2009, le Groupe de contrôle a été informé d'un dialogue entre des hauts responsables de la milice Al-Shabaab et du groupe Hizbul Islam, et des personnes

179. Malgré ces efforts, la présence de combattants étrangers en Somalie dans les rangs d'Al-Shabaab a été régulièrement surestimée. Les informations faisant état de la présence de combattants étrangers qui émanent du Gouvernement fédéral de transition semblent être motivées par des considérations politiques. En juillet 2009, le Gouvernement fédéral de transition a exhibé les corps de quatre combattants étrangers, dont trois ont par la suite été identifiés comme étant des Somaliens. Dans divers communiqués faisant état d'affrontements militaires avec des groupes d'opposition armés, le groupe Ahlu Sunna wal Jama'a a affirmé qu'il avait combattu et tué des étrangers, mais il n'a toujours pas fourni d'éléments de preuve pour corroborer ces affirmations¹⁰³.

180. L'une des sources les plus largement citées à propos des combattants étrangers engagés aux côtés d'Al-Shabaab est Mohammed Cheikh Abdullahi, également connu sous le nom de Bakistaan¹⁰⁴, un chef d'Al-Shabaab de la brigade Maymana qui a fait défection pour rejoindre le Gouvernement fédéral de transition, le 9 novembre 2009. Lors de séances de débriefing avec le Gouvernement fédéral de transition et devant les médias internationaux, Bakistaan a fourni les noms et indiqué la nationalité de plusieurs étrangers qui opéreraient dans les rangs d'Al-Shabaab. D'après ses indications, des Kényans, dont des Kényans de souche somalie, comptent pour la moitié de l'ensemble des combattants étrangers, et environ 450 autres ressortissants étrangers sont venus du Bangladesh, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan et de la Tchétchénie – affirmations qui, d'après le Groupe de contrôle, ont été généralement corroborées par plusieurs autres sources crédibles, notamment par des contacts du Groupe se trouvant sur place¹⁰⁵. Il reste que les assertions de Bakistaan selon lesquelles les combattants étrangers se compteraient par milliers et les opérations du groupe Al-Shabaab seraient directement contrôlées par Al-Qaida sont moins crédibles.

181. Le Groupe de contrôle estime à moins d'un millier le nombre total de combattants étrangers engagés aux côtés des groupes d'opposition armés en Somalie, dont une très faible proportion aurait suivi un entraînement et serait expérimentée. La présence de combattants étrangers a été signalée non seulement à Mogadiscio, mais également dans les régions de Bay et de Bakool ainsi que du Bas et Moyen-Juba. Ils apportent leur concours aux activités d'Al-Shabaab de trois manières : sur le plan idéologique, en matière de formation (explosifs, tactiques d'infanterie, etc.) et, à l'occasion, en tant que troupes de choc.

182. Un nombre limité d'étrangers ont joué des rôles clefs en matière de conseil et d'encadrement, et l'entraînement et l'expertise technique qu'ils dispensent ont servi à multiplier les capacités militaires d'Al-Shabaab. Ils sont en outre excessivement

prétendant représenter les Taliban du Pakistan. Il a notamment été question du nombre d'étudiants somaliens étudiant dans des madrassas au Pakistan qui pourraient être recrutés et de la sécurité des voies d'accès en Somalie à partir des pays voisins.

¹⁰³ L'exemple le plus récent obtenu par le Groupe de contrôle est un rapport du groupe Ahlu Sunna wal Jama'a sur les combats qui se sont déroulés entre les 25 et 27 janvier 2010 dans les régions de Galguduud et d'Hiraan.

¹⁰⁴ « Pakistanais » en somali.

¹⁰⁵ Le Groupe de contrôle a aussi reçu des informations faisant état de la présence de combattants étrangers venant de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, des Comores, de l'Égypte, de l'Iraq, du Maroc, du Soudan et du Yémen.

précieux du point de vue de la propagande. Cependant, il n'est pas prouvé que la présence des combattants étrangers sur le champ de bataille a globalement joué un rôle déterminant.

Présence des forces de défense nationales éthiopiennes sur le territoire somalien

183. Tout au long de la période couverte par le mandat, les Forces de défense nationales éthiopiennes ont régulièrement pénétré sur le territoire somalien, notamment dans les régions d'Hiraan et de Galguduud, et ont installé des bases temporaires. À la fin d'août 2009, les forces éthiopiennes stationnées dans la ville frontalière de Ferfer ont aussi lancé des opérations conjointes avec le groupe Ahlu Sunna wal Jama'a contre Al-Shabaab.

184. Le Groupe de contrôle a en outre été informé que l'armée éthiopienne avait effectué des sorties dans la région de Gedo, apparemment à des fins de reconnaissance.

185. Le Groupe de contrôle pense que les opérations menées par des forces militaires étrangères sur le sol somalien ne correspondent pas à la définition de l'appui aux services de sécurité somaliens, telle qu'énoncée dans la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité, et constituent de ce fait une violation flagrante de l'embargo sur les armes.

B. Appui aux services de sécurité somaliens

186. La résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité exige que l'appui aux institutions de sécurité somaliennes soit autorisé par le Comité créé en vertu de la résolution 751 (1992) conformément à la procédure convenue. Le Groupe de contrôle s'est employé à contrôler toutes les contributions apportées à cet égard afin de s'assurer de leur conformité avec les conditions énoncées par le Conseil de sécurité. Cette tâche a été compliquée par deux principaux facteurs : la désorganisation des services de sécurité somaliens et l'incapacité de plusieurs partenaires internationaux à honorer leurs obligations en vertu de la résolution 1772 (2007).

Appui autorisé aux services de sécurité somaliens durant la période couverte par le mandat du Groupe

187. Plusieurs pays ont soumis des demandes en vue de fournir un appui aux institutions de sécurité somaliennes conformément à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007), qui ont par la suite été approuvées par le Comité créé en vertu de ladite résolution. Ces pays sont les suivants : Djibouti, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

188. Quatre cent soixante-trois soldats somaliens ont suivi un entraînement pendant trois mois à Djibouti au camp de Hol-Hol. L'unité a été renvoyée en Somalie le 18 octobre 2009. Bien qu'au départ, le Gouvernement de Djibouti n'ait pas informé le Comité de ses intentions à l'avance, comme l'exige la résolution 1772 (2007), il l'a fait en réponse à une demande du Groupe de contrôle et a reçu l'aval du Comité en octobre 2009.

189. En juillet 2009, la France a informé le Comité de son intention de former une unité du niveau d'un bataillon (510 soldats) à Djibouti.

190. À la Conférence de soutien aux institutions de sécurité en Somalie, tenue à Bruxelles le 23 avril 2009, l'Italie a annoncé qu'elle avait l'intention de verser 2 millions d'euros pour payer les soldes et les moyens de subsistance des 3 274 effectifs reconnus de l'armée du Gouvernement fédéral de transition, ainsi que l'entretien de leurs véhicules et le carburant. Le Groupe de contrôle a depuis lors reçu des informations indiquant que le Gouvernement italien s'est engagé à verser 4 millions de dollars supplémentaires au titre de l'assistance et à fournir une assistance technique sous différentes formes.

191. À ce jour, l'Italie a informé le Comité, en décembre 2009 et en janvier 2010, de son intention de fournir une aide financière d'un montant total de 4 millions d'euros pour payer les soldes des militaires du Gouvernement fédéral de transition, qui sera versé par l'intermédiaire de l'AMISOM.

192. En octobre 2009, le Royaume-Uni a informé le Comité qu'il envisageait de fournir un appui logistique à la police du Somaliland. Le Gouvernement britannique a aussi demandé une dérogation au nom d'une organisation non gouvernementale spécialisée dans la lutte antimines à des fins humanitaires, Halo Trust, concernant les opérations qu'elle mène dans la région.

193. En mai et juin 2009, les États-Unis ont demandé l'autorisation de fournir une aide en espèces, ainsi que des armes et des munitions. La cargaison envoyée par les États-Unis comprenait essentiellement des munitions pour des armes de petit et de moyen calibre acquises auprès des Forces de défense populaires de l'Ouganda, qui provenaient de leurs stocks. Le volume total de l'aide annoncée par le Gouvernement des États-Unis consistait en 94 tonnes d'armes et de munitions et 2 millions de dollars au titre d'une aide financière. Aucune arme sophistiquée ou de gros calibre n'a été livrée¹⁰⁶.

Observations concernant l'appui autorisé

194. Dans le rapport qu'il a établi en décembre 2008, le Groupe de contrôle a fait des observations sur les répercussions involontaires de l'appui aux services de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, en faisant notamment état de la défection ou la désertion de près de 80 % des recrues ayant suivi un entraînement, qui sont parties en emportant leurs armes, leurs munitions, leur matériel, leur uniforme et leurs compétences. Bien que les répercussions de cet appui aient été moins graves durant la période couverte par le mandat du Groupe de contrôle, quelques problèmes méritent toutefois d'être signalés.

195. La sélection, le recrutement et l'entraînement des forces du Gouvernement fédéral de transition, qui sont certes indispensables à la réorganisation et l'amélioration du secteur de la sécurité, continuent de poser des problèmes. Ainsi, alors que les soldats du Gouvernement fédéral de transition envoyés par la France à Djibouti pour y suivre un entraînement devaient être choisis parmi un large éventail

¹⁰⁶ Correspondance du Groupe de contrôle avec un représentant du Gouvernement américain, datée du 22 juillet 2009. Les munitions les plus lourdes étaient des mortiers de 82 mm.

de clans, dans la pratique, ils ont été sélectionnés parmi les clans Hawiye, Abgaal et Hawaadle, considérés comme favorables au Gouvernement fédéral de transition.

196. La loyauté de ces recrues suscite toutefois des doutes. Un grand nombre sont motivés par la promesse de nourriture et d'argent, et certains ont déserté immédiatement après leur retour. Des sources militaires soupçonnent aussi que certaines recrues ont été envoyées par le groupe Hizbul Islam ou Al-Shabaab. Ceux qui sont restés ne semblent pas avoir sensiblement modifié les résultats obtenus par le Gouvernement fédéral de transition sur le champ de bataille.

197. Il semble que l'appui fourni par les États-Unis au Gouvernement fédéral de transition ait été en partie fondé sur l'expérience passée. La cargaison comprenait des munitions et une quantité limitée d'armes d'infanterie destinées à minimiser les pertes. Il reste que d'après de nombreuses informations, les Forces du Gouvernement fédéral de transition auraient vendu des munitions, et il semble que des armes faisant partie de la même cargaison ont été finalement mises sur le marché¹⁰⁷.

C. Non-respect des dispositions

198. La majeure partie de l'assistance au secteur de la sécurité en Somalie n'a pas été autorisée par le Comité. En dépit de ses efforts, le Groupe de contrôle n'a pas été en mesure de retracer l'origine de ces contributions à l'assistance. Si certains États semblent ne pas connaître leurs obligations, d'autres s'efforcent d'éviter la transparence et la responsabilité. Quelles que soient leurs raisons ou leurs intentions, ces États sont coupables d'une violation technique de l'embargo général et complet sur les armes à destination de la Somalie.

199. Le Groupe de contrôle sait que plusieurs États ne se sont pas conformés à leurs obligations en vertu de la résolution 1772 (2007). Dans maints cas, ces États n'ont pas fourni au Groupe les éclaircissements que ce dernier leur avait demandés. Les États en question sont l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Soudan et le Yémen.

Éthiopie

200. Au cours du mandat, le Groupe de contrôle a reçu de nombreuses informations faisant état de la fourniture d'une assistance éthiopienne aussi bien au Gouvernement fédéral de transition qu'à ASWJ, sans autorisation dans l'un ou l'autre cas. Le 20 août 2009, le porte-parole du Gouvernement éthiopien, Bereket Simon, a reconnu que son gouvernement avait pris des mesures à cet égard lorsqu'il s'est exprimé en ces termes devant les journalistes : « [N]ous avons dit au monde que nous soutiendrons le [Gouvernement fédéral de transition]. Nous avons entraîné leurs forces et nous continuerons de le faire parce que ce sont des forces œuvrant pour la paix. »¹⁰⁸.

¹⁰⁷ On rapporte que le prix d'un fusil de type AK-47 est tombé de 600 à 300 dollars en une semaine à Mogadiscio.

¹⁰⁸ Agence France-Presse, « Les forces progouvernementales à l'offensive contre Al-Shabaab dans le centre et le sud de la Somalie », 20 août 2009.

201. Ahlu Sunna wal Jama'a a également reconnu que certains de ses combattants ont reçu une formation en Éthiopie au milieu de 2009 en prévision d'une offensive contre Al-Shabaab basé à Eel Buur¹⁰⁹. En août 2008, certains de ces combattants étaient engagés dans des affrontements avec Al-Shabaab dans la région de Galguduud.

202. Avant le 21 juin 2009, l'assistance de l'Éthiopie à ASWJ constituait sans aucun doute une violation non pas simplement technique mais fondamentale de l'embargo. Toutefois, depuis la signature le 21 juin 2009 d'un accord de coopération entre ASWJ et le Gouvernement fédéral de transition (accord renforcé ultérieurement par celui du 30 novembre 2009), le Groupe de contrôle accepte la possibilité d'étendre la définition de l'expression institution du secteur de la sécurité en Somalie à ASWJ¹¹⁰.

203. Le 6 octobre 2009, le Groupe de contrôle a adressé au Gouvernement éthiopien une lettre demandant des éclaircissements sur « son opération à la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie et dans les zones voisines ainsi que les relations de l'Éthiopie avec les groupes armés somaliens dans les régions de Gedo et de Galguduud ». Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Kenya

204. Une confusion considérable a régné concernant la formation des forces alliées au Gouvernement fédéral de transition au Kenya par le Gouvernement kényan. Les responsables gouvernementaux kényans ont publiquement reconnu que le pays avait accepté une demande du Gouvernement fédéral de transition visant à former des agents de police de ce gouvernement, mais ils ont initialement nié l'existence de tout autre type de formation. Les enquêtes du Groupe de contrôle menées sur le terrain ont confirmé l'existence d'un programme de formation militaire, en l'absence d'autorisation du Comité. En décembre 2009, le Ministre kényan de la sécurité, George Saitoti, aurait confirmé à des diplomates étrangers l'existence d'une « politique relative au Jubaland » visant à établir une « zone tampon » limitrophe du Kenya dans la vallée du Djouba.

205. Ce programme de formation a été mis en route au début de 2009 à la demande du Président Charif et sous les auspices de son Ministre de la défense d'alors, Mohamed Abdi Mohamed « Gandhi ». Le Kenya a accueilli le programme auquel l'Éthiopie a été étroitement associée. Environ 2 500 jeunes ont été recrutés par les anciens des clans et par des agents mandatés, aussi bien à l'intérieur de la Somalie (exclusivement la vallée du Djouba) que dans le nord-est du Kenya, y compris les camps de réfugiés de Dadaab. Deux centres de formation ont été ouverts, l'un au camp de formation du Kenya Wildlife Service à Manyani, l'autre à proximité du poste d'Archer à Isiolo. Au total, 36 agents somaliens ont été recrutés pour prêter leur concours dans le cadre de la formation, sous la direction du général Abdi Mahdi (Daarood/Ogaden) et d'Abdullahi Cheikh Ismail « Fartaag » (Daarood/Marehaan).

¹⁰⁹ Selon le rapport consultable à l'adresse Wadanka.com, 18 août 2009.

¹¹⁰ Le Groupe de contrôle a également appris qu'en décembre 2009, le Gouvernement fédéral de transition avait expressément demandé au Gouvernement éthiopien de fournir une assistance à ASWJ.

Les agents se sont regroupés à Manyani en août et ont achevé un séminaire d'un mois en septembre 2009¹¹¹.

206. En dépit des affirmations officielles selon lesquelles les recrutements se font sur la base d'une « formule de partage du pouvoir 4.5 » à l'échelon national¹¹², les enquêtes menées par le Groupe de contrôle ont confirmé que les recrues venaient pour la plupart du clan Ogaden, le clan Marehaan venant en deuxième position. Cette situation aurait suscité des inquiétudes au sein des autres groupes claniques des deux côtés de la frontière commune.

207. La presse et les organisations non gouvernementales internationales ont avancé l'existence de nombreuses irrégularités dans la gestion du programme de formation, notamment le recrutement de jeunes mineurs et de citoyens kényans, les fausses promesses de rémunération financière et le recrutement de réfugiés. Les enquêtes du Groupe indépendant de suivi, notamment les entretiens avec les formateurs et les stagiaires de Manyani, ont confirmé que toutes ces irrégularités existaient bel et bien mais le Groupe ne peut en évaluer l'ampleur.

208. À la connaissance du Groupe de contrôle, le Conseil de sécurité n'a reçu aucune notification concernant ce programme de formation. Dans une réponse datée du 23 février 2010 qu'il a envoyée en réponse à une question du Groupe de contrôle sur cette question, le Gouvernement kényan a nié avoir dispensé une formation aux troupes somaliennes.

Ouganda

209. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont formé une unité de la taille d'un bataillon en Ouganda au début de 2009, unité qui a été redéployée à Mogadiscio en mai 2009. Le Gouvernement ougandais a informé le Groupe de contrôle que cette formation avait lieu dans le cadre de la mission de l'AMISOM¹¹³. Toutefois, étant donné qu'elle a été menée par des unités de l'armée ougandaise qui ne font pas partie de l'AMISOM, le Groupe de contrôle considère que la formation a été dispensée sur une base bilatérale et qu'elle est donc soumise à autorisation du Conseil de sécurité.

Soudan

210. Le 12 novembre 2009, un groupe de 70 recrues a décollé de l'aéroport international de Mogadiscio pour Khartoum en vue d'un cours sur la protection de personnalités. Il a voyagé à bord d'un aéronef officiel soudanais portant l'immatriculation AN 74 ST-GFF.

211. À la connaissance du Groupe de contrôle, le Conseil de sécurité n'a reçu aucune notification concernant ce programme de formation et le Groupe a, le

¹¹¹ Rapport de suivi, 4 novembre 2009, établi sur la base de multiples entretiens.

¹¹² La « formule de partage du pouvoir 4.5 », sur laquelle repose actuellement la représentation au sein des institutions du Gouvernement fédéral de transition, prévoit une représentation équitable de chacun des quatre principaux groupes claniques : Daarood, Digil-Mirifle, Dir et Hawiye. Les groupes minoritaires reçoivent collectivement la moitié de la part attribuée aux principaux clans.

¹¹³ En application de l'alinéa c) du paragraphe 9 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité.

19 novembre 2009, adressé au Gouvernement soudanais une lettre demandant des éclaircissements et un complément d'information. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Émirats arabes unis

212. Des documents de l'Autorité de l'aviation civile internationale reçus par le Groupe de contrôle mentionnent six vols militaires des Émirats arabes unis effectués à destination ou en provenance de la Somalie, entre le 6 janvier et le 27 juillet 2009. Tous ces vols ont été assurés par un aéronef DHC6 Twin-Otter (immatriculation 2255).

213. Dans sa correspondance avec le Groupe de contrôle, le Gouvernement des Émirats arabes unis ne reconnaît aucun vol militaire effectué à destination de la Somalie en 2009 au moyen d'un tel aéronef. Le 28 janvier 2010, le Groupe de contrôle a adressé aux Émirats arabes unis une lettre demandant des éclaircissements et un complément d'information.

D. Organisations internationales, régionales et sous-régionales

Organisation des Nations Unies

214. Le système des Nations Unies exécute toute une gamme de programmes et de projets englobant la fourniture d'un appui aux institutions du secteur de la sécurité en Somalie¹¹⁴. Tout comme dans le cas de l'Union européenne cité plus bas, la résolution 1772 (2007) ne prévoit pas d'accorder de dérogation à l'Organisation des Nations Unies pour ces activités.

215. En novembre/décembre 2009, les services de renseignement du Gouvernement fédéral de transition ont reçu en Ouganda une formation dispensée par une société de sécurité privée ougandaise. Selon les informations, ce programme de formation a été financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Somalie géré par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS).

216. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait toujours pas reçu de réponse de l'UNPOS aux demandes de renseignements concernant le programme de formation.

Union européenne

217. L'Union européenne envisage actuellement de dispenser une formation aux forces somaliennes en Ouganda. La phase de planification devrait se terminer à la fin de février afin que la mission puisse être lancée en mai 2010. L'objectif déclaré est de contribuer au renforcement des Forces somaliennes de sécurité en leur dispensant une formation militaire initiale au niveau des sections. Un programme visant à identifier des sous-officiers et des officiers subalternes potentiels serait

¹¹⁴ L'appui du Programme des Nations Unies pour le développement à la Force de police somalienne figurait en bonne place dans le rapport de décembre 2008 du Groupe de contrôle (S/2008/769).

également mis en place. Dans l'ensemble, au moins 1 000 combattants somaliens seraient concernés.

218. L'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007) ne mentionne que les États et non les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Il n'est donc pas possible dans les circonstances actuelles que l'Union européenne obtienne du Comité une dérogation pour ses activités.

E. Sociétés de sécurité privées

219. L'économie de guerre de la Somalie est aussi caractérisée par une activité croissante des sociétés de sécurité privées. La plupart de ces sociétés s'occupent actuellement de services maritimes et de la lutte contre la piraterie, en fournissant par exemple une protection armée aux navires marchands, et elles ne mènent pas nécessairement d'opérations sur le territoire somalien. Un nombre restreint mais croissant de sociétés sont toutefois disposées à relever le défi de la fourniture des services de sécurité à terre, notamment l'appui à l'AMISOM, l'appui au Gouvernement fédéral de transition et la protection des entreprises privées.

220. Peu de sociétés de sécurité privées sont au courant de l'embargo sur les armes et elles peuvent par conséquent fonctionner en violation de ses dispositions. Comme mentionné plus haut, la résolution 1772 (2007) passe sous silence la question de savoir si les acteurs non étatiques fournissant un appui aux institutions du secteur de la sécurité en Somalie ou à des milices privées pourraient bénéficier de dérogations.

Bancroft Global Development

221. Bancroft Global Development fournit à l'AMISOM des services techniques, principalement liés aux engins explosifs improvisés et il fonctionne sous les auspices de la Mission.

Dyncorp International

222. Dyncorp International fournit un appui logistique à l'AMISOM. Ses installations et son personnel ont été la cible de l'attentat-suicide du 17 septembre 2009 perpétré au quartier général de la force de l'AMISOM.

CSS Global Inc.

223. Selon des articles de presse¹¹⁵, une société basée aux États-Unis nommée CSS Global, filiale de CSS Alliance, a obtenu un contrat avec le Gouvernement fédéral de transition pour fournir des services ayant trait à la lutte contre la piraterie et contre le terrorisme. Ces informations ont été corroborées par un responsable du Gouvernement fédéral de transition, Ali Hassan Gulaid, le 14 octobre 2009.

224. À la connaissance du Groupe de contrôle, le Comité n'a donné aucune autorisation pour cette activité, et le Groupe, le 16 décembre 2009, a adressé à CSS

¹¹⁵ Voir par exemple, « CSS Global Inc. wins contract to protect government from terrorism, pirates », *The Grand Rapids Press*, 15 octobre 2009.

Global une lettre demandant des éclaircissements. CSS Global n'a pas répondu à ce jour.

Physical Risk Solutions

225. Physical Risk Solutions est une société de sécurité privée immatriculée au Somaliland et gérée par un citoyen sud-africain. Cette société fonctionne avec l'autorisation du Ministère de l'intérieur du Somaliland et fournit des services de garde à des sociétés privées et à des organisations non gouvernementales. Elle n'est pas autorisée à importer des armes à feu ni du matériel militaire en Somaliland.

Groupe Saladin

226. Pendant le mandat, le Groupe de contrôle a reçu des informations relatives à des activités menées au Puntland par le groupe Saladin, société basée au Royaume-Uni. Ces informations n'ont pas pu être pleinement corroborées.

227. Contacté par le Groupe de contrôle, le groupe saladin a reconnu qu'il avait accompli de brèves missions au Somaliland et au Puntland en 2008, comportant des services de protection rapprochée. En janvier 2009, le groupe Saladin a également déployé deux agents pour extraire deux journalistes qui avaient été pris en otage. Selon ses dires, il n'a pas mené d'opération en Somalie depuis le 4 janvier 2009.

Threat Management Group

228. Le Groupe de contrôle a reçu des informations indiquant que Threat Management Group basé au Koweït a été engagé par les autorités du Puntland dans le nord-est de la Somalie pour fournir un appui aux forces somaliennes locales de sécurité. Le Comité n'a reçu de notification ni du Gouvernement fédéral de transition ni du Gouvernement koweïtien.

Triton International Ltd.

229. Le Groupe de contrôle a reçu des informations indiquant que Triton International Ltd., société basée au Royaume-Uni, fournit une assistance aux gardes-côtes du Somaliland. Suite à une demande du Groupe de contrôle, Triton a confirmé qu'il a un contrat à cet effet. Le Groupe a demandé un complément d'information.

VI. Obstruction de l'aide humanitaire

230. L'obstruction de l'aide humanitaire prend de multiples formes en Somalie. Ce pays est considéré comme l'un des environnements les plus hostiles du monde pour les travailleurs humanitaires; 10 d'entre eux ont été tués en 2009 et 10 sont toujours maintenus en captivité¹¹⁶. Dans une bonne partie du sud, Al-Shabaab a déclaré les organismes d'aide indésirables, les accusant d'être des espions à la solde de gouvernements hostiles. Les bureaux des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été attaqués et pillés par les combattants d'Al-Shabaab, et ce

¹¹⁶ Office for the Coordination of Humanitarian Affairs Somalia, *Weekly Humanitarian Bulletin*, n° 48, 18-31 décembre 2009 (<http://www.reliefweb.int/>).

dernier a utilisé les véhicules des Nations Unies lors d'attentats-suicides qu'il a perpétrés.

231. Même lorsque le fonctionnement des organismes d'aide est possible, la surveillance et l'acheminement de l'aide s'avèrent souvent difficiles, voire dangereux, et se prêtent à des possibilités de détournement et de fraude. Certains organismes d'aide rétribuent régulièrement les autorités locales pour qu'elles assurent leur « protection ». Les convois d'aide sont « frappés d'impôts » ou obligés de livrer une partie de leur chargement aux points de contrôle. Comme dans les autres zones de conflit, non seulement les groupes armés contrôlent l'accès aux populations démunies, mais encore ils s'efforcent de s'approprier à leurs propres fins le contrôle des ressources au titre de l'aide.

232. Dans ces circonstances, la communauté des donateurs d'aide en est venue à accepter un certain niveau de risque, de perte, de vol et de détournement comme étant « le prix à payer pour travailler » en Somalie. Le Groupe de contrôle a par conséquent centré ses enquêtes non pas sur de telles pratiques habituelles, mais sur les actes graves d'obstruction de l'aide humanitaire perpétrés systématiquement à grande échelle.

A. Aide alimentaire et détournement

233. L'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité a interdit les actes qui font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la Somalie, à l'accès à cette aide ou à sa distribution en Somalie. Selon le Groupe de contrôle, cette définition inclut le détournement de l'aide des bénéficiaires véritables, que ce soit à l'avantage d'un groupe armé ou tout simplement dans un esprit de lucre.

234. La majeure partie de l'aide humanitaire à la Somalie comprend de l'aide alimentaire, qui est particulièrement visée par les actes de détournement. Le principal fournisseur d'aide alimentaire est le PAM, qui a reçu en 2009 juste un peu moins de 60 % du budget total de l'Organisation des Nations Unies consacré à l'aide, soit environ 485 millions sur 850 millions de dollars des États-Unis. Les contrats de transport du PAM octroyés aux hommes d'affaires somaliens constituent la principale source de revenus en Somalie et, à eux seuls, trois hommes d'affaires reçoivent 80 % de ce marché¹¹⁷. Le budget du PAM consacré au transport en 2009 se montait à environ 200 millions de dollars. D'après les transporteurs de l'aide et d'autres sources impliquées dans la distribution de l'aide alimentaire interrogés par le Groupe de contrôle, le système se prête à diverses possibilités de détournement tout le long de la chaîne d'approvisionnement.

235. Le détournement faisant intervenir la collusion entre les transporteurs et les partenaires opérationnels est une forme de fraude courante – en particulier lorsque ce sont les mêmes personnes qui possèdent ou contrôlent en fait les transporteurs et

¹¹⁷ Selon de multiples entretiens du Groupe de contrôle avec les responsables du PAM.

les partenaires opérationnels¹¹⁸. Le PAM exige, pour preuve de l'exécution par les transporteurs de leurs contrats, que les partenaires opérationnels certifient la livraison des vivres. Aussi les partenaires opérationnels et les transporteurs, aussi bien que les autres parties intéressées, peuvent-ils se mettre d'accord pour détourner l'aide alimentaire et en partager le produit. Les pourcentages varient, mais les sources interrogées par le Groupe de contrôle avancent une répartition approximative de 30 % pour le partenaire opérationnel et le personnel local du PAM, de 10 % pour le transporteur et de 5 % à 10 % pour le groupe armé qui contrôle la zone (d'après un porte-parole du PAM, Al-Shabaab contrôle 95 % des zones d'opérations de cette organisation¹¹⁹). La quantité restante est distribuée à la population bénéficiaire.

236. Certains partenaires opérationnels possèdent des entrepôts protégés situés près des marchés somaliens, où la nourriture détournée peut aisément se vendre, et ils ordonnent aux transporteurs de livrer directement la nourriture à ces entrepôts plutôt qu'à des points de distribution spécifiques. Les transporteurs peuvent se sentir obligés d'obtempérer s'ils veulent obtenir le certificat du partenaire opérationnel attestant qu'ils ont exécuté leurs contrats avec le PAM.

237. Toutes ces ruses – et d'autres – sont la norme dans le corridor dit d'Afgooye, où se trouve la plus grande concentration de personnes déplacées de Somalie¹²⁰. Comme dans les autres zones de conflit du monde, l'apport d'un volume élevé des vivres à une population désorientée dans une zone où le contrôle militaire est contesté fait de cette zone un environnement favorable au détournement. L'accès à certains camps est effectivement contrôlé par des groupes armés, qui supervisent la distribution de vivres pour être crédités d'avoir aidé les gens vivant sous leur contrôle. Les familles des combattants sont régulièrement enregistrées comme personnes déplacées afin de recevoir des rations, ce qui gonfle le nombre des personnes qui ont besoin de l'aide.

¹¹⁸ Dans certains cas, les partenaires opérationnels peuvent en fait être possédés ou contrôlés par des fonctionnaires du PAM recrutés sur le plan national, ce qui complique davantage la situation. Lorsque Channel 4 News (Royaume-Uni) a publié un rapport sur le détournement de l'aide alimentaire destinée aux personnes déplacées en juin 2009, une entité inconnue se donnant le nom de Comité de protection des personnes déplacées de Somalie (Somali IDPs Protect Committee) a publié en septembre une lettre de plainte contre le journaliste impliqué et a distribué des photographies de personnes déplacées manifestant en faveur du PAM. De nombreuses sources du Groupe de contrôle ont fait valoir que la lettre avait été écrite et les photographies prises par un fonctionnaire local du PAM agissant au nom des organisations non gouvernementales créées par des agents locaux de cette organisation pour servir de partenaires opérationnels du PAM, et que les femmes et les enfants qui ont pris part aux manifestations avaient été payés pour le faire.

¹¹⁹ Ceci a fait l'objet de nombreux reportages; voir, par exemple, Scott Baldauf, « UN suspends food aid to southern Somalia », *Christian Science Monitor*, 5 janvier 2010 (<http://www.csmonitor.com>).

¹²⁰ Le détournement à Afgooye a également fait l'objet de reportages, notamment l'article publié par Jonathan Rugman de Channel 4 News : « UN probe after aid stolen from Somalia refugees », 15 juin 2009 (www.channel4.com/news/article.jsp?id=3208557); et « Inside Somalia's Afgoye Corridor », 15 juin 2009 (<http://blogs.channel4.com>).

Programme alimentaire mondial et groupe Eel Ma'aan

238. En théorie, l'accès aux contrats du PAM fait l'objet d'un appel d'offres soumis à la concurrence. En pratique, le système n'offre guère de véritables possibilités de concurrence. Les enquêtes préliminaires du Groupe de contrôle indiquent l'existence d'un cartel de fait, caractérisé par des procédures irrégulières dans l'octroi des contrats par le bureau du PAM en Somalie, des pratiques discriminatoires et un traitement préférentiel. Si ces procédures internes du PAM n'entrent pas dans le cadre du mandat du Groupe, elles créent néanmoins un environnement propice au détournement à grande échelle de l'aide alimentaire et justifient que l'on mène d'autres enquêtes indépendantes.

239. L'une des conséquences de ces pratiques est que, pendant plus de 12 ans, la livraison de l'aide alimentaire du PAM a été dominée par trois individus et les membres de leur famille ou leurs proches collaborateurs : Abubakar Omar Adaani, Abdulkadir Mohamed Nur « Enow » et Mohamed Deylaaf. En 2009, ces trois individus ont obtenu 80 % des contrats de livraison du PAM au titre du budget du PAM pour le transport, se chiffrant approximativement à 200 millions de dollars. Leurs contrats avec le PAM ont fait de ces hommes certains des individus les plus riches et les plus influents de la Somalie. Les groupes de contrôle précédents ont mentionné leurs activités dans plusieurs rapports¹²¹.

240. Étant donné que le PAM exige que les hommes d'affaires somaliens s'arrangent pour assurer leur propre protection lorsqu'ils livrent l'aide alimentaire à ceux qui en ont besoin, les transporteurs ont pris en compte les coûts de la protection dans leurs contrats. La fourniture de l'aide alimentaire devient ainsi une affaire militarisée, avec des hommes d'affaires entretenant leurs propres milices afin de protéger leurs entrepôts, leurs convois et leurs points de distribution. Il n'est nullement surprenant que les sous-traitants du PAM entretiennent certaines des plus grandes milices privées du sud de la Somalie.

241. De surcroît, outre la fourniture de services au PAM, ces sous-traitants exercent depuis longtemps également un contrôle de fait sur deux des ports les plus stratégiques et les plus lucratifs de Somalie : Eel Ma'aan, au nord de Mogadiscio, qui a pour partenaires dans sa gestion Enow et Adaani; et Marka, au sud de Mogadiscio, où Deylaaf a mené des affaires pendant plus d'une dizaine d'années. Ces trois individus sont depuis longtemps le « passage obligé » de l'aide alimentaire du PAM à la Somalie, aussi bien au sens propre qu'au sens figuré.

¹²¹ Deylaaf, pour avoir facilité le conflit armé et la production de billets de banque (S/2003/223, par. 112 à 117); pour sa participation à la vente de sucre pour acheter des armes (S/2004/604, par. 96); et les achats d'armes (S/2005/625, p. 41, et S/2006/229, p. 54). Addani, pour avoir financé des groupes armés et facilité le conflit (S/2004/604, par. 76 et 77 et 100); pour les envois d'armes à des groupes d'opposition (S/2005/153, par. 29); pour l'appui armé aux groupes d'opposition et les achats d'armes (S/2005/625, par. 18 et p. 38); pour le combat en vue du contrôle du port d'Eel Ma'aan (S/2006/229, par. 136); pour le financement de l'Union des tribunaux islamiques, la mise en place d'installations de formation et des expéditions d'armes (S/2006/913, par. 12 et 143); et pour avoir été chassé par le Gouvernement fédéral de transition (S/2007/436, par. 64 et 65). Enow, pour des achats d'armes présumés (S/2008/274, p. 75 et 76); et son épouse Khadija Ossoble Ali, en rapport avec l'impression de billets de banque (S/2003/1035, par. 163 et 164).

Détournement de l'aide alimentaire

242. Abdulqadir Nur « Enow » est Président et Président-Directeur général de la société Deeqa Construction and Water Well Drilling Co. Ltd. au Kenya et en Somalie. Cette société est immatriculée aux États-Unis sous le nom de Deeqa Enterprise LLC, et basée à Annandale en Virginie et aux Émirats arabes unis sous le nom de SAMDEQ General Trading Company LLC¹²². L'épouse d'Enow, Khadija Ossoble Ali, est agent déclaré de la Deeqa Co. Elle est également Présidente d'une organisation non gouvernementale internationale de Mogadiscio nommée SAACID¹²³.

243. Tandis que la Deeqa fait office de transporteur pour le PAM dans une bonne partie du sud et du centre de la Somalie, la SAACID sert régulièrement de partenaire opérationnel pour le PAM à Mogadiscio et dans les régions du Moyen-Chébéli et du Bas-Chébéli – y compris certaines des concentrations les plus denses de personnes déplacées. Étant donné que le PAM a besoin de la signature d'un partenaire opérationnel pour attester une livraison par un transporteur, la vérification par la SAACID des livraisons d'aide alimentaire faites par la Deeqa est apparemment source d'un conflit d'intérêts et représente une lacune potentielle dans un système de responsabilités très limitées. C'est peut-être également la porte ouverte à des détournements à grande échelle.

244. Le 25 septembre 2008, un convoi acheminé par la Deeqa Co., transportant 1 229 550 tonnes d'aide alimentaire est entré dans la zone de Suuqa Xoolaha (marché du bétail) du nord de Mogadiscio en faisant route vers Tiyeglow et Huddur dans le centre de la Somalie¹²⁴. Pour les transporteurs de l'aide alimentaire du PAM, le marché du bétail est une zone particulièrement difficile et à hauts risques – dire confirmé ultérieurement par Enow au PAM¹²⁵. Les transporteurs interrogés par le Groupe de contrôle ont pour habitude d'envoyer seulement 5 ou 10 camions en même temps sur cet itinéraire afin de minimiser le risque. La Deeqa a toutefois choisi d'envoyer l'ensemble des 35 camions de son convoi dans cette zone en même temps durant une période d'instabilité.

245. À 10 heures environ, les combattants d'un groupe d'opposition armé, agissant sous le commandement d'Abdikariim Haashi « Qoslaaye », supposément ancien

¹²² www.deeqa.com.

¹²³ Fondées par Enow et son épouse Khadija, la Deeqa et la SAACID partagent les mêmes structures administratives et sont des entités imbriquées l'une dans l'autre à plusieurs niveaux. Par exemple, elles partagent la même adresse et les mêmes bureaux à Annandale en Virginie, à Westlands à Nairobi et à Karaan à Mogadiscio. Tout en étant représentant des actionnaires de la Deeqa au Kenya et en Somalie et la personne à contacter pour les services de transport de la SAMDEQ et de la Deeqa dans la région, Yusuf Hassan Mohamed est le Secrétaire de la SAACID International et le représentant local de la SAACID en Somalie. En outre, le frère de Khadija, Abdulqadir Ossoble Ali, fait office de représentant de la SAMDEQ, avec pouvoir de conclure des contrats.

¹²⁴ L'incident du marché du bétail s'est produit avant l'adoption de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité et ne constitue donc pas une violation de la résolution. Cependant, ce qui s'est passé à l'entrepôt de Karaan ne peut se comprendre pleinement que dans le contexte de cet incident préalable.

¹²⁵ Correspondance d'Enow avec le PAM, 26 septembre et 2 octobre 2008.

associé de la Deeqa Co.¹²⁶, ont arrêté le convoi. Au départ, le public a été invité à se servir dans certains produits alimentaires. Le gros de l'envoi a été déchargé par les miliciens de Qoslaaye et vendu à des détaillants. Après que l'aide alimentaire a été déchargée, les camions de la Deeqa ont pu repartir librement. Enow soutient que l'incident représentait un cas de pillage et l'a mis publiquement sur le compte de l'UTI. Toutefois, de multiples sources indépendantes somaliennes et internationales estiment, et l'ont dit au Groupe de contrôle, que l'attaque du convoi de la Deeqa était orchestrée.

246. Un autre épisode apparent de détournement à grande échelle s'est produit dans le district de Karaan dans le nord de Mogadiscio, où Enow possède et gère un grand entrepôt privé. Près de l'entrepôt, dans un complexe partagé, se trouve une maison avec des bureaux aussi bien de la Deeqa que de la SAACID. Selon le PAM, pendant une bonne partie de 2009, la SAACID était le seul partenaire opérationnel du PAM dans le district de Karaan, attestant souvent les livraisons faites par la Deeqa¹²⁷.

247. Du 19 au 21 juin 2009, les combats ont éclaté entre les forces du Gouvernement fédéral de transition et les forces d'opposition combinées d'Al-Shabaab et d'Hizbul Islam. Comme les forces du Gouvernement fédéral de transition se sont repliées de la zone, les combattants d'Al-Shabaab et d'Hizbul Islam ont ensemble entouré le complexe de la Deeqa-SAACID et l'entrepôt d'Enow, qui contenait alors de l'aide alimentaire valant environ 5 millions de dollars¹²⁸. Les forces d'Hizbul Islam se composaient en grande partie de miliciens locaux et bon nombre de leurs chefs et de leurs combattants étaient issus du même sous-clan Abgaal qu'Enow.

248. Les miliciens des forces d'opposition ont pillé tous les biens tout autour mais n'ont pas attaqué l'entrepôt ni la maison de la Deeqa-SAACID et ont permis au personnel de la SAACID de mettre les biens de l'organisation en lieu sûr dans le district de Wabeeri (sous le contrôle de l'AMISOM), apparemment en échange d'un paiement en espèces de plusieurs milliers de dollars. Les forces d'opposition ont également permis aux gardes de sécurité d'Enow de rester sur place¹²⁹.

249. Le 25 août 2009, la SAACID, organisation non gouvernementale dirigée par l'épouse d'Enow, Khadija Ossoble, a attesté qu'une expédition de vivres de l'entrepôt de Karaan avait été livrée à Afgooye. La valeur de l'expédition est estimée à 600 000 dollars environ.

250. Entre août et octobre 2009, le contenu restant de l'entrepôt de Karaan – déduction faite d'un pourcentage remis aux miliciens des forces d'opposition – a été progressivement transporté par camion de Karaan à un autre des entrepôts d'Enow dans le district de Hamar Weyne (sous le contrôle de l'AMISOM).

¹²⁶ Membre du sous-clan Duduble des Hawiye, Qoslaaye est un ancien commandant de l'Union des tribunaux islamiques qui a ultérieurement rejoint Al-Shabaab. Selon des sources somaliennes confidentielles, la Deeqa Co. comptait dans le passé sur Qoslaaye pour faciliter le passage des convois dans cette zone et en assurer la sécurité. Le Groupe de contrôle n'est pas certain de l'obédience réelle de Qoslaaye au moment de cet incident.

¹²⁷ Le seul autre partenaire opérationnel dans la zone à l'époque était l'hôpital Keysaney qui reçoit l'assistance mais ne la distribue pas.

¹²⁸ Entretien du Groupe de contrôle avec Abdulqadir Nur Enow, 13 juillet 2009 et 22 janvier 2010.

¹²⁹ Entretien du Groupe de contrôle avec Abdulqadir Nur Enow, 13 juillet 2009.

251. Aussi bien Enow que les responsables du PAM ont dit au Groupe de contrôle que l'aide est parvenue à destination. Toutefois, de multiples sources indépendantes sur place, notamment des témoins oculaires, ont informé le Groupe que l'aide avait été ultérieurement livrée au marché de Bakaraha. La version que ces sources donnent des faits concorde avec d'autres informations faisant état de détournement reçues par le Groupe et les pratiques décrites dans un reportage de *Channel 4 News* daté du 15 juin, qui semblait documenter d'autres détournements à grande échelle de l'aide alimentaire du PAM vers les marchés de Mogadiscio¹³⁰.

252. À la lumière des récits des témoins oculaires, il y a lieu de croire que les vivres contenus dans l'entrepôt de Karaan ont peut-être été détournés vers des marchés locaux. De plus, cet épisode montre clairement combien la manipulation et le détournement sont possibles lorsque les mêmes acteurs – en l'espèce Enow, sa famille et ses associés – contrôlent la filière de l'aide alimentaire de l'entreposage à la distribution. Le Groupe de contrôle recommande que les enquêtes sur cet incident soient approfondies.

253. Les pratiques du PAM et de ses transporteurs en matière de sous-traitance et de recouvrement au titre de l'aide alimentaire sortent du cadre du mandat actuel du Groupe de contrôle. Toutefois, il ne fait aucun doute que les irrégularités pratiquées dans le milieu de la sous-traitance et les déficiences constatées dans la certification des livraisons facilitent les possibilités de détournement à grande échelle. À titre d'exemple, en vertu des contrats qu'ils concluent avec le PAM, les transporteurs sont tenus de déposer une caution de sécurité de 30 à 35 % de la valeur des expéditions dans un compte séquestre, duquel le PAM peut recouvrer la valeur des vivres au cas où ils ne parviennent pas à destination. En fait, aucune caution n'a jamais servi à recouvrer des pertes¹³¹. Dans le cas de la Deeqa, un plan de remboursement spécial impliquait une garantie implicite – et sans doute inappropriée – de contrats futurs par le PAM et se prêtait à des abus potentiels.

Abukar Omar Adaani et Hizbul Islam

254. Abukar Omar Adaani est un homme d'affaires de la branche Warsengeli du sous-clan Abgaal des Hawiye et un partenaire principal dans la gestion du port d'Eel Ma'aan. Avec ses trois enfants (Abdulqadir Haji Abukar Adaani, Ali Haji Abukar Adaani, et Abdullahi Haji Abukar Adaani) et son frère (Mohamud Omar Adaani), il gère un certain nombre de sociétés de commerce et d'import/export, ainsi que d'autres entreprises en Somalie, au Kenya et aux Émirats arabes unis. Il s'agit notamment de l'hôtel Ramadan dans le nord de Mogadiscio, de la Ramadan Trading Company, impliquée dans le commerce du sucre par Kismayo, et, surtout, de l'une des principales sociétés de sous-traitance du PAM, Swift Traders Ltd. Il détient aussi des intérêts directs ou indirects dans d'autres sociétés de sous-traitance du PAM soumissionnant pour les mêmes appels d'offres, notamment la société Banadir

¹³⁰ « UN probe after aid stolen from Somalia refugees », 15 juin 2009 (www.channel4.com/news/article.jsp?id=3208557); et « Inside Somalia's Afgoye Corridor », 15 juin 2009 (<http://blogs.channel.4.com>).

¹³¹ Si une expédition est perdue, la valeur des vivres est censée être recouvrée sur la caution de sécurité déposée par le transporteur. En principe par conséquent, les transporteurs sont motivés sur le plan financier pour faire en sorte que les expéditions de vivres du PAM parviennent sans incident à destination (multiples entretiens du Groupe de contrôle avec des responsables du PAM).

General Services (faisant partie du groupe des sociétés de Banadir par l'intermédiaire desquelles Adaani et Enow ont en partenariat géré le port d'Eel Ma'aan) et la Banadir Gate East Africa General Trading Company (issue du groupe de Banadir).

255. Le groupe des sociétés de Banadir (notamment des entités telles que la société holding Lower Shabelle Business Committee et les sociétés Banadir Maritime and Port Operation et Banadir Maritime Import Operations) gérait le port d'Eel Ma'aan entre 1999 et 2007. Adaani et Enow avaient divers titres dans le partenariat, à savoir, respectivement, Président-Directeur général et Président¹³². Abdulqadir Ossoble Ali, le beau-frère d'Enow, était responsable des opérations régulières du port¹³³. Comme dans le cas des autres hommes d'affaires de Mogadiscio, une partie des bénéficiaires du groupe de Banadir était consacrée à la constitution d'une milice pour garder les installations portuaires qui ont fini par être au nombre de près de 2 000¹³⁴.

256. Adaani servait de financier principal de l'Union des tribunaux islamiques durant la période précédant la prise par cette dernière de Mogadiscio en juin 2006, au cours de laquelle les miliciens d'Eel Ma'aan ont été les troupes de choc de l'UTI. Pour Adaani, l'investissement dans l'UTI se justifiait sur le plan idéologique et représentait en même temps sur le plan financier un coup lors duquel il espérait retirer des avantages après la prise du pays par l'UTI. Au départ, comme Enow l'annonçait publiquement à Eel Ma'aan, la prise du pays par les islamistes était une bonne chose pour les affaires¹³⁵. Toutefois, le stratagème d'Adaani a échoué lorsque les troupes éthiopiennes ont envahi la Somalie, atteignant Mogadiscio le 29 décembre 2006, et Adaani est passé pour être un parrain des forces d'opposition dans le nord de Mogadiscio.

257. Lorsque Cheikh Charif est devenu Président d'un gouvernement fédéral de transition reconstitué en janvier 2009, par suite du processus de paix de Djibouti, Adaani a tenté de recouvrer l'investissement qu'il avait auparavant réalisé dans l'UTI ainsi que l'appui politique de Charif, soit au moyen d'une influence à exercer dans la formation du Gouvernement et le fonctionnement de ce dernier, soit au moyen d'une compensation qu'il évaluait, selon les informations, à 50 millions de dollars. Le Président Charif a rejeté les deux propositions.

258. Après sa rebuffade par le Président Charif, Adaani a tenté de compenser son investissement en rouvrant le port d'Eel Ma'aan au début de 2009 avec l'appui du PAM, qui encourageait ostensiblement l'amélioration de ce port dans le cadre d'un plan de rechange au cas où le port de Mogadiscio serait fermé¹³⁶. Le Président Charif s'est farouchement opposé à la tentative, tout comme le Représentant spécial

¹³² Stig Jarle Hansen, « Civil War economies, the hunt for profit and the incentives for peace: The case of Somalia », AE working paper n° 1 (2007) (<http://www.regjeringen.no/Upload/UD/Vedlegg/Humanitaert%20arbeid/somaliadraft.pdf>); et lettre d'Abdulqadir Nur à Peter Goossens, Directeur du bureau du PAM pour la Somalie, 23 février 2009.

¹³³ Susan Linnee, « Capitalism is Thriving Unfettered in Somalia », Associated Press, 5 décembre 2003.

¹³⁴ Voir en outre Hansen, « Civil War economies ».

¹³⁵ Andrew Cawthorne, « Islamic takeover seen good for Somalia business », Reuters, 18 juin 2006.

¹³⁶ Dans un entretien avec le Groupe de contrôle, le 27 mai 2009, Adaani a soutenu qu'il s'était opposé à la réouverture du port d'Eel Ma'aan, qui « était l'idée du PAM ».

du Secrétaire général qui voyait dans la manœuvre d'Adaani un défi direct à l'autorité du Gouvernement fédéral de transition et une entrave potentielle à l'obtention par celui-ci de recettes par le port de Mogadiscio. Le PAM a fini par abandonner l'aventure concernant Eel Ma'aan, mais non sans octroyer à Adaani un contrat important qui comportait la construction d'une route allant d'Eel Ma'aan à la piste d'atterrissage d'Isilay. Adaani soutenait que la route visait à éviter un itinéraire de transport risqué par le nord de Mogadiscio, où son partenaire Enow faisait valoir qu'un de ses convois d'aide alimentaire avait été pillé (voir plus haut), et qu'il avait la bénédiction du Président Charif¹³⁷. Mais selon les autorités portuaires, la nouvelle route ne correspond à aucun itinéraire connu de livraison d'aide alimentaire et visait à donner aux groupes d'opposition armés l'accès à la piste d'atterrissage.

259. Par la suite, une combinaison des forces d'Al-Shabaab et d'Hizbul Islam a continué de contrôler la zone d'Eel Ma'aan, apparemment avec l'accord tacite d'Adaani. Les 24 et 25 mars 2009, les forces d'Hizbul Islam (principalement du sous-clan Abgaal/Harti/Warsengeli d'Adaani) ont lancé deux attaques contre les forces du Gouvernement fédéral de transition (principalement issues du sous-clan Abgaal/Harti/Agoonyar du Président Charif) dans le district de Yaqshiid du nord de Mogadiscio. Lors d'une réunion d'information tenue le lendemain (26 mars) avec de hauts fonctionnaires des Nations Unies, les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition ont décrit les affrontements comme étant des tentatives faites par Adaani pour défier la décision du Président Charif de ne pas permettre l'utilisation par le PAM d'Eel Ma'aan.

260. Au début d'avril 2009, les sources d'information de l'Union africaine ont en outre déclaré qu'Adaani était « en train de lever une milice composée de membres du clan Warsengeli afin de combattre le Gouvernement avec l'aide d'Hizbul Islam ». Un mois plus tard, Hizbul Islam et Al-Shabaab ont conjointement lancé une grande offensive contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, en commençant dans le district de Yaqshiid grâce à des préparatifs entrepris depuis février par un commandant de milice – et ancien vendeur de carburant à Eel Ma'aan – nommé Ahmed Cheikh Muhyadiin « Laashin ». Certes, Laashin combattait sous la bannière d'Hizbul Islam, mais les forces de l'AMISOM sur le terrain l'ont identifié comme étant commandant de la milice personnelle d'Adaani¹³⁸. De même, l'AMISOM considérait Eel Ma'aan comme un point d'entrée pour les fournitures militaires d'Hizbul Islam.

261. Après plusieurs mois d'inactivité, le 23 novembre 2009, Hizbul Islam a déclaré ouverts les deux ports d'Eel Ma'aan et d'Isilay. C'est le partenaire politique et militaire de longue date d'Adaani, Hassan Dahir Aweys, qui a présidé en personne la cérémonie d'ouverture. Un site Web affilié à la Hizbul Islam a annoncé que « les partisans des hommes d'affaires d'Hizbul Islam à Mogadiscio » avaient rouvert les installations, mais sans citer nommément les hommes d'affaires en question¹³⁹.

¹³⁷ Entretien avec Sid Ali, représentant d'Adaani à Nairobi, 30 septembre 2009.

¹³⁸ Une source proche d'Adaani a déclaré au Groupe de contrôle que Laashin avait également servi de courtier en armes pour la milice d'Adaani en 2006-2007, (entretien avec le Groupe de contrôle, 10 novembre 2009).

¹³⁹ *Ganacsatada taageerta garabka Ururka Xisbul Islaam ee Muqdisho oo dib u furtay Garoonka iyo Dekada Cisaley*, (Halgan.net, 23 novembre 2009).

B. Enlèvement de travailleurs humanitaires

262. Bien que le nombre de travailleurs humanitaires enlevés en 2009 soit inférieur à la moitié des 26 enlèvements de 2008, dans l'ensemble, le phénomène de la prise d'otages a pris de l'ampleur ces dernières années. Il est fondamentalement motivé par l'appât du gain par l'intermédiaire des demandes de rançons; il est analogue à la piraterie et ne repose que secondairement sur une idéologie. Les travailleurs somaliens aussi bien qu'internationaux sont victimes d'hommes armés opérant indépendamment, dans des gangs ou dans le cadre de groupes armés. Sans être historiquement une tradition somalienne en tant que telle, l'enlèvement s'est imposé comme l'un des crimes organisés qui ont suivi le recul de la guerre des clans dans les années 90. Les cibles non somaliennes sont peut-être préférables étant donné que leur capture ne déclenche pas la colère d'un clan de la victime et entraîne une demande de rançon plus élevée. Certains ravisseurs opèrent toutefois dans des gangs composés de plusieurs clans afin de minimiser les conflits interclaniques et la pression exercée par les anciens cherchant à obtenir une libération pour rétablir le calme.

263. Les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales maintiennent publiquement une position de non-paiement de rançon en tant que principe et pour prévenir la multiplication des cas. Cependant, les libérations représentent toujours un échange contre des fonds, directement ou indirectement. Il y a un dilemme : comment choisir entre la solution d'un drame humain et l'urgence d'un cas individuel, d'une part, et, au plus fort d'une crise, la prolifération plus abstraite du phénomène de l'enlèvement qui suivra le paiement d'une rançon, d'autre part. Si les familles des victimes somaliennes peuvent appeler le clan au secours, les familles des victimes internationales risquent, n'ayant pas d'autre choix, d'engager des sociétés de sécurité privées spécialisées dans les négociations en cas d'enlèvement. La libération des victimes devenant l'objectif primordial dans chaque cas, les auteurs ou les facilitateurs de l'enlèvement bénéficient de l'impunité après coup et peuvent même continuer à faire des affaires avec la communauté internationale. À tout le moins, tout individu impliqué dans l'enlèvement de travailleurs humanitaires ou associés à cet enlèvement devrait être identifié, désigné par l'équipe de pays des Nations Unies comme ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de subventions ou de contrats des organismes des Nations Unies et être – si possible – remis par les autorités somaliennes à un pays tiers pour qu'il y soit poursuivi.

Étude de cas n° 5

Enlèvement de travailleurs d'Action contre la faim

Dans la nuit du 17 juillet 2009, trois agents humanitaires étrangers travaillant pour l'organisation non gouvernementale française Action contre la faim ont été enlevés par une dizaine d'hommes armés venant de la ville frontière kényane de Mandera et emmenés de l'autre côté de la frontière somalienne proche. Après plus de deux mois de négociations, la libération des otages a été obtenue grâce au paiement d'une rançon de plus d'un million de dollars.

Selon les instructions des ravisseurs, les paiements faisant au total 1 361 668 dollars (y compris une commission bancaire de 27 065 dollars) ont été faits le 3 octobre 2009 par dépôt dans un compte auprès de la société de transfert de fonds Dahabshil à Baidoa. Le compte appartenait à un individu nommé Abdullahi Ali « Luway », membre du sous-clan Luway des Rahanweyne.

Éminent homme d'affaires, Luway sert de sous-traitant pour le PAM et l'UNICEF dans la zone de Baidoa. Il loue des véhicules à ces deux entités, par l'intermédiaire de son entreprise, Alkhalil, et sa société de distribution d'eau Gargarwadag travaille souvent avec l'UNICEF. Cet organisme lui verse également 3 000 dollars par mois au titre du loyer d'un bâtiment où siège le parlement somalien.

Luway est également le financier local de l'autorité Al-Shabaab à Baidoa depuis que cette organisation a pris le contrôle de Baidoa en janvier 2009, et c'est un proche collaborateur du dirigeant et ancien porte-parole d'Al-Shabaab, Mukhtar Roobow « Abu Mansuur ». Le 20 juillet 2009, selon de multiples sources somaliennes et internationales, Luway était également impliqué dans le pillage par Al-Shabaab du complexe de l'Organisation des Nations Unies à Baidoa, lorsque les véhicules de cette dernière ont été volés et amenés à Mogadiscio.

Luway a réussi à exploiter ses relations sociales et politiques pour se tailler un rôle d'intermédiaire entre les dirigeants d'Al-Shabaab à Baidoa et l'Organisation des Nations Unies – ce qui a suscité une protestation officielle des anciens des clans des Digil-Mirifle à Baidoa^a.

^a « Lettre contenant des allégations » concernant le sous-traitant de l'Organisation des Nations Unies Cheikh Ibrahim Abdullahi Ali, signée par les principaux anciens du Conseil des Digil-Mirifle à Baidoa.

VII. Coopération avec les États et les organisations

264. Le Groupe de contrôle attache une grande importance à la coopération avec les États et les organisations internationales, l'accent étant mis en particulier sur la région de la corne de l'Afrique. Au cours des deux premiers mois de son mandat, le Groupe a rencontré les autorités au Kenya, en Éthiopie et à Djibouti, et a tenu des réunions d'information avec les représentants des milieux diplomatiques à Nairobi et à Addis-Abeba. Le 31 mai 2009, il a officiellement informé le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition¹⁴⁰. Le Gouvernement érythréen a rejeté

¹⁴⁰ Un membre du Groupe de contrôle s'est rendu à la présidence le 2 août 2009 et a été reçu par des responsables du Service de la sécurité nationale. En d'autres occasions, le Groupe a rencontré les Ministres de la défense et de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral de transition, aussi bien que le Directeur général du Service de la sécurité nationale, le Commissaire de police et le chef des services d'immigration, entre autres.

plusieurs demandes de visite du Groupe au motif que les principaux responsables ne seraient pas disponibles.

265. Ces premiers contacts ont permis au Groupe de contrôle de savoir que très peu de fonctionnaires gouvernementaux et diplomates concernés étaient au courant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Somalie, ou du mandat du Groupe. Outre la fourniture d'informations sur ces questions comme il le fallait, le Comité créé par la résolution 751 (1992) a, le 24 septembre 2009, adressé aux États Membres une note verbale leur rappelant leurs responsabilités et leurs obligations.

266. Au cours du mandat, le Groupe de contrôle a adressé aux États, aux organisations internationales et à plusieurs sociétés privées 56 lettres sur toute une gamme de questions. Sur ce total, 22 avaient trait à des questions relatives à la sécurité et au traçage des armes, 17 aux missions du Groupe de contrôle, 10 à la piraterie et 7 aux vols à l'intérieur et en dehors de la Somalie. Au 2 février 2010, seules 27 réponses avaient été reçues.

267. Le Groupe de contrôle a bénéficié de la plus grande coopération en ce qui concerne la piraterie. Plusieurs États Membres ainsi que l'Organisation maritime internationale et le Bureau maritime international, la force navale de l'Union Européenne et INTERPOL ont prêté une assistance précieuse. Il est recommandé que le Groupe de contrôle s'efforce d'établir des liens similaires avec l'OTAN et la Force d'intervention navale internationale (CTF-151) dirigée par les États-Unis et d'autres organes chargés de la coordination des forces navales qui seront actives dans la région dans l'avenir. L'Organisation de l'aviation civile internationale a également apporté un concours inestimable en ce qui concerne les informations sur les vols.

268. Dans l'ensemble, la coopération avec les gouvernements en ce qui concerne l'identification et le traçage des armes a été insuffisante.

269. La coopération à d'autres égards a été encore plus limitée. Les États et les organisations apportant un appui aux institutions du secteur de la sécurité en Somalie étaient en général réticents à envoyer une notification au Comité comme l'exige la résolution 1772 (2007), ou à partager des informations avec le Groupe de contrôle.

270. À l'exception de Djibouti, la coopération avec les voisins de la Somalie a été particulièrement décevante. Les Gouvernements kényan et éthiopien n'ont pas répondu au Groupe de contrôle et ne lui ont pas envoyé des informations qui auraient considérablement contribué aux enquêtes¹⁴¹. Le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a également fourni très peu d'informations utiles. Le Groupe recommande vivement que la coopération avec ces trois gouvernements soit améliorée et renforcée dans l'avenir.

271. Dans ses enquêtes sur les principaux sous-traitants de l'aide humanitaire, le Groupe de contrôle s'est heurté à l'obstruction et au manque de coopération du bureau du PAM en Somalie. Cette situation n'a été tempérée quelque peu que par

¹⁴¹ Une exception notable a été la Division des enquêtes criminelles de la police kényane, qui a fourni une aide précieuse au Groupe de contrôle. Le Département des enquêtes criminelles du Somaliland (Berbera) a également apporté un concours exceptionnel dans le cadre des enquêtes du Groupe sur la piraterie.

l'intervention directe de l'Inspecteur général du PAM au cours de ses propres enquêtes sur les détournements. De surcroît, le Groupe n'a pas été mis au courant de mesures de suivi concernant les questions qu'il a soulevées avec le PAM et n'a pas reçu non plus le rapport intégral sur les enquêtes que ce dernier a menées en 2009.

VIII. Observations et conclusions

272. L'impasse militaire actuelle observée dans le sud de la Somalie traduit moins la force de l'opposition que la faiblesse du Gouvernement fédéral de transition. Depuis la nomination de Cheikh Charif à la présidence et le retrait des forces éthiopiennes de la Somalie au début de 2009, les groupes d'opposition armés, en particulier Al-Shabaab, ont perdu leur soutien populaire et ont été gravement affaiblis. Par nécessité, ils sont aussi devenus plus autonomes. Alors que le Gouvernement fédéral de transition est tributaire de l'aide étrangère et des forces de l'Union africaine pour sa survie, l'opposition compte sur les « impôts », les actes d'extorsion et un réseau international complexe de militants et de propagandistes pour mobiliser des fonds pour poursuivre la lutte. Les combattants étrangers représentent toujours une importante ressource pour Al-Shabaab, malgré leur nombre réduit. Toutefois, les Somaliens acquièrent de plus en plus les compétences que ces étrangers ont jadis apportées à la lutte.

273. La réticence du Gouvernement fédéral de transition à établir des partenariats efficaces avec des alliés locaux potentiels tient plus à de la prudence motivée par des considérations politiques internes qu'à des pressions extérieures. Malgré la formation et l'assistance qu'elles ont reçues de l'extérieur, les forces de sécurité gouvernementales restent inefficaces, désorganisées et corrompues, d'autant qu'elles regroupent des milices indépendantes loyales envers de hauts responsables du Gouvernement et des officiers supérieurs qui tirent profit de la guerre et résistent à leur intégration sous un commandement unique. Résultat : l'aide extérieure fournie au Gouvernement fédéral de transition continue d'être une importante lacune dans l'application d'un embargo général et complet sur les armes, lacune qui permet l'acheminement d'armes, de munitions, de matériel et de compétences vers les groupes d'opposition armés. Bien qu'il soit difficile de le vérifier, il est de plus en plus plausible que le Gouvernement fédéral de transition représente une source plus importante d'armes et de munitions pour ses adversaires que les parrains étrangers. Le Gouvernement fédéral de transition s'attache à mobiliser davantage de ressources extérieures alors que le succès de l'action militaire dépend plus d'un effort visant à obtenir l'appui d'alliés locaux, à renforcer la cohésion du secteur de la sécurité, à améliorer la discipline et à réduire la corruption.

274. De même, non seulement le fait de fournir un appui aux autorités du Puntland en matière de lutte contre la piraterie revient à récompenser des comportements répréhensibles mais aussi on risque, par cette démarche, de transmettre des tactiques et du matériel de lutte contre la piraterie aux milices pirates elles-mêmes. La lutte contre la piraterie ne sera des plus efficaces que si les dirigeants actuels du Puntland sont tenus individuellement et collectivement responsables de leur complicité dans le phénomène de la piraterie et s'ils sont tenus aux mêmes normes que celles appliquées au Somaliland voisin, qui recherche et poursuit les pirates vigoureusement et sincèrement. Les réseaux de piraterie du centre de la Somalie qui

opèrent entre Xarardheere et Hobyo continueront en effet de poser problème, mais il serait beaucoup plus utile d'avoir un allié fiable dans le Puntland que de consacrer davantage de ressources navales à cette lutte.

275. La suspension des activités du PAM dans une grande partie du sud de la Somalie, bien qu'inquiétante, offre l'occasion d'exercer une plus grande responsabilité et un contrôle accru sur la filière de l'aide alimentaire. Toutefois, il ne s'agit pas simplement de réorienter les opérations des zones contrôlées par le Al-Shabaab vers celles contrôlées par le Hizbul Islam, comme Afgooye, ce qui renforcerait la dynamique actuelle entre le PAM, ses principaux sous-traitants et les groupes d'opposition armés. Plutôt, le PAM devrait prendre des mesures immédiates pour démanteler le cartel de fait qui a monopolisé ses opérations en Somalie pendant de nombreuses années et prendre ses distances à l'égard des entreprises et individus qui sont manifestement associés à des groupes armés ou à des activités criminelles. Un réseau transparent et plus diversifié de sous-traitants permettrait non seulement d'accroître la concurrence et éventuellement de réduire les dépenses, mais aussi d'étaler plus équitablement les avantages financiers dans l'économie somalienne.

276. Enfin, l'internationalisation croissante du conflit somalien, en particulier du fait de l'infiltration de la diaspora par des extrémistes, pose un nouveau problème complexe. La solution consiste en partie à poursuivre plus vigoureusement les dirigeants, les recruteurs ou les personnes chargées de recueillir des fonds en appliquant la législation interne en vigueur, ou à les désigner aux fins de l'application de mesures ciblées au titre de la résolution 1844 (2008). Le plus difficile sera toutefois de comprendre pourquoi tant de jeunes Somaliens sont devenus si susceptibles à la radicalisation et au recrutement dans leur pays de résidence et de commencer à se pencher sur les causes profondes.

IX. Recommandations

277. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité rappelle à tous les organismes des Nations Unies en activité en Somalie qu'ils devraient fournir au Groupe toute l'assistance nécessaire pour la réalisation de ses travaux, y compris l'accès aux vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

A. Menaces contre la paix et la sécurité

278. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Comité désigne sans délai les personnes et entités proposées par le Groupe de contrôle ou les États Membres aux fins de l'application de mesures ciblées au titre de la résolution 1844 (2008) ou de la résolution 1907 (2009);

b) Qu'en application des résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009), le Gouvernement érythréen cesse de fournir des subventions aux membres de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et à tous autres groupes d'opposition armés actuellement installés à Asmara, annule ou révoque tout passeport érythréen délivré aux membres de ces groupes et autorise des inspections

internationales de toutes les installations qui seraient soupçonnées d'être utilisées pour la formation de groupes armés provenant de la Somalie et de la région;

c) Que les gouvernements des pays de l'Union européenne prennent d'urgence des dispositions pour enquêter sur les incidents de fraude à l'immigration et des mesures pour mieux coordonner les fonctions consulaires de leurs ambassades en Afrique de l'Est. Les mesures recommandées comprennent l'échange d'informations concernant les demandes de visa et l'imposition éventuelle de restrictions aux ministres, parlementaires et fonctionnaires somaliens qui présentent des demandes frauduleuses.

B. Violations de l'embargo sur les armes

279. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Comité examine le régime de dérogation à l'embargo sur les armes, compte tenu des observations formulées par le Groupe dans le présent rapport; en particulier :

i) Les dispositions portant dérogation à l'embargo sur les armes devraient être clarifiées en ce qui concerne les responsabilités des organisations internationales, régionales et sous-régionales;

ii) Les sociétés de sécurité privées en activité en Somalie devraient être tenues de solliciter des dérogations pour leurs opérations auprès de leur gouvernement hôte ou du gouvernement qui les a recrutées pour fournir des services;

iii) Le Comité devrait demander aux États Membres de porter à l'attention des sociétés de défense et de sécurité enregistrées sur leur territoire l'existence d'un embargo sur les armes imposé à la Somalie ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

b) Que le Comité fasse preuve de plus de diligence dans l'application du régime de dérogation à l'embargo sur les armes; en particulier :

i) Le Président devrait adresser, au nom du Comité, des lettres à tous les États cités ci-dessus pour des violations techniques ou de fond de l'embargo sur les armes, à savoir les Émirats arabes unis, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, pour leur rappeler les responsabilités qui leur incombent au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour porter à leur attention les conséquences éventuelles du non-respect des dispositions;

ii) Le Conseil de sécurité devrait demander à l'AMISOM d'inspecter les inventaires d'armes et de munitions obtenus en application des paragraphes 11 b) et 12 de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité, pour s'assurer que ces armes et munitions sont comptabilisées, et de communiquer régulièrement ces informations au Groupe de contrôle;

c) Que le Comité rappelle aux États Membres les obligations que met à leur charge l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à

l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, adopté par l'Assemblée générale dans sa décision 60/519;

d) Que le Conseil de sécurité prie les États et les organisations internationales qui entrent en possession d'armes, de munitions ou de matériel militaire, que ces articles se trouvent sur le territoire somalien, soient destinés à la Somalie ou proviennent de ce pays, d'enregistrer leurs caractéristiques distinctives et de les communiquer au Groupe de contrôle, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1425 (2002) du Conseil;

e) Que le Conseil de sécurité autorise les forces navales internationales mouillant dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, y compris la Force d'intervention navale internationale conduite par les États-Unis (TF 151), la Force navale de l'Union européenne (opération Atalante – TF 465) et la Force navale de l'OTAN, à saisir toutes les armes trouvées au cours de leurs opérations et à combattre activement le trafic d'armes, dans les limites de leurs capacités;

f) Que le Comité mette en œuvre sa décision d'envoyer dans la corne de l'Afrique une mission conduite par son président pour sensibiliser les États Membres, les organisations internationales et régionales et le secteur privé aux dispositions des résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009), et en particulier au mandat élargi du Groupe de contrôle.

C. Piraterie

280. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Conseil de sécurité demande aux forces navales internationales mouillant dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, y compris la Force d'intervention navale internationale conduite par les États-Unis, la Force navale de l'Union européenne (opération Atalante) et la Force navale de l'OTAN, de communiquer au Groupe de contrôle toute information concernant les saisies d'armes et autre attirail des pirates;

b) Que le Conseil de sécurité demande aux autorités du Puntland de montrer qu'elles sont sincèrement disposées à lutter contre la piraterie en arrêtant et en remettant aux fins de poursuites dans les pays étrangers les chefs pirates connus, ainsi que les personnes qui les soutiennent et financent leurs activités; envisage d'adopter des mesures ciblées éventuelles contre les dirigeants qui se rendent complices d'actes de piraterie ou qui profitent des produits de la piraterie; et interdise la fourniture aux autorités du Puntland d'un appui en matière de sécurité jusqu'à ce que des améliorations quantifiables soient constatées;

c) Que le Conseil de sécurité engage les États Membres à fournir des programmes de renforcement des capacités et de formation et toute autre forme d'appui pertinent aux opérations des gardes-côtes du Gouvernement fédéral de transition et du Somaliland, ainsi qu'aux autres forces de sécurité engagées dans la lutte contre la piraterie;

d) Que tous les États Membres engagés dans des opérations de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes envisagent de déployer sur les navires des équipes militaires spécialisées en criminalistique ou des policiers formés de la

garde-côte en vue d'améliorer la collecte, l'enregistrement et la préservation des éléments de preuve.

D. Obstruction de l'aide humanitaire

281. Le Groupe de contrôle recommande :

a) Que le Conseil de sécurité prie instamment le Secrétaire général d'ouvrir une enquête véritablement indépendante sur le bureau de pays du PAM en Somalie, qui serait menée par une équipe ayant pouvoir d'enquêter sur les procédures et pratiques en matière de passation de marchés, y compris sur toute pratique discriminatoire et tout traitement préférentiel, de procéder à une évaluation précise des opérations d'approvisionnement et de recommander les mesures éventuelles à prendre;

b) Que le PAM révise ses procédures internes afin de diversifier réellement la passation des marchés et d'exercer un contrôle réel sur le bureau de pays en Somalie tout en faisant preuve de transparence dans les aménagements structurels qu'il met en œuvre;

c) Que l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie donne au titulaire du nouveau poste de spécialiste du contrôle des risques les moyens de réaliser avec la rigueur voulue un audit préalable concernant les sociétés attributaires de marchés importants et leurs sous-traitants, l'accent étant mis en particulier sur la personne qui contrôle effectivement l'entreprise et non celle qui est officiellement présentée comme étant le responsable;

d) Que l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de concert avec le Groupe de contrôle, mettent en place un dispositif d'échange d'informations concernant les entreprises somaliennes sous contrat avec l'ONU, compte tenu des affinités sociales et claniques, des relations d'affaires et de l'appartenance politique;

e) Que l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie, en consultation avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Groupe de contrôle, mette en place une base de données sur les hommes d'affaires, leurs partenaires et leurs sous-traitants qui soutiennent ou financent des groupes armés ou qui se sont livrés à la corruption dans le contexte de marchés de l'ONU. Les audits financiers n'étant qu'un moyen de déceler la corruption, des enquêtes régulières allant au-delà de l'établissement de rapports officiels sont nécessaires et peuvent être réalisées;

f) Que le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie et le consortium d'ONG, mette en place une base de données sur les personnes identifiées comme auteurs ou facilitateurs d'enlèvements d'agents humanitaires, aux fins de leur inscription sur une liste ou de l'adoption d'autres mesures.

Annex I

Arms and ammunition

The types of weapons employed in the Somali conflict have not altered a great deal over the past two decades – a legacy of the Siyaad Barre regime and the Cold War – consisting principally of light and medium weapons produced in the 1950s-60s in Eastern Bloc countries. These weapons are common to all the warring parties and are widely-shared through constant trading at the local level. Arms procured or delivered to Somalia during the course of the conflict have replaced or expanded existing stocks; they have generally not upgraded the quality or sophistication of the weapons in use on the battlefield.

Smaller quantities of Western-made weapons from approximately the same period are also still in use. However, the absence of readily available ammunition for these weapons makes them less popular with armed groups.

Tracing these weapons is extremely challenging. Many weapons designed and produced in the ex-USSR have been widely licensed and copied. Records relating to their manufacture, sale and export have been destroyed. And the chain of custody through which they have arrived in Somalia can be all but impossible to establish.

Assault Rifles

The most common types of assault rifles found in Somalia are:

- AKM (Russia)
- Type 56 (China)
- Heckler and Koch G3 (Germany)
- SAR 80 (Singapore)
- M16 (USA)

In combat situations, the AK-type assault rifle is the primary weapon used by armed forces and groups in Somalia. The Monitoring Group believes that this may be explained by the fact that the AK cartridge type M 43 ammunition is more widely manufactured, and therefore easier to obtain and to acquire on the black market than other calibres of ammunition, such as the 5.56mm NATO rounds for the M-16.

Based on observation of numerous photographs and videos, in addition to on-site inspections, the Monitoring Group believes that the Type 56 is the most common assault rifle currently in service in Somalia. This is probably explained in part by the fact that the Type 56 is less expensive (approx. US\$350) than the Russian AKM (between US\$1000-2000). It uses the same M43 type cartridge -7,62 mm/39- as the Soviet made AK 47 or AKM.

Light Machine Guns

The Monitoring Group has not observed the extensive use of light machine guns, such as the type RPK or RPD, derived from the AK assault rifle, despite the fact that these weapons use the same cartridge (M 43) as the AK type.

General Purpose Machine Guns (GPMG)

The PK-type GPMG is the only GPMG that the Monitoring Group has observed in common use in Somalia, where it is favoured by armed opposition groups for street fighting. It is a reliable weapon, relatively light (9 kg), and uses a 7,62 mm / 54 cartridge, with an effective range of 600m. Ammunition belts can be held in 250-round ammunition boxes, in special large-capacity boxes on tanks (for the PKT) or in a 100-round assault magazine attached to the underside of the gun's receiver. In Somalia, fighters generally do not use magazines, but carry the belts of ammunition.

The PK machine gun has been widely copied and manufactured. China and Bulgaria, Romania, Kazakhstan and Serbia are among the countries that have manufactured this weapon.

Anti-tank weapons

Rocket Propelled Grenades (RPGs)

The RPG-7 and its imitations (notably the Chinese-made RPG 69) are well adapted to the Somali battlefield. Efficient against armoured vehicles in urban areas, this shoulder launched anti-tank propelled grenade is easy to transport. Famous for its ruggedness and low cost, this weapon, requiring a basic training, has been widely used in the Somali conflict.

The RPG is a widely-produced weapon and is listed on more than 40 countries' TO&E (table of Organization and Equipment). Besides Russia, manufacturers include Bulgaria, China, Iran, Iraq, Romania and Pakistan.¹ During the mandate, the Monitoring Group has inspected Russian, Chinese and Bulgarian versions of this weapon in Somalia.

Most of the RPG grenades observed in Somalia are HEAT type PG 7 V, PG 7 VL or PG 7 VM grenades. The market price per unit of the PG 7V grenade in Somalia is estimated as US\$50.

PG-7V	PG-7VL	PG-7VR
Year of adoption	1961	1977
Warhead calibre, mm	85	93
Weight, kg	2.2	2.6
Effective range, metres	500	500
Armour penetration, mm	260	500

The RPG 7 ammunition is sensitive to moisture and temperature and needs to be properly stored and handled. A well-manufactured grenade with good packaging can be used for up to five years. Average-quality grenades, even with excellent packaging, last only up to 2 years. In the Somali context, where handling procedures and storage conditions are basic, these characteristics mean that there is a steady need for replenishment of stocks from external sources.

¹ Janes Defence, article on RPG 7.

Carl Gustav 84 mm

This weapon was initially manufactured in Sweden in 1948, and derived from the German Panzerschreck. Widely exported and used, the Carl Gustav has been expanded beyond its initial anti-tank role by the use of high explosive fragmentation rounds. The main drawback of this weapon is its bulk and weight,² which is significantly greater than its competitor, the RPG-7. However, experts consider the Carl Gustav to be reliable and “tailored for long operational life under adverse conditions.”³

The picture below shows a model M2 and ammunition observed in central Somalia.



The following picture, taken during a military parade on 1 January 2009, shows an insurgent equipped with a Carl Gustav M2.⁴

² The initial version M2C weighs 14,2 kg which reduces the mobility of the fighter.

³ Janes Defence, article on Carl Gustaf recoilless rifle.

⁴ http://www.youtube.com/watch?v=v3pwOMAV_qc



B10 Recoilless Rifle

The B10 is widely used in Somalia. It first entered service in the USSR in 1954 and was copied by China as the Type 65 and Type 65-1. This rifle is an 82 mm calibre and can fire 5 to 7 rounds per minute.

Although the B-10 was phased out of the Soviet military in the 1960s, it remained in service in many other countries. The model displayed in the image below is a Chinese version, carried by al-Shabaab militia at a parade on 1 January 2009.



Towed and Crew-Served Weapons

DShK (Degtyarev-Shpagin) Heavy Machine Gun (HMG), 12.7mm

The DShK 12.7mm HMG is used by all parties to the conflict, and is often mounted on 'technical' vehicles.

Conceived before World War 2, this weapon was widely exported during the Cold War and is no longer in production. Variations on the DShK have also been — and still are — manufactured in countries such as China (Type 54), Iran (Ammunition Industry Group type MGD 12,7), Pakistan (Pakistan Ordnance Factory Typed 54 licensed from China), Romania (RomArm) and the former Yugoslavia.

This HMG uses the 12.7mm/108 cartridge which has been manufactured in a number of countries, including Bulgaria, China, the former Czechoslovakia, the former East Germany, Egypt, Hungary, India, Iran, North Korea Poland, Romania, Russia, Syria and the former Yugoslavia (continued by Serbia).⁵

No comprehensive database of factory markings for this ammunition exists, which greatly complicates the task of tracing.

⁵ <http://www6.janes.com>.



KPV (Krubnokalibernyj Pulemet Vladimirova) 14.5 mm Heavy Machine Gun (HMG)

Like the DShK, the KPV is often mounted on vehicles and deployed in a support role for dismounted infantry, by all parties to the conflict.

The KPV 14.5 mm model is an old-fashioned weapon, first produced in the 1950s. This weapon had infantry, anti-aircraft and tank versions. In the Somali context, this weapon has often been recycled from the pre-war arsenal of the Somali Government.

Like many other Soviet weapons, the KPV has been widely copied — notably by China which produces a Type 56 version.

The picture below was taken during an al-Shabaab military parade in northern Mogadishu on 1 January 2010.



Light Anti Aircraft Guns (LAAG) and Self Propelled Anti Aircraft Guns (SPAAG)

Although conceived to be effective against aircraft, these items can be used also against armoured vehicles. The most common varieties in Somalia are the ZSU-23 and the 37mm.

According to Janes, the ZSU-23 was developed in the late 1950s in order to engage low-flying targets at a range of 2.5 km as well as armoured vehicles at a range of up to 2.5 km.⁶ Initially designed with twin barrels (the ZSU-23-2), a further development led to a 4-barrelled version known as the 'Shilka' (ZSU-23-4). Since 1983, the Bulgarian Arsenal Joint Stock Company (JSCo) has also been manufacturing the Russian twin 23mm towed anti-aircraft gun as well as its associated ammunition.

The cannon normally fires two types of fixed 23 × 153 mm ammunition; High Explosive Incendiary Tracer (HEI-T) and Armour Piercing Incendiary Tracer (API-T). Muzzle velocity is 970 m/s and the cyclic rate of fire is 1,600 to 2,000 rounds/min, although the maximum effective rate of fire is closer to 400 rounds/min.

Somali armed forces and groups also use the M 1939 37mm anti-aircraft gun, which was initially produced in Russia prior to World War 2 and has also been manufactured in Poland, China (as the Type 55) and North Korea. According to Jane's, the former Somali National Army possessed 180 of these weapons.

⁶ ZSU-23-4



Mortars

All parties to the conflict have extensively used mortars in combat, mainly of the 60mm and 82 mm variety. In December 1009, AMISOM forces observed for the first time the use of 120mm calibre rounds by armed opposition groups.

Armed opposition groups tend not to use mortars in a combat support role, but rather to harass and provoke retaliatory fire from TFG and AMISOM forces. Moreover, the Monitoring Group believes that opposition stocks of mortar ammunition are fairly low, since their ‘barrages’ rarely involve more than 10 rounds, and often as little as 3-5.

Videos footage indicates that insurgents use their mortars without sights — probably because the tubes are old and have been poorly maintained, but also possibly because of a lack of training. As a result, shelling is rarely accurate and often results in civilian casualties.

The picture below, taken during a January 2009 al-Shabaab military parade, shows a 60 mm mortar without base plate or sight.



The picture below show 82 mm mortar rounds found in South Central Somalia in 2007-2008.



Improvised Explosives Devices (IEDs)

Although they can vary widely in shape and form, IEDs share a common set of components: an initiation system or fuze; explosive fill; detonator; a power supply for the detonator; and a container. Some IEDs — especially those carried by suicide bombers — may also be fitted with a secondary or ‘failsafe’ trigger to allow remote detonation.

As shown in the pictures below, IEDs in Somalia can be derived from military ammunition such as mortar rounds (picture 1) or anti tank mines (picture 2).



Picture 1.



Picture 2.

Over time, Somalia has witnessed the use of more sophisticated IEDs, such as the example shown below (picture 3), which is contained in a former fire extinguisher, and employed a cell phone to detonate the device. The imprint of the telephone is still clearly seen in the cement seal. The use of keyless motorcycle starting systems to initiate IED detonation is increasingly common, since cell phone networks in Somalia can be unreliable.



Picture 3.

Monitoring Group sources affirm that most IEDs recovered and inspected in southern Somalia employed powdered TNT, suggesting that the explosive was recycled from high explosive shells and mines. Powdered TNT produces a lower order explosion than cast TNT, rendering IEDs less effective.

One notable exception to the use of TNT was the suicide attack in Hargeysa on 29 October 2008. At least some of the explosives employed in this attack were constituted of Ammonium Nitrate Fuel Oil (ANFO) — a liquid explosive often produced with fertilizer. The attackers exploited the fact that jerry cans filled with liquid would not attract attention.

Other developments in the use of IEDs in Somalia include the use of sequential or simultaneous explosives, such as the five parallel attacks in Hargeysa and Bosaaso on 29 October 2008, or the twin VBIEDS deployed against AMISOM Force Headquarters on 17 September 2009. The latter attack unsuccessfully attempted to combine VBIEDs with pedestrian bombers with explosive vests, but the foot-borne bombers were killed by the VBIED explosion before they could detonate their vests. Secondary triggers on their vests (“chicken switches”) intended for remote detonation apparently also failed to function.

Annex II

Weapons, equipment and other items seized from Somali pirates during anti-piracy operations in 2009

During its mandate the Monitoring Group conducted several inspections of weapons and equipment seized from pirates.¹⁴⁸ With the exception of the outboards motors, most equipment and weapons found on pirates are outdated and in poor condition.¹⁴⁹

MG inspection at Mombasa police station, 09 October 2009:



Sample of weapons and ammunition seized from pirates during the course of anti-pirate operations in the Gulf of Aden and the Somali Basin.

¹⁴⁸ The following types of weapons were regularly found with Somali pirates during seizures in 2009: AK-47 type assault rifles, SAR-80 and Heckler and Koch G3 assault rifles, Tokarev pistols, RPG grenades and launchers. Equipment routinely recovered from Somali pirates during seizures in 2009 included attack skiffs, supply skiffs, outboard engines, ladders, fuel, and cell phones. Also found during seizures, but less common, were GPS units, binoculars, documents and explosives.

¹⁴⁹ All seized outboard engines were Yamaha Enduro types, fairly recent models and in good condition.



Two Tokarev pistols



Three Kalashnikov-type assault rifles

**Monitoring Group inspection at Berbera: Somaliland Coast Guard HQ
and CID HQ, 11 October 2009**



Admiral Osman Jibril Hagar, Commander of the Somaliland Coastguard, next to a seized attack skiff



Two rusty, old RPG anti-tank grenades



Pirate weapons: a Type-56 Chinese assault rifle, a German Heckler & Koch G3, rocket propelled grenade launcher type RPG-2, and an MG42 machine gun or equivalent.



Thin, detachable steel ladder with metal arc welded on top at district CID Headquarters, Berbera.



Inboard motorboat used by pirates to carry provisions and fuel (seized from Fu'aad Hanaano's militia).

**Monitoring Group inspection, Mombasa port and Coast Guard HQ,
27 October 2009:**



Two skiffs (Arabian model) used by pirates to carry provisions and fuel



White attack skiff used by pirates to attack a maritime vessel



Three outboard engines type Yamaha Enduro (type of outboard engine most commonly used by Somali pirates)

EU NAVFOR seizures, December 2009:



Two Kalashnikov-type assault rifles



Shoulder holster and chargers



Two Kalashnikov-type assault rifles



Mortar rounds



Rocket propelled grenade launcher, type RPG-7



Anti-tank Rocket Propelled Grenades



Web pouches for magazines



Arsenal of weapons and ammunition seized from a 'mother ship'

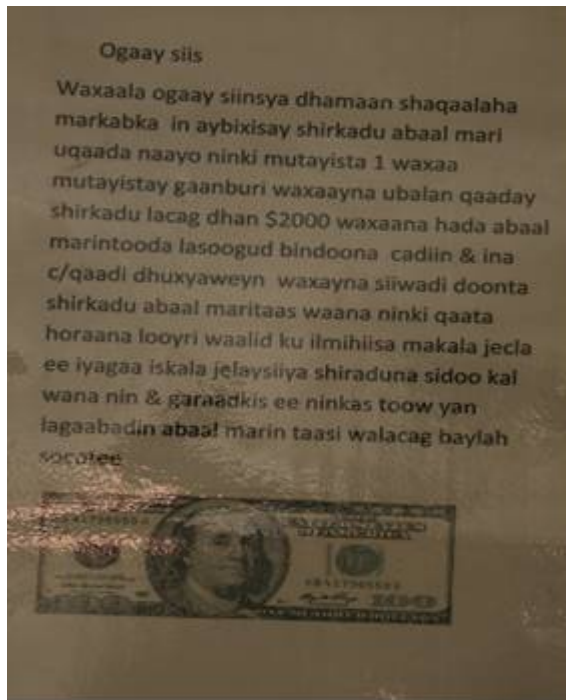


White attack skiff with Yamaha Enduro outboard engine



Thin steel ladder with metal arc welded on top, used by pirates to board vessels.

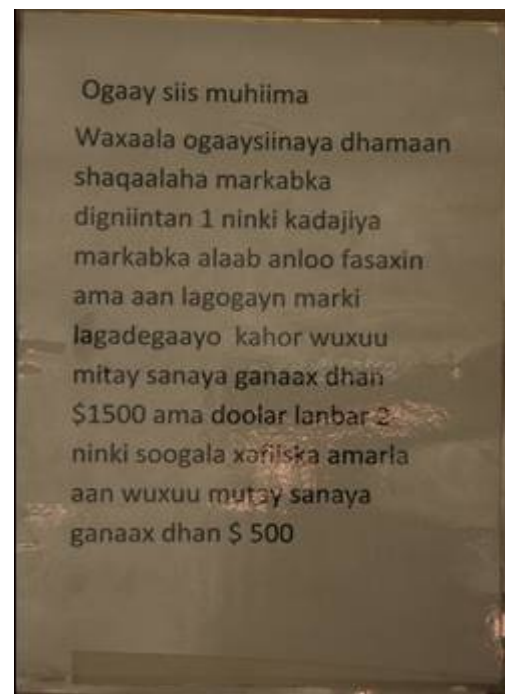
Seized pirate documents – 2009



Important Notice:

This is to notify all the ship's staff of the following warning:

1. Any man, who takes something off the ship during the period before the (our) disembarkation from the



Notice:

This is to notify all the ship's staff that the company has given out a merit-based reward:

1. Gaanburi (pirate name) has qualified for it and the company has promised him \$2000. Likewise,

ship, without prior permission and authorization, shall be fined \$1500 dollars.

2. Any man, who enters the office without permission, shall be fined \$500.

similar awards for Cadiin (pirate name) and Ina Cabdulqaadir Dhuxyaweyn (pirate name) will be announced soon. The company will continue its reward system and it is open to all. As the saying goes 'the parents initially love their children equally but it is the children who make them love some more than the others'. So does the company. It is up to your abilities to qualify this easy-to-earn reward.

Annex III

Piracy business model

The typical piracy ‘business model’ has evolved since the Monitoring Group’s December 2008 report (S/2008/769). The success and expansion of pirate militias has necessitated new organizational arrangements and practices. Although leadership of pirate networks remains anchored in Puntland and central Somalia, participation in maritime militias and investment in pirate operations is open to a broad cross-section of Somali society. The refined business model guarantees every participant in the operation, if successful, a well-defined percentage or share of the ransom money.

A basic piracy operation requires a minimum eight to twelve militia prepared to stay at sea for extended periods of time, in the hopes of hijacking a passing vessel. Each team requires a minimum of two attack skiffs, weapons, equipment, provisions, fuel and preferably a supply boat. The costs of the operation are usually borne by investors, some of whom may also be pirates.

To be eligible for employment as a pirate, a volunteer should already possess a firearm for use in the operation. For this ‘contribution’, he receives a ‘class A’ share of any profit. Pirates who provide a skiff or a heavier firearm, like an RPG or a general purpose machine gun, may be entitled to an additional A-share. The first pirate to board a vessel may also be entitled to an extra A-share.

At least 12 other volunteers are recruited as militiamen to provide protection on land if a ship is hijacked. In addition, each member of the pirate team may bring a partner or relative to be part of this land-based force. Militiamen must possess their own weapon, and receive a ‘class B’ share – usually a fixed amount equivalent to approximately US\$15,000.

If a ship is successfully hijacked and brought to anchor, the pirates and the militiamen require food, drink, qaad, fresh clothes, cell phones, air time, etc. The captured crew must also be cared for. In most cases, these services are provided by one or more suppliers, who advance the costs in anticipation of reimbursement, with a significant margin of profit, when ransom is eventually paid.

When ransom is received, fixed costs are the first to be paid out. These are typically:

- Reimbursement of supplier(s)
- Financier(s) and/or investor(s): 30% of the ransom
- Local elders: 5 to 10 % of the ransom (anchoring rights)
- Class B shares (approx. \$15,000 each): militiamen, interpreters etc.

The remaining sum – the profit – is divided between class-A shareholders.

Annex IV

Correspondence with the Government of Eritrea

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

MONITORING GROUP ON SOMALIA

REFERENCE: S/AC.29/2009/MG/OC.4

1 April 2009

Excellency,

I have the honour to address you in my capacity as Coordinator of the Monitoring Group established pursuant to Security Council resolution 1853 (2008) concerning Somalia (copy attached for ease of reference). In line with its mandate, the Monitoring Group is responsible for investigating threats to the peace, security or stability of Somalia, including possible violations of the general and complete arms embargo on Somalia imposed by Security Council resolution 733 (1992) and acts that may obstruct the delivery of, access to or distribution of humanitarian assistance in Somalia.

Further to my letter of 23 December 2008, we would be interested in following up on references to Eritrea in the Monitoring Group's 10 December 2008 report (S/2008/769), and your Government's reply of 12 December 2008. In this context, I should like to propose that a mission from the Monitoring Group visit Eritrea, on mutually agreeable dates, during the month of May 2009 for meetings with Eritrean government officials and members of the Alliance for the Re-Liberation of Somalia (ARS) based in Eritrea.

We would appreciate it if your Mission could reply to the Monitoring Group no later than 21 April 2009 through the Secretariat of the Security Council Committee established pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia, c/o Ms. Loraine Rickard-Martin, United Nations, Room S-3055B, fax numbers (212) 963-1300, (212) 963-3778.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Matt Bryden
Coordinator

Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1811 (2008)

His Excellency
Mr. Araya Desta
Permanent Representative of Eritrea
to the United Nations
New York

APR-16-2009 10:55 FROM:ERITREA MISSION UN 212 687 3138

TO:1 212 963 3778 P.1

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



የኢትዮጵያ ጠቅላይ ሚኒስትር ዳይሬክቶሬት
البعثة الأثيوبية الممثلة لدى الأمم المتحدة

15 April 2009

Dear Mr. Bryden,

In reference to your letter dated 01 April 2009 (reference S/AC.29/2009/MG/OC.4) regarding the proposed mission from the Monitoring Group on Somalia to visit Eritrea, I have the honour to suggest, on instruction from my government, that the visit be rescheduled to a period after 15 June 2009.

Please accept the assurances of my highest consideration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Araya Desta", written over a horizontal line.

Araya Desta
Ambassador and Permanent Representative

Mr. Matt Bryden
Coordinator of the Monitoring Group on Somalia
Security Council Resolution 1811 (2008)
United Nations
New York, NY 10017

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

MONITORING GROUP ON SOMALIA

REFERENCE: S/AC.29/2009/MG/OC.6

20 April 2009

Excellency,

I have the honour to thank you for your letter dated 15 April 2009 in reply to my letter of 1 April 2009. In your letter, you suggested that the Monitoring Group re-schedule its visit to Eritrea after 15 June 2009. In this connection, I would appreciate it if your Government could indicate a date for the Monitoring Group's visit to Eritrea during the period dated 15 June to 15 July 2009.

I would also appreciate it if your Mission could reply to the Monitoring Group through the Secretariat of the Security Council Committee established pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia, c/o Ms. Loraine Rickard-Martin, United Nations, Room S-3055B, fax numbers (212) 963-1300, (212) 963-3778.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bryden'.

Matt Bryden
Coordinator

Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1853 (2008)

His Excellency
Mr. Araya Desta
Permanent Representative of Eritrea
to the United Nations
New York

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

Monitoring Group on Somalia

REFERENCE: S/AC.29/2009/MG/OC.11

15 June 2009

Excellency,

I should like to refer to your recent telephone conversation with the Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia, during which you stated that your Government would welcome a visit of the Monitoring Group on 15 June 2009.

As subsequently conveyed to you by telephone by the Secretary, the Monitoring Group is ready to visit Eritrea on 27 June, or on a mutually agreeable date between 27 June and 15 July 2009.

For planning purposes, we would appreciate receiving your response by 19 June 2009 through the Secretary as follows: Ms. Loraine Rickard-Martin, United Nations, Room S-3055, fax numbers (212) 963-3778.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bryden', written over a light blue circular stamp.

Matt Bryden
Coordinator
Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1853 (2008)

His Excellency
Mr. Araya Desta
Permanent Representative of Eritrea
to the United Nations
New York

JUN 25 2009 12:07PM Eritrea Ambassador to UN 12128189641

p.1

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



ቀዳማ ልኩን ኤርትራ ናብ ድምጺ ስብራት ሃገራት
البعثة الأثرية القائمة لدى الأمم المتحدة

25 June 2009

Dear Mr. Bryden,

In reference to your letter dated 15 June 2009 S/AC.29/2009/MG/OC.11 and recent telephone conversations regarding the proposed visit of the Monitoring Group on Somalia to Eritrea, I have the honour to suggest, on instruction from my government, that the visit be rescheduled to a period from 15 to 20 July 2009. I would also be grateful if the Monitoring Group could specify the names of the Eritrean officials or Departments that it wishes to meet during its visit to Eritrea.

Please accept the assurance of my highest consideration.

Araya Desta
Permanent Representative

Mr. Matt Bryden
Coordinator of the Monitoring Group on Somalia
Security Council Resolution 1811 (2008)
United Nations
New York, NY 1017

800 Second Avenue, 18th Floor • New York, NY 10017 • Telephone (212) 687-3390 • Telefax (212) 687-3138 • E-mail: mission@eritrea-un.org

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

MONITORING GROUP ON SOMALIA

REFERENCE: S/AC.29/2009/MG/OC.14

30 June 2009

Excellency,

I have the honour to refer to your letter dated 25 June 2009 concerning the proposed visit to Eritrea by the Monitoring Group. As suggested in your letter, the Monitoring Group will visit Eritrea from 16 to 18 July 2009. The Group would also like to request meetings in Asmara with the following:

- Senior officials from the Ministries of Foreign Affairs, Information and Defence responsible for policy regarding Somalia
- Military and civilian intelligence officials dealing with Somalia and Ethiopia
- PFDJ Political Affairs Chief Yemane Gebre-Ab
- Senior officials of the ARS Asmara
- Any other officials proposed by the your Government

I would appreciate it if your Mission could confirm these arrangements through the Secretariat of the Security Council Committee established pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia, c/o Ms. Loraine Rickard-Martin, United Nations, Room S-3055B, fax numbers (212) 963-1300, (212) 963-3778.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Matt Bryden
Coordinator

Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1853 (2008)

His Excellency
Mr. Araya Desta
Permanent Representative of Eritrea
to the United Nations
New York



Embassy of the State of Eritrea
United Kingdom

London, 15 July 2009

REP: DIPL/RV/124-09

The Embassy of the State of Eritrea presents its compliments to their Excellencies, Heads and Acting Heads of all Diplomatic Missions accredited to the Court of St James's and International Organizations in London, and has the honor to attach the following two messages sent by our Permanent Representative in the UN to:

1. Mr. Claude Heller Chairman of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 751(1992) concerning Somalia (one page)
2. Mrs. Loraine Richard Martin, Secretary respectively of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 751(1992) concerning Somalia (one page)

The Embassy of the State of Eritrea avails itself of this opportunity to their Excellencies, Heads and Acting Heads of all Diplomatic Missions accredited to the Court of St James's and International Organizations in London the assurances of its highest consideration.

Excellencies Heads and Acting Heads
of all Diplomatic Missions

International Organizations in London, UK



96 White Lion Street, London N1 9PF Tel: +20 7713 0096 Fax: +20 7713 0161
e-mail: paamba@eritambauk.com

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



የግንባር ስራ ለማስፈጸም
የሚያስፈልጉትን ገንዘብ ይጠይቁ

14 July 2009

Excellency,

In as much as the Government of Eritrea is willing and ready to meet with the Monitoring Group on issues of the arms embargo on Somalia, at the most appropriate and convenient time to both sides, it wishes to get some clarification from the Sanctions Committee on how the regime of the arms embargo is applied.

During the United Nations Security Council discussions on the situation in Somalia, last Thursday, 9 July 2009, there were false accusations of violations of the arms embargo on Somalia directed at Eritrea on the specifics of which the Government of Eritrea has not been made aware of. In this regard, it would be very helpful for the Government of Eritrea to be informed of the full details of the accusations, the sources of these accusations as well as the verification mechanism in place to ascertain the veracity of the allegations pointedly made against Eritrea.

The latter point is critical in view of past experiences. As it must be recalled, similar allegations were made previously against Eritrea, most notably the accusation that Eritrea sent 2,000 troops to Somalia in 2006. But even when such assertions were found to be untrue, no admission of the gross mistake was made and no apology was extended to Eritrea in this connection. As you will agree with me, such politically motivated accusations should not be accepted as a norm by which member states are measured.

The Government of Eritrea reiterates that it has not violated any provision of the arms embargo on Somalia and wishes to once again affirm that it is ready to engage on a process that is evidence-based and free from political agendas. The clarification of the Sanctions Committee would be most helpful in order to facilitate the visit of the Monitoring Group to Eritrea at a date that is most suitable to all.

Please, Excellency, accept the assurances of my highest consideration.

Tesfa Alem Seyoum
Tesfa Alem Seyoum
Chargé d'affaires a.i.

H.E. Mr. Claude Heller
Chairman of the Security Council Committee
established pursuant to resolution 751 (1992)
concerning Somalia
United Nations
New York, NY 10017

Second Avenue, 18th Floor • New York, NY 10017 • Telephone (212) 687-3190 • Telefax (212) 687-3138 • E-mail: mission@eritrea-un.org

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



የግንባታ ስራ ለግንባታ ስራ
የሰላም ስራ ለሰላም ስራ

14 July 2009

Excellency,

In as much as the Government of Eritrea is willing and ready to meet with the Monitoring Group on issues of the arms embargo on Somalia, at the most appropriate and convenient time to both sides, it wishes to get some clarification from the Sanctions Committee on how the regime of the arms embargo is applied.

During the United Nations Security Council discussions on the situation in Somalia, last Thursday, 9 July 2009, there were false accusations of violations of the arms embargo on Somalia directed at Eritrea on the specifics of which the Government of Eritrea has not been made aware of. In this regard, it would be very helpful for the Government of Eritrea to be informed of the full details of the accusations, the sources of these accusations as well as the verification mechanism in place to ascertain the veracity of the allegations pointedly made against Eritrea.

The latter point is critical in view of past experiences. As it must be recalled, similar allegations were made previously against Eritrea, most notably the accusation that Eritrea sent 2,000 troops to Somalia in 2006. But even when such assertions were found to be untrue, no admission of the gross mistake was made and no apology was extended to Eritrea in this connection. As you will agree with me, such politically motivated accusations should not be accepted as a norm by which member states are measured.

The Government of Eritrea reiterates that it has not violated any provision of the arms embargo on Somalia and wishes to once again affirm that it is ready to engage on a process that is evidence-based and free from political agendas. The clarification of the Sanctions Committee would be most helpful in order to facilitate the visit of the Monitoring Group to Eritrea at a date that is most suitable to all.

Please, Excellency, accept the assurances of my highest consideration.

Tesfa Alem Seyoum
Tesfa Alem Seyoum
Chargé d'affaires a.i.

H.E. Mr. Claude Heller
Chairman of the Security Council Committee
established pursuant to resolution 751 (1992)
concerning Somalia
United Nations
New York, NY 10017

Second Avenue, 18th Floor • New York, NY 10017 • Telephone (212) 687-3190 • Telefax (212) 687-3138 • E-mail: mission@eritrean-ny.org

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

MONITORING GROUP ON SOMALIA

REFERENCE: S/AC.29/2009/MG/OC.38

10 November 2009

Excellency,

I have the honour to refer to my letter of 30 June 2009 concerning the Monitoring Group's proposal to visit Eritrea from 16 to 18 July 2009 and to your letter of 14 July 2009 suggesting alternative dates.

In this connection, the Monitoring Group would like to propose that the visit take place from 30 November to 2 December 2009. As mentioned in my letter, it would be appreciated if meetings could be arranged with the following officials:

- Senior officials from the Ministries of Foreign Affairs, Information and Defence responsible for policy regarding Somalia
- Military and civilian intelligence officials dealing with Somalia and Ethiopia
- PFDJ Political Affairs Chief Yemane Gebre-Ab
- Senior officials of the ARS Asmara

I would appreciate it if your Mission could confirm these arrangements through the Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia, Mr. Kiho Cha, United Nations, Room S-3055G, fax numbers (212) 963-1300, (212) 963-3778.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Matt Bryden
Coordinator

Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1853 (2008)

His Excellency
Mr. Araya Desta
Permanent Representative of Eritrea
to the United Nations
New York

Permanent Mission of Eritrea
to the United Nations



የኢትዮጵያ ግንባታ ሚኒስቴር
البعثة الأثرية الدائمة لدى الأمم المتحدة

25 November 2009

I am pleased to acknowledge receipt of your letter dated 10 November 2009. Your letter has been forwarded to Asmara in due time. However, my delegation is surprised by the Ugandan draft resolution which was discussed yesterday by the experts of the Security Council members. It is ridiculous to see that the incomplete draft report of the Monitoring Group was presented as evidence. Such illegal actions (putting the cart before the horse) being entertained by some members of the SC may jeopardize the good and healthy relation, Eritrea enjoys with the monitoring group.

The Government of Eritrea has never refused to meet with the Monitoring Group since the Committee was established. It has also no problem, in the near future, to meet with them at a mutually suitable time for both parties.

Sincerely yours,

Araya Desta
Permanent Representative

Mr. Matt Bryden
Coordinator
Monitoring Group on Somalia
Security Council resolution 1853(2008)
United Nations
New York, NY